VENDREDI 17 AVRIL 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1881
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Assurance & protection
Épargne & retraite
abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE & TOUCY
Mongin-Vignet-Rauxet
6-8, rue Dampierre 89000 Auxerre
9, rue du marché 89130 Toucy
N°Orias : 22006891 - 22006869 - 22007504
03 86 72 08 38
Les assurances agricoles, essentielles pour protéger votre exploitation
afer POINT CONSEIL

Abeille IARD & Santé : Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 344 822 425 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes. 306 522 665 RCS Nanterre.

Vacances studieuses à la ferme



Les périodes de vacances scolaires sont souvent, pour les enfants d'agriculteurs, l'occasion de mettre la main à la pâte. Ils sont une aide forte pour des exploitants surchargés de tâches. Ces moments sont aussi l'occasion d'un resserrement des liens familiaux, sur les fermes, avec des approches variables en fonction des générations. Cela nourrit les histoires familiales d'épisodes précieux. Découvrez-en un exemple en Côte-d'Or cette semaine dans Terres de Bourgogne. *Page 06*


CA 21

P.10
PRODUCTIONS *Cultures*
Moutarde de Bourgogne // Le moment crucial arrive


L. Jung / Terres Inovia

P.12
PRODUCTIONS *Élevage*
Sanitaire // DNC : une campagne 2026 sous tension


Krone

P.14
DOSSIER *Machinisme*
Récolte de l'herbe // Nouveautés et tendances 2026

Encart : Mailing Agro Service 2000 (sur certains cantons) et Brochure Agro Service 2000 (sur certains cantons)



⚠ SILEX ⚠
VOTRE NOUVEAU DISTRIBUTEUR LOCAL D'INTRANTS AGRICOLES
Bœurs-en-Othe
06 49 60 55 45 - gm@gmsilex.fr
Agrément 8900041

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LETTRE OUVERTE: IL DEVIENT URGENT D'AGIR SUR LES NAISSANCES

.05 LEGTA DU MORVAN: UNE SEMAINE SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION

.06 TRAVAIL À LA FERME: LA MEILLEURE DES MAINS-D'ŒUVRE

.07 JEUNES AGRICULTEURS: VOUS AVEZ UN MESSAGE

.08 ANCIENS EXPLOITANTS: LES ANCIENS VONT BIEN

.09 SECTION DES BAILLEURS DE LA FDSEA: LE POINT SUR LES ZONES HUMIDES

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 DÉSHERBAGE: LE POINT SUR LES LEVIERS ET STRATÉGIES

.11 COLZA: COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE FLORAISON LENTE ET SES FACTEURS AGGRAVANTS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 DNC : UNE CAMPAGNE 2026 SOUS TENSION

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 ÉCONOMIE: EN CÔTE-D'OR, L'IRRÉGULARITÉ DEVIENT UNE DONNÉE DE BASE

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL RÉCOLTE DE L'HERBE

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.20 ASSURANCES: PROXIMITÉ ET PRÉVENTION POUR GROUPAMA NIÈVRE

.21 ENVIRONNEMENT: UN FLOT D'ATTENTES POUR LES ÉTANGS DE FRANCE

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 CINÉMA: "RURAL", UN FILM POUR RÉCONCILIER AGRIS ET URBAINS

.31 SOLIDARITÉ: UN KILOMÈTRE À PIED, ÇA AIDE, ÇA AIDE...

.32 VOYAGES: « PARTEZ CURIEUX, REVENEZ CONQUIS »... LE PETIT FUTÉ FÊTE SES 50 ANS D'EXPLORATION

// LE DESSIN



// EN BREF

Pesticides La liste des usages prioritaires publiée au Journal officiel

Le ministère de l'Agriculture a publié le 11 avril au Journal officiel une liste de plus de 120 usages de pesticides qui doit orienter le calendrier d'examen des autorisations de mises sur le marché de ces produits par les autorités sanitaires, une disposition contestée par des ONG. En juillet dernier, le ministère de l'Agriculture avait publié un décret indiquant que le directeur général de l'Anses devait tenir *« compte, dans le calendrier d'examen des demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques »* d'un arrêté établissant *« la liste des usages »* de pesticides ayant pour objet de lutter contre des ravageurs de cultures. Ce décret avait été attaqué par quatre associations. Un arrêté publié le 10 avril établit ainsi la *« liste des usages phytopharmaceutiques ayant pour objet de lutter contre des organismes nuisibles ou des végétaux indésirables affectant de manière significative le potentiel de production agricole et alimentaire et contre lesquels les moyens de lutte sont inexistants, insuffisants ou susceptibles de disparaître à brève échéance »*. Elle recense de nombreux nuisibles (mouches, pucerons...) et maladies (mildiou, rouille...) qui menacent des dizaines de cultures, allant des arbres fruitiers, aux légumes en passant par la vigne, les céréales, les oléagineux et les betteraves sucrières.

Biogaz La France devient première productrice européenne de gaz renouvelable

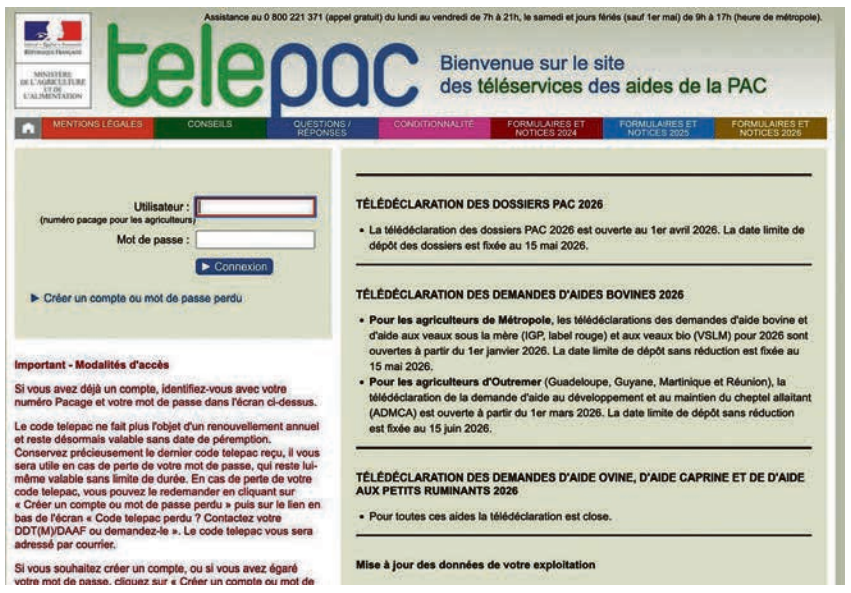
La France a augmenté de 13 % ses capacités de production de gaz renouvelable en 2025, se hissant sur la première marche du podium en Europe, avec des capacités équivalentes à la consommation annuelle d'environ un million de foyers, selon le Panorama des gaz renouvelables 2025 publié le 9 avril.
« La France, en 2025, est devenue le leader de l'injection de biométhane dans les réseaux, devant l'Allemagne, devant le Danemark », **s'est félicitée Sandrine Meunier, la directrice générale de NaTran, principal gestionnaire du réseau de transport de gaz, lors d'une conférence de presse.**
L'Hexagone disposait de 803 sites d'injection de gaz renouvelable dans les réseaux gaziers à la fin de l'année dernière, qui ont permis de couvrir 3,9 % de la consommation de gaz en France en 2025, selon le rapport annuel de la filière (Syndicat des énergies renouvelables, Gaz et Territoires, GRDF, NaTran et Teréga). Cela représente 15,5 térawattheures (TWh) par an de capacités d'injection en service, qui ont permis de produire 13,6 TWh de biométhane en 2025, précise le document. Les gaz renouvelables injectés dans les réseaux sont majoritairement issus de la méthanisation de biodéchets (agricoles, ménagers, boues de stations d'épuration...).

Climat Mars 2026, quatrième mois de mars les plus chauds jamais enregistrés

Mars 2026 se classe au quatrième rang des mois de mars les plus chaud jamais enregistrés à l'échelle mondiale, avec une température moyenne de l'air en surface de 13,94 °C, au-dessus des valeurs estimées pour la période préindustrielle (1850-1900), a indiqué l'observatoire européen Copernicus dans son bulletin mensuel du 10 avril. À l'échelle européenne, le mois de mars 2026 se classe au deuxième rang des mois de mars les plus chauds, derrière celui de 2025, avec une température moyenne de 5,88 °C, soit 2,2 °C au-dessus de la normale 1991-2020. La quasi-totalité du continent a enregistré des températures supérieures à la moyenne, particulièrement marquées dans les pays nordiques, les États baltes et le nord-ouest de la Russie. *« Les données de Copernicus pour mars 2026 nous donnent à réfléchir »*, a commenté Carlo Buontempo, directeur du service Copernicus sur le changement climatique, cité dans le bulletin. *« Chaque chiffre est frappant en soi, mais ensemble, ils offrent un tableau d'un système climatique soumis à des pressions soutenues et de plus en plus fortes »*, a-t-il jugé. Dans ce contexte, le retour de plus en plus probable d'El Niño dans la seconde partie de l'année fait craindre aux climatologues que l'humanité ne se dirige vers de nouvelles chaleurs extrêmes.

// EN IMAGE

Pac 2026 La télédéclaration est ouverte jusqu'au 18 mai



La campagne de télédéclaration des demandes d'aides de la Politique agricole commune (PAC) pour l'année 2026 a officiellement été lancée le 1er avril dernier, a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 9 avril. Les exploitants agricoles doivent réaliser leur déclaration exclusivement par internet sur le site officiel www.telepac.agriculture.gouv.fr. La date limite de dépôt sans pénalités est fixée au lundi 18 mai 2026, bien que les conditions d'éligibilité des demandeurs soient évaluées au 15 mai. Cette procédure dématérialisée concerne une large gamme de soutiens: aides découplées, aides couplées végétales, indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aides à l'agriculture biologique (AB), mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et aide à l'assurance récolte. Pour accompagner les agriculteurs, des notices détaillées sur les conditions d'éligibilité et la conditionnalité sont consultables en ligne. Un dispositif d'assistance spécifique est également reconduit via un numéro vert (0800 221 371). Enfin, les services de l'État (DDT-M et DAAF) ainsi que les organismes conventionnés restent mobilisés sur l'ensemble du territoire pour répondre aux questions techniques des exploitants.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ANNIVERSAIRE

Un demi-siècle au service de l'élevage

À l'occasion de son 50e anniversaire, la Ferme expérimentale des Bordes, à Jeu-les-Bois, dans l'Indre, près de Châteauroux, organise deux journées techniques, les 29 et 30 mai. Détails de l'événement.



Archives AP

Depuis 50 ans, la ferme expérimentale des Bordes permet de produire et de diffuser des références techniques aux éleveurs.

Née en 1975 d'un partenariat entre les Chambres d'agriculture de l'Indre et du Cher, la Chambre régionale d'agriculture de l'époque et Arvalis-Institut du végétal, la Ferme des Bordes, située à Jeu-les-Bois, une commune au sud-est de Châteauroux, est devenue une des références nationales en matière d'élevage, notamment en bovin allaitant. Son rôle : tester des nouvelles approches sur la gestion fourragère, l'engraissement… Elle prend les risques pour que les éleveurs puissent s'approprier ces techniques, en évitant les écueils. Afin de valoriser les derniers acquis des essais conduits sur site, la Ferme expérimentale des Bordes, épaulée par les multiples partenaires avec qui elle collabore, organise deux journées spéciales à l'occasion de son cinquantenaire. Elles se tiendront le vendredi 29 et le samedi 30 mai. Les visiteurs pourront se plonger dans l'histoire de la ferme expérimentale, à travers une exposition retraçant les moments clés, comme l'arrivée du cheptel charolais, puis des limousines, la conversion bio d'un des deux cheptels, etc. Seront également répertoriés certains des essais phares conduits sur le site.

Des ateliers techniques et concrets

« Les deux journées, annonce Antoine Buteau, ingénieur régional Fourrages chez Arvalis et cogérant de la Ferme expérimentale des Bordes, *auront la même thématique axée sur le fourrage, l'élevage et le climat. Toutefois, la journée du 29 mai, consacrée aux éleveurs et professionnels, sera plus technique que la journée du 30 mai dédiée au grand public. Pour lui, il n'y aura pas de conférences, mais on présentera ce qu'est l'élevage avec une intervention d'Interbev. On abordera de façon simple les actions menées sur la ferme ».* La journée du 29 mai a été pensée comme un mini-salon au champ, avec des ateliers techniques et des conférences *(lire encadré). « Chaque atelier technique,* poursuit Antoine Buteau, *sera accompagné de cas concrets visibles en même temps que les explications des divers intervenants. Par exemple, pour le pâturage tournant, nous serons devant une parcelle où est mise en place la pratique ; pour la fauche, nous serons devant une parcelle où différentes hauteurs de coupes ont été effectuées, etc. »* Sur l'aspect technique, les intervenants reprendront, selon les sujets, quelques bases et présenteront également les derniers résultats d'essais, en agronomie comme en engraissement. *« Les données supports aux interventions sont celles issues des expérimentations conduites aux Bordes. Pour des techniques particulières que nous n'avons pas sur place, mais intéressantes pour les éleveurs, nous nous baserons sur les essais de la Ferme expérimentale de Thorigné-d'Anjou, dans le Maine-et-Loire »*, précise Antoine Buteau. En plus des pôles techniques, il est prévu une démonstration de clôtures, ainsi qu'une exposition de matériels de récolte *« grâce à la présence de concessionnaires locaux »*, souligne l'ingénieur. Toutefois, faute de place, il n'y aura pas de démonstration physique le jour-J, mais l'observation du travail de chacun des outils présentés. En effet, tous travailleront la veille dans la parcelle jouxtant l'exposition, ce qui permettra aux visiteurs d'apprécier le travail réalisé.

Conférences sur la filière viande

Outre les ateliers, la journée sera également rythmée par des conférences techniques et globales. Le matin, une table ronde sera consacrée au marché bovin viande et les raisons d'être optimiste. *« Nous allons tirer le bilan de la hausse des cours de la viande, voir comment cela s'explique et s'exprime sur le revenu des éleveurs. Les intervenants vont également mettre l'accent sur le fait de ne pas lâcher la technique sous prétexte que les prix sont là. Au contraire, c'est justement le moment d'être encore plus technique pour préserver le revenu »*, développe Antoine Buteau. Une autre des conférences aura pour sujet l'évolution du système fourrager pour faire face au changement climatique. Pour cela, le Shift Project (un think tank qui réfléchit à la décarbonation de l'économie) présentera son étude sur l'atténuation du changement climatique via le spectre de l'élevage, et les experts de la filière viande aborderont la question de l'adaptation du système fourrager au changement climatique.

Bénédicte Roux

Zoom sur les ateliers et conférences du 29 mai

Pôle fourrage : prairies multi-espèces, luzerne, dérobées d'hiver, cultures fourragères d'été, maïs fourrage.
Pôle système : diagnostic prairial, fertilité du sol, fertilisation, atout des systèmes polyculture élevage.
Pôle récolte et conservation : stade de récolte, réglage du matériel, pertes à la récolte, conservation des fourrages, valeur alimentaire.
Pôle valorisation : pâturage tournant, pâturage en toute saison, Engraissement des animaux, rationnement, performances animales.
10 heures - 11 heures : marché bovin viande, des raisons d'être optimiste demain ?
14 heures - 14 h 30 : remise du prix « Parie sur ta prairie ».
14 h 30 - 15 heures : l'innovation en agriculture.
15 heures - 16 heures : quel système fourrager demain face au changement climatique ?

Info pratiques

Entrée libre, de 9 h 30 à 17 heures. Restauration sur place assurée par les JA, le 29 mai et marché à la ferme par le réseau Bienvenue à la Ferme, le 30 mai. L'inscription est fortement recommandée en ligne : https://my.weezevent.com/50-ans-de-la-ferme-experimentale-des-bordes-jeu-les-bois-290526



L'anniversaire de la structure va se partager entre rendez-vous professionnels et techniques, et présentions plus orientées sur le grand public.

// LETTRE OUVERTE

58 Il devient urgent d'agir sur les naissances

Éleveur nivernais, vice-président de la FNB et élu de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Emmanuel Bernard livre, dans cette lettre ouverte, son inquiétude sur l'évolution des naissances en élevage bovin, dans le département. Il appelle à une vaste mobilisation pour enrayer cette tendance délétère.

« Après une campagne de vêlages 2024-2025 catastrophique dans le département due aux conséquences de la FCO (sérotypes 3 et 8), cette nouvelle campagne se termine sans rebond du nombre de naissances. Au-delà des conséquences économiques et psychologiques pour les élevages, c'est toute une filière qui subit une moindre production d'animaux destinée aux différents débouchés nationaux et italiens notamment. La Chambre d'agriculture a évalué ces conséquences en termes de pertes économiques pour les éleveurs, quelques aides régionales ont permis à 120 éleveurs de limiter la casse. Ensuite, la protection sanitaire nécessaire, notamment par la vaccination, est proposée afin de limiter les risques dans l'avenir. Avec la hausse des cours, c'est bien la quantité de kilos produits qui détermine le revenu. La section bovine de la FDSEA de la Nièvre se mobilise avec les acteurs de la filière afin de permettre à ceux qui désirent recapitaliser de réfléchir à un financement en fonds de roulement. Cela s'adresse en priorité aux jeunes agriculteurs mais aussi à ceux qui réfléchissent à un développement de leur élevage. Produire des veaux ne se décrète pas et l'augmentation des cheptels ne rime pas forcément avec une meilleure efficacité du travail. Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture peut amener des pistes de réflexions. Partout sur le territoire nivernais nous devons nous mobiliser pour mieux gérer nos facteurs de production. D'autre part, cette conjoncture aboutit à une raréfaction de la ressource pour la filière. L'exportation d'animaux vers l'Italie diminue fortement, ce qui peut sembler une bonne nouvelle pour certains, mais qui ouvre la voie à d'autres débouchés dans un pays qui n'a pas de cheptel assez important pour ses besoins. Enfin, pour notre filière locale, nos abattoirs souffrent d'un manque d'animaux. Pour les industriels et coopératives, les contrats sont les outils adaptés à une sécurisation pour un approvisionnement dans la durée. En revanche, pour nos outils locaux, une mobilisation collective est très importante. L'abattoir de Cosne qui a rouvert depuis quelques semaines mérite un accompagnement spécifique par les Chambres d'agriculture des différents départements concernés, des collectivités territoriales et surtout d'un engagement des éleveurs. La segmentation nécessaire doit rester un enjeu majeur dans un avenir proche. Les bouchers, des grandes et moyennes surfaces (GMS) ainsi que des restaurateurs ont besoin de produits locaux dans un modèle économique maîtrisé. C'est pourquoi, dans la Nièvre, il semble important de favoriser le maintien de cet outil. Pour le reste, il faut continuer de réfléchir à l'organisation d'une unité de transformation, soit adossée à cet abattoir, soit un lieu ayant un intérêt logistique. En revanche, à l'instar de ce qui est proposé dans le plan souveraineté annoncé par la ministre de l'Agriculture lors du dernier Salon de l'Agriculture, développer un projet d'abattage supplémentaire n'a pas de sens dans la situation actuelle. Cette vision n'a aucune posture politique, mais un regard critique face à une perte continue de potentiel de production. Arrêtons de perdre des vaches, produisons plus pour des marchés locaux et nos clients historiques et investissons dans des outils d'avenir… Le service élevage de la Chambre d'agriculture sera aux côtés de ceux qui ont le goût d'entreprendre».

« Arrêtons de perdre des vaches, produisons plus pour les marchés locaux et nos clients historiques, et investissons dans des outils d'avenir… »



Le département de la Nièvre est, en Bourgogne-Franche-Comté, celui qui est le plus affecté par la baisse des naissances en élevages bovins allaitants.

Emmanuel Bernard

// RÉGLEMENTATIONS AGRICOLES

21 Les contrôles, c'est toute la vie

Cent vingt apprenants d'Agro Campus Dijon ont participé à une demi-journée pédagogique sur les contrôles en exploitations, avec la participation des services de l'État.

À peine installés et déjà contrôlés ! Non, plus sérieusement, cette journée du 2 avril à la Ferme de Tart-le-Bas n'avait rien de restrictif. À l'initiative de la DDT, différentes administrations avaient fait le déplacement pour échanger avec des futurs exploitants ou salariés du para-agricole. *« Le principe était le même que quelques jours plus tôt à Dampierre-en-Montagne, plusieurs ateliers étaient animés par différents corps de contrôle »*, présente Olivier Ruck, du service « Économie agricole et environnement des exploitations » à la DDT21. Sensibiliser les apprenants à la réglementation avant même leur arrivée sur le marché de l'emploi était une première : *« l'administration est chargée du respect de cette réglementation mais la pédagogie fait aussi partie de nos missions, d'où notre présence aujourd'hui »*.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Témoignages

Nous avons *« extrait »* trois jeunes d'un des groupes d'étudiants pour recueillir leurs ressentis. Cassandra Hugonnot, Émilie Poirier, Lucette Le Tallec, toutes les trois en classe passerelle agro-véto au lycée de Quetigny, découvraient un *« tout nouveau domaine »* : *« Nous ne connaissons pas forcément toutes les administrations et encore moins leurs missions, ce rendez-vous est donc instructif. Nous réalisons aussi tous les défis auxquels font face les agriculteurs ! Il y a aussi beaucoup d'administratif dans le métier. Comme l'a dit un intervenant : aujourd'hui, être agriculteur, ce n'est pas uniquement s'occuper de ses parcelles ou de ses animaux, c'est aussi effectuer beaucoup de bureau »*. Les contrôles, ce n'est donc pas qu'à l'école : il y en a même dans la vie active ! Vincent Cartault en connaît au moins un par an sur la Ferme de Tart-le-Bas qu'il dirige : *« En effet, nous avons la certification bio, la certification HVE, il y a aussi une certification pour nos pommes de terre… Oui, nous sommes habitués aux contrôles. Nous travaillons d'ailleurs très régulièrement avec les services de l'État pour des formations, des visites, des contrôles à blanc… Ce rendez-vous pédagogique est très bien pour les jeunes, il les sensibilisera sans doute à différents enjeux, notamment environnementaux et économiques »*.

AG



Parmi les étudiants présents : Cassandra Hugonnot (Dijon), Émilie Poirier (Nevers), Lucette Le Tallec (région parisienne), toutes les trois au lycée de Quetigny.

// LEGTA DU MORVAN

58 Une semaine sous le signe de l'innovation agricole

Des élèves de seconde Productions animales du lycée agricole du Morvan à Château-Chinon sont partis à la découverte des innovations et nouvelles technologies du territoire, liées au monde agricole. L'établissement organise également des portes ouvertes le 29 avril.

Autant que possible, les formations de l'enseignement agricole évoluent vers une professionnalisation croissante. Dans ce cadre, tout exemple est bon pour inciter les élèves à produire autrement, en adéquation avec les évolutions sociétales, environnementales ou technologiques, et sans jamais perdre de vue la maîtrise des charges opérationnelles et de structure. C'est dans cet esprit que s'inscrivaient les visites d'exploitations agricoles réalisées récemment par des élèves du Legta du Morvan, à Château-Chinon (l'établissement organise ses portes ouvertes le 29 avril de 13 h 30 à 18 heures). Toutes visaient à offrir aux jeunes une approche de l'innovation en matière agricole. Un parcours qui passait d'abord par l'exploitation de polyculture-élevage de M. Cornu, située à Meuré. Diverses activités sont opérées ici : prestation de broyage de copeaux pour des chaudières (publiques et privées), mais aussi pour la litière animale, production d'électricité sur les toits de bâtiments agricoles pour une petite partie utilisée en autoconsommation, le surplus étant renvoyé dans le circuit électrique public. Dernière innovation en date : M. Cornu a installé une station à l'anolyte afin de traiter directement l'eau de la source qui alimente tout son site. L'éleveur a ainsi amélioré le niveau sanitaire de son cheptel en supprimant les algues vertes. Il a expliqué aux élèves l'utilisation de nombreux logiciels facilitant les tâches administratives, la rentabilité du travail et les décisions concernant les itinéraires techniques des cultures et conduite du troupeau (Systéra, Boviclic, Mesparcelles, Piloter sa ferme, détecteur de chaleurs des vaches…)

Élevage et robotisation

Seconde étape de ces visites : l'exploitation de M. Fassier. Installées sur 190 ha de prairies permanentes et 40 ha de cultures, les productions sont valorisées par un cheptel de bovins charolais 100 % inscrits. Il a décidé d'engraisser toutes les vaches de réforme et doit gérer seul 110 vêlages par an. Face à une telle charge de travail, il a dû trouver une solution. Il a donc mis en place, il y a deux ans, un projet de robotisation d'alimentation. C'est un investissement important de 210 000 € dont 165 000 € pour le robot. Il a pu financer ce projet et le rentabiliser rapidement en s'appuyant sur un Plan stratégique national (PSN), apportant une subvention de 70 000 €, complétée par les 35 000 € fournis par la revente d'une mélangeuse. Grâce au robot, les animaux trient moins les fourrages. Comme il tourne constamment, les bêtes mangent en permanence du fourrage frais. Résultats : moins de gaspillage par les animaux, une meilleure appétence de la ration, un Gain moyen quotidien (GMQ) en hausse pour tous les animaux, moins de problèmes de digestion et un gain de temps important qui permet à l'éleveur de profiter davantage de sa vie privée. La troisième étape de ces découvertes s'est faite au sein de l'entreprise Ponge, à Guipy. Créée en 1975, elle emploie 47 salariés : services administratifs, bureau d'études, peinture industrielle, soudeur, opérateur machines-outils, opérateurs robots, commerciaux… Les élèves ont découvert toutes les étapes de recherche, de concept, de réglementation et de construction d'engins agricoles que leurs parents utilisent régulièrement (bétaillère, plateau fourrager, cage de contention…) De plus, un ancien élève de Bac pro CGEA travaille dans l'entreprise depuis trois ans. Une illustration des débouchés possibles grâce aux études agricoles.

De nouvelles approches culturales

Ce « voyage » en innovation s'est poursuivi chez M. Cadiot, à Chaulgnes, pour découvrir la production et l'utilisation de macérations de plantes en remplacement des produits phytosanitaires sur les céréales. M. Cadiot a présenté sa méthode de fabrication et d'application de ces macérations sur ses cultures. Depuis plusieurs années, il a choisi de substituer les fongicides et insecticides par ces préparations naturelles, dans le but de redonner vie et équilibre à ses sols, sans pour autant opter pour une conversion en agriculture biologique. Comme il l'a expliqué aux élèves, la réalisation de ses propres préparations exige une bonne maîtrise des processus en jeu, mais pour lui, l'effort en vaut la peine, tant sur le plan économique que par les résultats obtenus. Les élèves ont également découvert la Litière forestière fermentée (Lifofer) : un biofertilisant aux multiples bienfaits pour la biodiversité et la vie des sols. Pour clore la visite, un passage dans un champ de colza a permis de constater que, malgré l'absence de traitement fongicide et insecticide, la culture se portait bien. L'agriculteur a insisté sur l'importance de l'observation régulière des sols et des plantes pour adapter au mieux ses interventions. Qui dit innovation agricole dit aussi productions énergétiques : c'est pourquoi les découvertes se sont poursuivies avec la visite de l'unité de méthanisation de la SAS des Bruyères, à Annay. En service depuis juillet 2022, elle est intégrée à l'exploitation laitière de la famille Bogerman. Il s'agit d'une unité de cogénération d'une puissance de 250 kW électrique, capable de produire environ 2 125 000 kWh par an. Le principe repose sur la production de biogaz, qui alimente un moteur couplé à une génératrice, tandis que la chaleur issue du système de refroidissement du moteur est également récupérée. M. Bogerman a expliqué aux élèves le fonctionnement global du méthaniseur et a présenté chacun de ses composants. Les élèves ont pu comprendre comment s'effectue l'alimentation de l'unité, ainsi que la récupération et la valorisation du digestat sur l'exploitation.

Il a souligné que le fonctionnement d'un méthaniseur implique aussi des contraintes importantes : une bonne maîtrise technique et un temps d'astreinte quotidien, matin et soir, pour assurer un bon fonctionnement.



Les élèves du Legta de Château-Chinon ont d'abord visité une exploitation qui, entre autres, produit des copeaux pour du chauffage ou de la litière animale.

Les enseignants et les élèves de seconde PA

// PRÉDATION

89 Retour sur les premières attaques



Pexels

Retour sur les attaques de loup constatées depuis le début de l'année au sein du département.

Après un bilan de prédation lourd laissé en 2025 comptabilisant 84 constats de dommages réalisés et des constats où le *« loup est non écarté »* dans 64 % des dossiers, les éleveurs icaunais repartent sur une année sous haute vigilance. En comparaison, l'année dernière avait fait état de 131 victimes dont 123 ovins, quatre caprins, un équin et trois bovins expertisés sous la conclusion technique *« dommage lié à une prédation, responsabilité loup non écarté »*. En ce début d'année, la préfecture de l'Yonne fait état de huit victimes avec constat *« loup non écarté »* et plus particulièrement sept ovins et un équin. Ces attaques se sont étendues dans les zones de Magny, Mézilles, Fontenay-près-Vézelay, Pierre-Perthuis, en février dernier et plus récemment à Mélizey au mois de mars. Dans 60 % des dossiers envoyés, ce sont des dommages *« liés à une prédation, responsabilité loup non écarté »*, sauf pour l'attaque la plus récente, en mars, qui est *« en attente de conclusion »*.

D'après communiqué



// TRAVAIL À LA FERME

21

La meilleure des mains-d'œuvre

Sébastien Noireaut, agriculteur à Meilly-sur-Rouvres, bénéficie de l'aide de son père et de ses enfants dans son travail au quotidien.



Le chef d'exploitation, devant Tom, Maxime et Paul. Sans oublier Jingle, un croisé berger allemand/braque de Weimar très utile pour rentrer chaque jour les volailles.

Dans cet article, pas de technique agricole, d'économie ni de syndicalisme. Juste une belle histoire humaine à raconter ! Les vacances de Pâques se terminent et bon nombre d'agriculteurs ont profité de la présence de leurs enfants pour avancer dans leur travail. Nous avons fait un petit tour à l'EARL de la Vigne pour l'illustrer. Sébastien Noireaut, le chef d'exploitation, ne cache pas sa satisfaction d'avoir eu *« sa descendance »* pendant deux semaines entières, notamment pour la mise à l'herbe : *« C'est une chance d'avoir pu compter sur eux, c'est certain. Tom, 14 ans, est en classe de Troisième au collège à Pouilly et est déjà là en temps normal tous les jours, après les cours. Maxime, 17 ans, est interne en Terminale bac pro à Fontaines mais il se rattrape le week-end et donc pendant les vacances ! Avec en plus, mon père, Paul, à mes côtés : c'est sûr, je suis très bien entouré pour l'élevage et les cultures. On me le dit souvent. Je peux ainsi déléguer certaines tâches et me consacrer à d'autres, notamment en lien avec l'administratif, quand cela est urgent »*.

Un peu plus serein, quoique

La famille est-elle la meilleure des mains-d'œuvre ? L'agriculteur de 48 ans répond par l'affirmative, tout en saluant la qualité du travail réalisé par son salarié basé à Molinot : *« les proches connaissent la maison mieux que personne et chacun sait ce qu'il doit faire. Nous accueillons des stagiaires et des apprentis mais avec ces derniers, l'approche est forcément différente. Je ne peux pas me permettre de les laisser seuls ni de m'absenter, par exemple, sur mon second site d'exploitation. Tom et Maxime ont déjà de l'expérience et je peux leur faire entièrement confiance. Mon père, lui, est dans la cour de ferme tous les matins dès 7 heures. L'agriculture c'est sa vie, il n'a jamais décroché ! »*. Pendant les vacances scolaires, Sébastien Noireaut envisage souvent, avec son épouse Christelle, d'organiser *« une ou deux sorties »* avec elle : *« on se le dit tout le temps : il sera possible d'aller à tel ou tel endroit, car il y a du monde pour me remplacer. Mais je me fais tout le temps avoir : nous programmons tellement de choses à la ferme qu'au final, je n'arrive pas toujours à me libérer… Bon, tout de même : lors du week-end de Pâques, nous sommes rentrés tard mais le travail était quasiment bouclé, grâce à eux ! »*.

Des prises de bec

Tout n'est pas rose pour autant quand on travaille en famille, surtout quand les garçons grandissent, deviennent adolescents ou même adultes : *« nos avis sur un sujet ou une façon de faire peuvent être différents… Entre membres d'une même famille, on se dit les choses plus directement ! Si nous nous retrouvons en même temps avec la même chose à faire, oui, ça peut vite partir en cacahuète ! Mais pour que tout aille bien, chacun à ses tâches respectives : Tom est au contact des animaux alors que Maxime est davantage dans les machines. En cas de problème avec les enfants, c'est encore moi qui commande, heureusement… L'homme qui paye est toujours le chef ! Mon père, lui, est polyvalent et dans les décisions, il se contente de donner des conseils sans jamais rien imposer »*. Sébastien Noireaut ne cache pas sa fierté de voir ses enfants passionnés par l'agriculture, avec leur ferme volonté de s'installer : *« pour Maxime, ce sera normalement dans deux ans, après une formation dans le machinisme. Tom ira lui aussi à Fontaines pour obtenir le même bac. Il pourrait opter ensuite pour un certificat de spécialisation dans le commerce des bovins, avant qu'il revienne ici »*. Si l'avenir des enfants semble tout tracé, l'horizon reste paradoxalement incertain d'après le père de famille : *« c'est humain, on se fait toujours des soucis… Regardez, le monde change tellement vite… Il ne faut pas installer pour installer. La ferme doit être en mesure de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions. Quand mon père avait mon âge, il faillait travailler pour gagner de l'argent. Aujourd'hui, on peut travailler tout en mangeant des sous. C'est pour cela que nous sommes constamment en réflexion »*.

AG

// BÂTIMENTS

89

Des idées pleins la tête

Vendredi 10 avril, Jules Martin, apiculteur à Escolives-Sainte-Camille, a inauguré sa toute nouvelle miellerie, permettant d'augmenter son confort de travail et sa production.

C'est sous un beau soleil couchant, rue des Saulcies à Escolives-Sainte-Camille, que Jules Martin prend la parole devant une cinquantaine de personnes. *« C'est une étape importante dans mon activité professionnelle, mais aussi dans ma vie. Avoir choisi d'être apiculteur professionnel, c'est avoir choisi une façon de vivre »*, exprime-t-il, le sourire aux lèvres, aux côtés de son tout nouveau bâtiment. En laissant les invités procéder à la visite de la miellerie, Jules Martin se remémore le moment clé qui lui a permis de confirmer cette volonté de changer de voie professionnelle. *« C'est chez Thomas Charbonnier, apiculteur pastoral dans le massif des Vosges, que j'ai vraiment découvert les abeilles et le bonheur de travailler avec elles »*. En 2018, il a donc commencé par *« investir dans une dizaine de ruches »* pour s'installer par la suite en 2021, en location à Jussy. *« La recherche de terrains était fastidieuse, ce n'était pas évident de trouver le terrain parfait »*, commente-t-il. En ce 10 avril, cela fait *« trois semaines »* que l'apiculteur s'est installé dans cette toute nouvelle miellerie de 300 m², qu'il a construite avec un ami et qui possède plusieurs pièces : *« une salle de transformation, une chambre chaude, une salle d'extraction, une chambre de conditionnement et une boutique qui ouvrira bientôt ses portes »*.

Améliorer le confort de travail

En installant tout sur un même site, Jules Martin a pour objectif *« d'améliorer le confort de travail, de gagner du temps, de diminuer la fatigue et par la force des choses d'améliorer la productivité »*. Toutefois, ce site ne modifie pas les déplacements nécessaires au cours de l'année pour *« diversifier ses miels »* en pratiquant l'apiculture de transhumance. *« Je déplace mes ruches pour suivre les floraisons et donc avoir différentes miellées, entre huit à dix miels à proposer à la clientèle. Les plus proches restent dans l'Yonne, pour l'acacia, le châtaigner, le miel de fleur de cerisier. Puis on part un peu plus loin, dans le Morvan et dans le Jura, pour faire du miel de montagne ou de sapin et je termine par le miel de sarrasin ou de tournesol »*, explique-t-il. Cette année, un nouveau miel viendra peut-être rejoindre la gamme. *« J'ai pour objectif d'aller en Seine-et-Marne pour faire du miel de tilleul et renforcer ma production »*, annonce Jules Martin. Déjà bien implanté sur le territoire, l'apiculteur commercialise ses miels dans plusieurs points de vente, fait le marché place de l'Hôtel de Ville à Auxerre les samedis matin et fournit trois boulangeries (Auxerre, Saint-Bris et Chevannes) qui utilisent ses miels dans leurs préparations. En s'installant, Jules Martin souhaite aussi diversifier en proposant davantage de produits transformés à base de miels, comme le pain d'épice ou le nougat. Dans quelques semaines, Jules Martin ouvrira bientôt sa boutique à ses clients.

Charlotte Sauvignac



Après les mots d'introduction, Jules Martin et ses proches ont organisé des visites des installations de production.



// JEUNES AGRICULTEURS

21

Vous avez un message

Les JA de Pouilly-en-Auxois vous invitent et vous attendent très nombreux à leur marché de producteurs, samedi 9 mai derrière la maison de santé, à partir de 10 heures.



Il cartonne chaque année, on ne le présente plus. Le marché de producteurs des Jeunes agriculteurs de Pouilly attire de nombreux professionnels à chacune de ses éditions. Les visiteurs découvrent leurs excellents produits tout en croisant du monde et en se promenant. Une majorité d'entre eux se restaurent sur place pendant que les enfants profitent des animations. *« Notre marché est désormais bien rodé et bien ancré sur le calendrier. Avant, nous contactions les exposants et désormais, ce sont eux qui nous appellent pour connaître la date ! »*, présente Louis Mimeur, éleveur à Thoisy-le-Désert et président de l'équipe cantonale JA. Celui-ci poursuit : *« nous accueillons beaucoup de monde même quand le temps n'est pas très favorable, à l'image de l'an passé. C'est top, que tout le monde soit remercié pour cette belle fidélité »*. Louis Mimeur espère accueillir une trentaine d'exposants : *« si ce n'est pas le cas, nous n'en serons pas loin. Il y aura des artisans locaux. Il sera possible de manger le midi et le soir avec, par exemple, des burgers de la Ferme de sous la Velle, la viande porcine de la Ferme de la Jette, les œufs en meurette de Benoît Laprée et plein d'autres très bons produits de notre terroir »*.

À côté de l'an passé

Rien n'était encore calé à ce sujet le jour de notre appel, mais une animation musicale pourrait être proposée en soirée. *« Nous aurons nos traditionnelles animations avec notamment une mini-ferme encore plus étoffée que l'an passé, des balades en calèche… Un terrain de pétanque sera même à disposition si des gens sont tentés ! Tout sera mis en place pour passer une très belle journée tous ensemble »*, enchaîne Louis Mimeur qui remercie, au passage, la municipalité et l'ensemble des partenaires de l'évènement. Les 23 membres de l'équipe JA seront présents : *« ce marché, c'est notre rendez-vous à nous ! Chacun fait en sorte d'être là pour contribuer à une nouvelle réussite »*. Le président JA apporte une petite précision : *« nous revenons sur la petite place où nous étions lors des premières éditions. De toute façon, le secteur est le même, à 100 mètres de la maison de santé. Vous ne pourrez pas nous manquer »*.

Des petits nouveaux

Antoine Leguy et Florent Velluet participeront à leur tout premier marché pollien en tant qu'exposants. Le premier cité, éleveur porcin à Thoisy-la-Berchère, a été présenté dans notre édition du 10 avril. Le second a, lui aussi, déjà fait l'objet d'articles dans nos colonnes, la dernière publication datant de février 2025. Florent Velluet vend désormais ses produits concoctés dans sa distillerie située dans la zone artisanale de La Chaumonne, à Sombernon. Son eau-de-vie, ses différents ratafias et son jus de pomme seront disponibles à Pouilly-en-Auxois. Le producteur entame une longue série de rendez-vous dès demain, samedi 18 avril : *« Je me rends en effet à Francheville. Dimanche, ce sera Verrey-sous-Salmaise. Le 26, j'irai à Villeberny. Le 2 mai, ce sera à Vaux Saules, une semaine avant Pouilly. J'ai également rendez-vous le 5 juin à Villotte-Saint-Seine, le 7 juin de nouveau à Francheville puis le 17 juin à Fromenteau, dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture »*.

AG

L'homme qui a repris l'activité de Julien Froment accueille également sa clientèle sur rendez-vous dans sa distillerie. Tél. : 06 17 81 25 29.



Florent Velluet proposera de l'eau-de-vie, des ratafias et du jus de pomme.

// CONCOURS

89

Participez à Prairies & Parcours sur la vallée de l'Armance

Le concours Prairies & Parcours, organisé dans l'Yonne par l'Epage de l'Armançon, donne l'occasion aux agriculteurs de mettre en lumière certaines pratiques agroécologiques. Vous avez jusqu'au 30 avril pour candidater.

Vous êtes agriculteur implanté sur la vallée de l'Armance, dans l'Yonne ? Vous avez des prairies permanentes de fauche ou de pâture non semées et riches en espèces floristiques sur votre exploitation ? Vous pouvez donc participer au concours des pratiques agroécologiques Prairies & Parcours, organisé par l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) de l'Armançon, sur la vallée de l'Armance, à l'est du département de l'Yonne. Dans ce territoire de Champagne humide, où deux tiers des exploitations sont des élevages, cette initiative vise à mettre en valeur le rôle essentiel de l'élevage herbager en prairie humide, tout en renforçant la notoriété du territoire de l'AOP Chaource. Les parcelles qui vont concourir et qui seront retenues pour participer au concours feront l'objet d'une visite par un jury local, qui se tiendra sur une journée, à la fin du printemps.

Berty Robert

Pour candidater, ne perdez pas de temps et contactez Mélanie De Waele, animatrice agricole, au plus tard le 30 avril par mail : melanie.dewaele@bassin-armancon.fr ou par téléphone au 06 81 03 29 56.



Ce concours est l'occasion pour les agriculteurs de la vallée de l'Armance, de mettre en valeur leurs bonnes pratiques.



// ANCIENS EXPLOITANTS

21 Les anciens vont bien

L'assemblée générale des anciens exploitants de Côte-d'Or s'est tenue la semaine dernière à Varois-et-Chaignot. L'occasion pour les adhérents de se voir une dernière fois avant un voyage en Italie.

Côme, Riva di Garda, Villa d'Este, Isola Bella : les lacs du nord de l'Italie n'auront bientôt plus de secret pour les anciens exploitants de Côte-d'Or qui préparent leur voyage annuel. *« Le bus de 54 places n'a pas mis longtemps à se remplir. Il y a visiblement un bel enthousiasme dans nos rangs ! Une autre possibilité était d'aller en Bretagne, mais ce sont bien ces quatre lacs italiens qui ont rencontré le plus de succès »*, indique le président François Willermoz. Avant ce séjour, le rendez-vous était donné le 9 avril dans la salle des fêtes de Varois-et-Chaignot. La section y a tenu son assemblée générale avec plusieurs invités, comme Magali Chervet, directrice adjointe à la MSA, venue parler de l'autonomie des seniors et des aides à l'aménagement de l'habitat (voir encadré). Ou encore Jean-Claude Jeannin, de la FDSEA du Doubs, qui a abordé le thème du foncier.

François Willermoz s'est félicité de voir des « jeunes retraités » arriver dans le collectif. *« Nous en accueillons un peu plus que d'ordinaire. Ce renouvellement est important, j'y vois un bon signal. Dans trois ans, lors des prochaines élections au sein de notre section, plusieurs d'entre nous vont laisser leur place, alors toutes les bonnes âmes sont les bienvenues »*. Les dernières élections du bureau, justement, venaient de se dérouler quelques jours avant l'assemblée. François Willermoz a donc *« rempilé »*, tout comme tous les autres membres du bureau à l'exception d'Alain Pautet, qui a gentiment laissé son poste de deuxième vice-président à… Mireille, son épouse ! Cette assemblée a été l'occasion d'aborder la journée conviviale du mois d'août qui se tiendra cette fois dans le Morvan. En octobre, la section des anciens exploitants recevra un conseil administration régional. Le site est déjà connu : l'Abbaye de Cîteaux.

AG



François Willermoz, le président, avec Magali Chervet, directrice adjointe de la MSA.



Seul changement au sein du bureau : l'arrivée de Mireille Pautet, qui assurait l'accueil des participants avec Raymond Cetre.

La MSA en soutien

Magali Chervet a notamment présenté les ateliers « Bons Jours » qui proposent une offre de prévention diversifiée aux personnes de plus de 60 ans. Les thématiques sont très variées à l'image de la nutrition, de la mémoire, de l'équilibre ou encore du sommeil. L'intervenante a invité les anciens exploitants à consulter le site www.kalivi-bfc.fr où se trouvent de nombreuses informations sur le « bien vieillir ». Des aides à l'aménagement de l'habitat ont aussi été dévoilées lors de cette réunion. *« Selon les conditions de ressources, une participation pouvant aller jusqu'à 500 euros peut être envisagée, cela peut concerner l'installation d'une barre de douche, d'un réhausseur de siège de toilette… destinés à préserver l'autonomie des seniors »*.

Le document diffusé pendant l'intervention de Magali Chervet est mis à disposition des adhérents sur le site internet de la FDSEA, ou envoyé par courrier sur demande.

// AGRICULTEURS RETRAITÉS

21 Que devient le « Dom' » ?

Nous avons rencontré Dominique Guyon, ancien éleveur charolais à Rouvres-sous-Meilly, très engagé sur le plan syndical durant des décennies.

Le visage de Dominique Guyon n'est pas inconnu dans notre journal. Ses multiples implications professionnelles et syndicales aux JA de Pouilly puis à la Chambre et à la FDSEA de Côte-d'Or l'avaient bien occupé. *« Défendre les intérêts de notre élevage allaitant m'a toujours animé, c'est vrai. Il fallait bien se bouger pour tenter d'avancer… Mais les résultats escomptés n'ont pas tous été obtenus, loin de là… Beaucoup trop d'exploitations n'ont pas continué, c'est bien dommage »*, confie l'ancien éleveur de vaches charolaises. Ce dernier se réjouit aujourd'hui des cours de la viande : *« ils ont doublé en deux ans alors qu'à l'époque, nous avions énormément de mal à aller gratter 5 ou 10 centimes… Je me félicite de ce renouveau pour les éleveurs en exercice aujourd'hui, mais j'en veux à la filière ne pas avoir partagé les marges bien avant… J'en veux aussi aux politiques qui ne défendent pas notre souveraineté alimentaire et qui préfèrent aller chercher de la viande au Mercosur… Encore une fois, beaucoup trop d'éleveurs sont restés sur le carreau ces années passées. Ce n'est pas normal, nos productions méritaient mieux. Dans nos communes de l'Auxois, quand un éleveur disparaît, le bocage disparaît, les haies disparaissent, la biodiversité disparaît… Les prairies naturelles qui filtrent l'eau de nos sources sont labourées, des pesticides sont ensuite utilisés et détruisent la santé. Pour toutes ces raisons, il faut conserver les éleveurs ! »*.

Plein d'occupations

Comment se passe la retraite de cet ancien responsable syndical ? *« Elle se passe plutôt bien, mais mon emploi du temps est toujours chargé ! »*, nous répond l'intéressé, rencontré le 7 avril au matin. Antoine et Clément, ses deux fils, sont actuellement en charge d'un troupeau bovin et d'une troupe de brebis : *« je n'interviens quasiment plus auprès d'eux sauf, peut-être, en période de fauchaison. Pour le reste, je les ai bien formés, ils sont parfaitement autonomes ! »*. Une chose ne manque absolument pas à Dominique Guyon, *« il s'agit des charges administratives et de toute la paperasse qui bouffe le métier. Cela m'a fait le plus grand bien d'arrêter, j'en avais ras le bol ! Mes deux enfants se répartissent aujourd'hui cette tâche, ils doivent beaucoup mieux gérer que moi »*. Celui qui a pris sa retraite en 2021 nous liste plusieurs nouveautés qui animent son quotidien. *« J'ai toujours eu une ruche à côté des vaches, j'en ai désormais quatre, avec du meilleur matériel pour bien travailler. Je produis du miel pour toute la famille. J'avais un jardin, j'en ai aujourd'hui trois, car j'ai davantage de temps pour m'en occuper. Il y a quatre ou cinq ans, j'ai passé mon permis de chasser, en montant mon propre plan de chasse. Réguler la faune sauvage et surtout les sangliers : je ne pouvais pas le faire avant non pas par envie mais par manque de temps »*.

Dominique Guyon a désormais neuf petits-enfants ! *« Mes quatre enfants sont tous parents. La famille s'est bien agrandie ! »*. L'habitant de Rouvres-sous-Meilly est également en train de faire construire, ou plutôt construire, une petite maison : *« en effet, je fais pas mal de choses moi-même à l'intérieur. Comme je le dis souvent, je construis mon Ehpad… »*.



Méfiez-vous des apparences : la retraite du Côte-d'orien de 69 ans ne saurait se résumer au jardinage !

Monsieur le maire

La raison pour laquelle nous avons rendu visite à Dominique Guyon est sa récente élection au fauteuil de maire de sa commune. *« J'étais déjà bien impliqué au conseil depuis longtemps. Notre ancienne maire ne s'est pas représentée alors, dans la continuité de mes anciens engagements pour défendre notre ruralité, j'ai postulé ! Nous avions une unique liste dans notre petit village de moins de 90 votants. Nous avons eu un très beau taux de participation, cela fait d'autant plus plaisir »*. La fonction de maire n'est pas la seule assurée par notre interlocuteur : *« je préside l'association foncière du village depuis de nombreuses années. Je suis également responsable du syndicat des eaux de Thoisy-le-Désert qui gère 20 communes. Dès mon départ en retraite, ils étaient venus me chercher pour ce poste… Pour toutes ces raisons, oui, je suis bien occupé ! »*.

AG



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Stéphane GARCIA | 06 87 74 56 40
Département : 21 | 25 | 39 | 70

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

// SECTION DES BAILLEURS DE LA FDSEA

Le point sur les zones humides

Ce jeudi 9 avril, la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne a ouvert le bal des assemblées générales. Pour ce faire, ce sont Baptiste Briand et Romain Rousselot, juristes à la FNSEA qui sont intervenus sur la « gestion de l'eau ».

Accompagné par Manon da Costa, directrice de la FDSEA de l'Yonne et Romain Rousselot, chargé de mission politiques foncières FNSEA et animateur de la SNPR, Hubert Leprêtre, président actuel de la section des bailleurs a inauguré l'assemblée générale par quelques mots. Ensuite, après avoir balayé les actualités nationales, Romain Rousselot s'est fait assister par Baptiste Briand, animateur national agrifaune de la FNSEA, pour aborder le thème départemental des « zones humides ». Ces zones sont définies dans le Code de l'environnement comme étant *« des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce de façon permanente ou temporaire »*. Pour répondre aux besoins engendrés par la définition *« donnée par l'État concernant les zones humides, le gouvernement a mis en place des politiques publiques »*.

À ce jour, plusieurs cartographies existent en France, répertoriant les *« zones humides probables, les zones humides effectives et la BCAE 2 fondée sur les zones humides effectives »*. Des réglementations ont également été mises en place pour conserver ces espaces en termes d'aménagement du territoire (compensation environnementale) et en termes de pratiques agricoles (réglementation sur l'utilisation des phytosanitaires). Dans ce cas précis, *« la FNSEA a longtemps demandé une révision de la délimitation des zones humides »*, car pour le syndicat, *« certaines identifiées ne rentrent pas dans le cadre »*. En réponse à cette proposition, le gouvernement a réuni des membres du comité national biodiversité et du conseil national de l'eau (CNE) pour travailler sur une cartographie nationale des zones humides. Par la présence de désaccords portés sur la définition même du terme « zone humide », la FNSEA demande à *« créer un statut de zones humides fortement modifiées (ZHFM) pour que les procédures soient allégées »*.



Romain Rousselot, chargé de mission politiques foncières FNSEA et animateur de la SNPR a réalisé une intervention au cours de l'assemblée générale de la section des bailleurs de la Fdsea de l'Yonne.

Concerter la profession agricole

Dans un contexte où des problématiques ont été rencontrées sur le terrain, le CNE a décidé de créer un groupe de travail pour réaliser un guide d'entretien des cours d'eau. *« La FNSEA a donc échangé avec le président via des échanges avec des agriculteurs, s'en est suivie trois rapports des inspections générales finalisées, qui ont conclu sur un décret paru fin janvier 2024 soumettant à simple déclaration les curages ponctuels réalisés dans le cadre d'opérations groupées d'entretiens de cours d'eau »*, explique Baptiste Briand. Pour autant le cadre juridique *« n'est toujours pas sécurisé »*, car certains travaux d'entretiens sont *« soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, d'autres à autorisation »*. À ce jour, la FNSEA souhaite *« avoir des démarches simplifiées pour les agriculteurs, une évolution du cadre législatif et des opérations groupées par les collectivités locales »*. Avant de procéder aux élections, Romain Rousselot aborde la thématique des *« captages d'eau potable »*. Entre 1980 et 2024, la profession agricole a vu disparaître 14 300 captages, dont 1/3 pour des problèmes liés aux pollutions agricoles. En avril 2025, une feuille de route a donc été lancée par plusieurs ministères afin de développer : *« un guide méthodologique pour accompagner les agriculteurs et les collectivités dans la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'eau et un arrêté définissant des paramètres pour classer un captage comme sensible »*. Après des échanges avec des parties prenantes, la FNSEA s'est donc positionnée à travers trois piliers, sur *« la délimitation des captages sensibles, la gouvernance et les actions à conduire »*.

Charlotte Sauvignac

Un nouveau bureau

Pour cette assemblée générale élective :
- Président : Hubert Leprêtre
- 1re vice-présidente : Brigitte Tremblay
- 2nd vice président : Jean-Pierre Bezine
- Secrétaire : Étienne Henriot
- Autre membre : Bernard Pigot, Pascal Michault et Jean-Pierre Commeao

// SYNDICALISME

Laurent Duplomb à Châtillon

Le sénateur de la Haute-Loire, fervent défenseur de l'agriculture de production, sera l'invité d'honneur de l'assemblée générale de la FDSEA21.

La FDSEA de Côte-d'Or vous donne rendez-vous vendredi 24 avril après-midi au théâtre de Châtillon-sur-Seine pour son assemblée. Au programme : une intervention et des échanges avec Laurent Duplomb, dont le nom vous dit certainement quelque chose. Cet éleveur laitier de la région Auvergne Rhône-Alpes, sénateur de la Haute-Loire, a été mis sur le devant de la scène l'an passé avec sa proposition de loi visant notamment à réintroduire certains produits phytosanitaires. *« Ce rendez-vous se veut très instructif »*, présente Baptiste Colson, vice-président de la FDSEA, *« nous tâcherons d'analyser tout le cheminement d'une proposition de loi et surtout de comprendre comment, en quelques instants, celle-ci peut-être retoquée et mettre une profession en difficulté ! Ces éléments nous serviront très certainement à l'avenir, pour nos futurs travaux avec les parlementaires »*. La Côte-d'orienne Anne-Catherine Loisier sera également invitée, comme le précise Baptiste Colson : *« notre sénatrice est très investie sur les sujets agricoles, les différentes interventions du jour s'annoncent passionnantes »*. Laurent Duplomb abordera sa nouvelle proposition de loi intitulée *« Sur-règlementation relative à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques »*. *« Ce n'est pas forcément le fait de réintroduire un produit phyto qui est anticonstitutionnel, c'est souvent la manière de le faire »*, fait remarquer Baptiste Colson, *« il est apparemment possible de retravailler une loi pour que celle-ci soit acceptée. Je n'en connais pas tous les tenants et les aboutissants, nous en saurons davantage le 24 avril »*. Le Côte-d'Orien invite les agriculteurs à se déplacer en nombre : *« nous pourrons parler, par exemple, des caractéristiques de nos zones intermédiaires. Cette assemblée est aussi l'occasion de faire remonter nos revendications »*.

AG



Sénat

Le sénateur Les Républicains est l'auteur d'un nouveau projet de loi visant à réintroduire certains produits phytosanitaires à titre dérogatoire.



// DÉSHERBAGE

58

Le point sur les leviers et stratégies

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a organisé une visite technique dans le but de faire le point sur les leviers agronomiques et les stratégies de désherbage dans la gestion des graminées.



Essais et présentations ont suscité de nombreux échanges entre participants et conseillers.

C'est dans un contexte de forte pression vulpin, mais aussi de retrait de matière active (flufenacet) que s'inscrivent les essais désherbage du service Productions végétales de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et du GDA Centre Nivernais. Le 27 mars, près de Rouy, ont été présentés les résultats des différentes modalités herbicides par l'équipe Productions végétales de la Chambre. Au-delà de rechercher à optimiser ses programmes d'automne, des résultats d'essais sur l'impact des leviers agronomiques étaient également présentés.

Cette rencontre technique s'inscrivait dans le cadre du projet Agrotech'Innov, visant à fournir des pistes agronomiques aux agriculteurs sur les problématiques du moment. Concernant l'essai désherbage, il s'agissait de comparer des modalités de produits de pré-levée, de post-levée et des programmes en double, voire triple passage. Nouveautés et programmes sans flufenacet étaient intégrés sur cette plateforme. *« La pression vulpin est forte depuis trois ans sur la zone de l'essai »* précise Cédric Zambotto, conseiller grandes cultures à la Chambre. *« Sur une population comprise entre 400 et 800 vulpins/m2 dans les témoins, on constate que le désherbage a plutôt bien fonctionné, en laissant quand même quelques pieds au m². »* La pré-levée seule atteint en moyenne 75 % d'efficacité sur l'essai.

Bonnes conditions d'application

Parmi les nouveautés, le Mateno Duo, homologué récemment, contenant Aclonifen + Diflufenicanil (sans flufénacet), est logiquement en retrait par rapport à Mateno en post-levée. Il sera donc à compléter ou à mettre en programme en pression significative. Observation assez similaire à celle de l'essai 2025. La post-levée seule était uniquement constituée d'un produit en développement, le Luxi G2 (matières actives : cinméthylin + Picolinafen). Le produit a offert un bon niveau d'efficacité (87 % seul et jusqu'à 96 % en association avec autre produit). *« Cette année, contrairement à l'an passé, nous avons pu l'appliquer dans de bonnes conditions, dans des délais qui correspondent bien aux préconisations de la firme et on a là un produit intéressant »* précise Jean-Paul Leroy, expérimentateur à la Chambre. Pour atteindre de bons résultats, dans ce contexte et avec des produits disponibles sur le marché, la double application, pré-levée puis post-levée, semblait nécessaire. Elle apportait ici en moyenne 17 points d'efficacité par rapport à la pré-levée seule. En détail, les programmes pré-levée puis post-levée précoce ont apporté en moyenne 90 % d'efficacité (allant jusqu'à 100 % avec des associations avec Luxi G2) mais plutôt 86 % avec des produits actuellement homologués et sans flufenacet. Avec « ancienneement » un Mateno en pré-levée suivi d'un Defi en post-levée, l'efficacité est de 98 %. *« Pas de surprise, cette modalité a toujours fourni ce type de performance… Sur les sols permettant une sélectivité suffisante… »* précise Cédric Zambotto. L'utilisation d'une post-levée à base de sulfonylurée à 3 feuilles n'a pas apporté de gros complément, l'efficacité étant en retrait sur la parcelle. Le programme à 3 passages, une pré-levée puis 2 post-levées permet d'arriver à 96 % d'efficacité. *« Néanmoins, économiquement et d'une manière pratique, avec des créneaux souvent restreints à l'automne, considérons plutôt cela comme une modalité d'essai qu'une préconisation… »* précisent les conseillers. Dans les conditions de réalisation de l'essai cette année, peu d'effets de manque de sélectivité ont été observés. L'an dernier, avec la pluviométrie poussant à des passages plus tardifs et en moins bonne condition, certaines modalités avaient bien plus marqué, voir amené de la perte de pieds. Il faut donc rester prudent, surtout sur des sols sensibles, dans la construction de ses programmes.

Leviers agronomiques indispensables ou complémentaires

Une bonne gestion des graminées ne peut se passer de leviers agronomiques. La baisse d'efficacité des solutions et notamment des produits de sortie d'hiver en atteste. Cela se confirme au-delà des observations au champ par des tests laboratoire. L'équipe a ainsi présenté des résultats de la Chambre d'agriculture de l'Yonne qui montraient un impact du décalage de la date de semis (permettant une levée et une destruction supplémentaire des levées) d'environ 36 % de pieds de vulpins/m² en moins. Ceci sur une implantation TCS ou labour. À date de semis identique, le labour apportait lui -49 % de pieds de vulpin. Un levier qui, utilisé occasionnellement, peut permettre de repartir sur une base moins populeuse d'adventices. Enfin différents essais de désherbage mécanique réalisés dans le cadre du projet Gramicible par la Chambre de la Nièvre montrent un impact moyen de 30 % d'outils de type herse étrille. Ce levier est plutôt complémentaire sur cultures de printemps, mais plus difficilement utilisable de manière efficace sur cultures d'hiver. Enfin, des efficacités plus élevées sont obtenues avec des combinaisons d'outils de type bineuse et herse étrille. Néanmoins ce type de pratique correspond davantage à des systèmes en agriculture biologique que conventionnels.

// MOUTARDE DE BOURGOGNE

89

Le moment crucial arrive

À l'occasion d'une matinée dédiée à la production de graines de moutarde dans l'Yonne, Jérôme Gervais, conseiller en grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Éric Ducornet, conseiller à la coopérative 110 Bourgogne ont fait le point sur la culture.

Depuis 1993, la production de graines de moutarde est passée de 60 tonnes ou 12 500 tonnes en 2025, chiffre l'Association de producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB). Quant à l'Indication géographique protégée (IGP) « Graines de Moutarde », elle compte à ce jour trois cents producteurs répartis sur plusieurs départements (Nièvre, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire), pour une surface totale de 8 500 hectares. Toute cette production est transformée en moutarde sous l'indication géographique protégée (IGP) Moutarde de Bourgogne ou en moutarde de Dijon avec une garantie de graines françaises. Parmi ces graines, *« nous avons deux mélanges de six variétés cultivées dont quatre variétés tolérantes altises »*, précise Éric Ducornet, technicien à la coopérative 110 Bourgogne. Ce mercredi 15 avril, la coopérative était d'ailleurs présente à Châtel-Gérard auprès de ses adhérents. Si la coopérative aborde cette IGP Graines de Moutarde, c'est parce qu'elle fait elle-même partie des cinq organismes stockeurs inscrits dans la démarche, accompagnés par Dijon Céréales ou encore Soufflet Agriculture. En face de ces organismes agricoles, les agriculteurs inscrits doivent également adapter leur production à des normes particulières. *« Les graines doivent être inscrites au catalogue français des variétés, les producteurs doivent suivre un cahier des charges précis et respecter la traçabilité des bennes. Le stockage des graines doit se faire dans des cellules spécifiques respectant le cahier des charges imposé par les industriels. Les agriculteurs doivent également implanter des jachères mellifères pour que les pollinisateurs puissent se rendre sur les parcelles concernées, et dans certains cas, des partenariats avec des apiculteurs peuvent être réalisés »*, indique Éric Ducornet.

Bien parti pour l'année

À cette période de l'année, les producteurs arrivent au *« moment crucial »* où la *« moutarde va bientôt fleurir, sous huit à quinze jours »*, commente à son tour, Jérôme Gervais, conseiller en grandes cultures spécialisé dans la production de moutarde à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Après avoir semé à l'automne, entre septembre et octobre, les producteurs ont passé l'hiver avec l'appréhension que *« les altises aient pondu à l'automne, voire au mois de décembre et que les larves de grosses altises se soient développées pendant l'hiver détruisant les cultures »*. Pour autant, cette année, *« l'hiver s'est bien passé, on ne constate pas aujourd'hui de larves de grosses altises »*, souligne-t-il, satisfait d'avoir passé un moment important dans la production de graines de moutarde. À cela s'ajoute le fait que *« le gel n'a pas eu d'incidence sur la culture. La moutarde était au bon stade au moment où il a fait froid. Les boutons floraux n'étaient pas suffisamment développés »*. Toutefois, il relativise en expliquant que la rouille blanche des crucifères est apparue récemment, *« laissant des taches blanches se situant sur la face intérieure des feuilles »*. Habituellement cette maladie *« apparaît quinze jours avant floraison »* et là, *« elle arrive dès maintenant. On sollicite donc les producteurs pour qu'ils interviennent en utilisant un fongicide »*. Si ce traitement n'est pas fait, *« on peut perdre jusqu'à 50 % de potentiel de culture »*. De manière générale, il est fortement conseillé *« de traiter deux fois. En préventif, quinze jours avant floraison et la seconde fois au début de floraison »*. Optimiste, Jérôme Gervais, attend donc avec impatience *« un temps ensoleillé avec de la chaleur pendant la floraison de moutarde pour que la culture soit réussie cette année »*.

Charlotte Sauvignac



La production de « Moutarde de Bourgogne » est à un moment crucial : l'approche de la floraison.

CA21

// COLZA

Comprendre le phénomène de floraison lente et ses facteurs aggravants

Cette année, dans de nombreux secteurs, nous observons des colzas qui n'avancent plus : floraison en retard, boutons qui stagnent voire avortent, et des plantes qui semblent complètement à l'arrêt. Pourtant, les parcelles sont parfois bien développées en végétation.

L'hypothèse la plus probable concerne un stress physiologique du colza, survenu à partir du début du mois de mars. Ce phénomène ne résulte généralement pas d'une cause unique, mais plutôt d'une combinaison de conditions climatiques défavorables et de facteurs agronomiques aggravants.

Conditions climatiques : un déclencheur

Le ralentissement de la mise à fleur est lié aux conditions climatiques. Cela se résume par une incapacité de la plante à basculer correctement du stade végétatif vers le stade reproducteur. La culture dispose parfois de réserves suffisantes et de tiges bien développées, mais la floraison ne s'engage pas ou reste incomplète.

Des cumuls de températures excessifs, des journées anormalement élevées et ensoleillées fin février, bien supérieures aux normales de saison (par exemple + 4,5 °C à Dijon par rapport à la période 1991-2020) ont accéléré l'évolution des stades. Depuis la reprise de végétation en janvier / février jusqu'aux stades E-F1, au moins 15 jours d'avance de stades par rapport à l'habitude étaient constatés. Par la suite, cette évolution s'est vue ralentie par l'arrivée d'une période plus froide qui n'a pas permis de poursuivre sur un tel rythme.

On est bien dans le registre du déséquilibre physiologique entre la demande de la plante (montaison, mise en place des boutons, début floraison) et l'offre des conditions du milieu pour bien alimenter ces organes (durée du jour, rayonnement, nutriments, etc.)

Des facteurs agronomiques aggravants

Si le climat initie le dysfonctionnement physiologique, plusieurs facteurs liés au sol et à la conduite de la culture peuvent bien sûr l'amplifier. Ainsi, même en présence d'une biomasse correcte, la transition vers la floraison peut être fortement altérée.

• Hydromorphie et excès d'eau

Les épisodes pluvieux prolongés depuis janvier ont provoqué des situations d'hydromorphie. L'anoxie racinaire qui en découle bloque l'absorption de l'azote et ralentit fortement la reprise de végétation.

En conditions saturées (hydromorphie), les racines produisent des composés toxiques (comme l'éthanol), ce qui entraîne une baisse de la photosynthèse et de la croissance. Les plantes restent « figées », avec peu de nouveaux boutons.

• Structure du sol dégradée

Le tassement, le manque de porosité ou un drainage insuffisant limitent l'oxygénation du sol. Ces situations favorisent l'anoxie et fragilisent les plantes. La valorisation des ressources du sol, notamment les engrais azotés, est réduite, ce qui freine la croissance de la biomasse et la capacité de la plante à répondre à ses besoins de développement.

• Nutrition azotée : un facteur limitant malgré les apports

Les problèmes physiologiques sont souvent associés à un déficit en azote même lorsque celui-ci est présent dans le sol.

- Absorption bloquée. En conditions froides, anoxiques ou de mauvais enracinement, l'azote n'est plus correctement assimilé. La plante manque alors de ressources au moment clé de la formation des boutons.
- Positionnement des apports d'engrais. Un apport tardif ou mal fractionné peut accentuer le décalage entre croissance végétative et floraison. Dans le contexte de l'année (avances de stades, montaison précoce), la date du premier apport ou l'arrière-effet des pratiques d'apports à l'automne (impasse, minéral ou organique, fumier ou lisier) conduisent à une variabilité de réponses au champ. Une constante : les colzas « maigres » qui ont monté tôt avec peu de ressources offertes par le milieu produisent moins de biomasse et peinent à lancer une belle floraison.

• Insectes d'automne/printemps

Les larves de grosses altises et de charançon du bourgeon terminal ont, dans les conditions de l'année, fortement pénalisé la croissance des colzas. Le fonctionnement global de la culture est affecté par leur présence : à l'aisselle des pétioles de feuilles, voire dans les tiges ou pire encore, au niveau du bourgeon terminal. À ce jour, avec ou sans symptômes de plantes au « port buissonnant », ces plantes sont souvent fragilisées, plus sensibles aux attaques d'insectes de printemps comme les méligèthes ou les charançons de la tige. Les capacités de compensation et de remobilisation des réserves sont alors réduites, les rendant encore plus tributaires des conditions printanières pour espérer produire un rendement honorable. Les plantes carencées en azote ont été encore davantage pénalisées.



Terres Inovia

De nombreux secteurs rencontrent des phénomènes de colza stagnant avec une floraison en retard et des plantes qui semblent complètement à l'arrêt.

Comment reconnaître un dysfonctionnement physiologique en l'absence d'autres facteurs très limitants ?

Plusieurs symptômes permettent d'identifier ce phénomène :

- plantes avec une biomasse correcte et parfois des tiges allongées, mais peu de boutons ou des boutons qui n'évoluent plus ;
- absence de cause unique évidente (ni carence franche, ni attaque massive d'insectes) ;
- hétérogénéité marquée dans la parcelle : zones en pleine floraison à côté de zones totalement figées ;
- correspondance fréquente avec des zones à risque : sols tassés, hydromorphes ou hétérogènes.

Benjamin Delhaye, Victoire Lefèvre, Michael Geloen et Jean Lieven, Terres Inovia

// POMMES DE TERRE

21 Ça y est, c'est planté

Rencontre avec Yoann Garreau, agriculteur à Saint-Julien au nord de Dijon, qui a terminé la plantation de ses pommes de terre vendredi dernier.

Lui, c'est fait, et vous ? Êtes-vous à jour dans vos plantations de pommes de terre ? Pour Yoann Garreau, la période optimale se situe généralement entre le 20 mars et le 15 avril. Cette année, les conditions étaient excellentes pour travailler. *« La planteuse est passée sans le moindre problème avec le sec que nous avons eu. C'était aussi très plaisant pour nous. Cerise sur le gâteau : le gel hivernal avait fait du bien à la structure du sol »*, indique le producteur de 38 ans. Pas moins de 13 variétés ont été plantées sur une surface totale de 90 ha : *« Nous travaillons en prestations sur une quinzaine de ces hectares. Il y a un peu plus de variétés que d'ordinaire car nous faisons désormais des pommes de terre spécialisées pour les chips »*. Restons dans les chiffres : combien de « patates » ont été plantées dans l'opération ? *« La densité varie selon les variétés et le calibre des plants, la fourchette va de 33 000 à 50 000, donc il faut compter une moyenne de 40 000 plants à l'hectare »*, répond Yoann Garreau. Sur 90 ha, cela fait tout de même la bagatelle de 3,6 millions de pommes de terre ! Mais la planteuse avance vite et bien : en une heure de travail, la machine permet de planter une moyenne de 1,5 ha.



Le co-gérant d'Agro DFG a planté 90 ha, en comptant les surfaces travaillées en prestations.

En chute libre

Cogérant d'Agro DFG avec ses compères Julien Dumont et Julien Fouchet, Yoann Garreau vend la quasi-totalité de sa production à des centrales d'achat et à des grossistes. Les pommes de terre de cette entreprise qui emploie une quinzaine de salariés se retrouvent dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté. La récolte, elle, se fera comme tous les ans entre le 20 juillet et le 25 septembre. Entre 3 000 et 3 500 tonnes seront alors conditionnées avant de partir sur le marché les semaines et mois suivants. À propos du marché, comment se porte-t-il ? L'agriculteur de Saint-Julien grimace et nous faire part d'une chute brutale des cours : *« l'an passé était exceptionnel, mais alors là, c'est la dégringolade… Il y a eu une surproduction en 2025 à l'échelle européenne. Pour ne rien arranger, la consommation est à la baisse, aussi bien en produits frais que transformés. Nos propres stocks se terminent dans un mois : nous avons eu beaucoup de mal à placer les marchandises, il a fallu faire beaucoup de promotions ! De 300 à 350 euros la tonne il y a un an, les tarifs en big bags sont passés à 150 voire 100 euros/tonne. Oui, nous ne sommes pas loin de la division par trois »*. Cette campagne est la pire depuis au moins douze ans affirme l'exploitant : *« c'est un problème structurel. Il faudra beaucoup de temps pour que le marché se restabilise, c'est certain »*.

AG



ÉLEVAGE

// SANITAIRE

DNC : une campagne 2026 sous tension

Décidée au niveau national pour prévenir toute réémergence de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC), la poursuite de la vaccination en 2026 concerne de nombreux élevages de Bourgogne-Franche-Comté. Entre impératif sanitaire, contraintes techniques et incompréhensions de terrain, sa mise en œuvre suscite de vifs échanges.



La poursuite de la vaccination est destinée à prévenir toute réapparition de la DNC.

Actée lors du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) puis déclinée en région, la décision de poursuivre la vaccination contre la DNC en 2026 répond à un objectif clair : éviter toute reprise de la maladie au printemps. *« Le risque de réémergence n'est pas totalement écarté. Nous devons maintenir une immunité collective élevée »*, rappelle le GDS. Cette stratégie s'inscrit dans un contexte incertain. Non-déclaration de suspicions, interrogations sur la persistance virale dans l'environnement, circulation encore active en Europe : autant d'éléments ayant pesé dans la balance. *« Ça n'est pas pour rire qu'on fait ça »*, insiste Pascal Martens, président du GDS BFC. *« On ne veut pas de nouveaux foyers en 2026. »* L'enjeu dépasse le seul cadre sanitaire. Le maintien du statut indemne au regard des normes internationales conditionne directement les échanges commerciaux, notamment pour les reproducteurs, les semences… *« Le vaccin est très efficace, mais il a un impact. On sait ce que ça représente en élevage »*, souligne Lionel Malfroy (président du GDS25).

Modalités complexes

Sur le terrain, la mise en œuvre se heurte à une difficulté majeure : la complexité des cas de figure. La campagne distingue en effet plusieurs populations animales, avec des calendriers précis. Les veaux nés de mères vaccinées doivent être primo-vaccinés entre 3 et 6 mois, afin d'éviter l'interférence des anticorps colostraux. *« À 3 mois, sinon il y a un risque d'interaction avec l'immunité maternelle »*, rappelle Pascal Martens. S'ajoute une population particulièrement sensible : les veaux vaccinés trop précocement à l'automne 2025. Suite à un avis récent, ils doivent être revaccinés à partir de 3 mois *« et avant la mise à l'herbe »*, ce qui accroît fortement le volume d'animaux à traiter. Enfin, les rappels sur les bovins déjà vaccinés doivent intervenir entre 8 et 15 mois après injection (12 mois pour les animaux à l'export), tandis que tout animal introduit depuis une zone indemne doit être vacciné après son arrivée. *« Nous n'avons connu les modalités de vaccination à réaliser avant la mise à l'herbe que le 24 mars au soir »*, regrette Bruno Henry, président du GDS 70. Un calendrier bien tardif, alors que le printemps végétatif est en avance cette année, et que la mise à l'herbe a déjà commencé en zone basse.

Organisation sous contrainte

Au-delà des règles sanitaires, les contraintes pratiques sont nombreuses. La vaccination des veaux allaitants impose des opérations de contention parfois délicates. *« Ça va poser problème notamment pour les allaitants »*, reconnaît Bruno Henry. L'organisation des chantiers repose sur une planification par les vétérinaires, afin d'optimiser l'utilisation des flacons, conditionnés par 20 ou 100 doses et à durée de vie limitée une fois reconstitués. *« Les tournées sont organisées pour éviter le gaspillage »*, rappelle Lionel Malfroy. Le dispositif prévoit une prise en charge limitée par l'État, avec une visite mensuelle financée pour certaines catégories d'animaux. Une contrainte mal perçue. *« On ne peut pas raisonner pareil pour un cheptel de 10 ou 200 UGB »*, regrette Pierre Besançon, éleveur retraité, tout en fustigeant des décisionnaires technocrates déconnectés des réalités du terrain. À ces difficultés s'ajoutent les ajustements techniques. *« Nous avons dû adapter en urgence notre logiciel pour intégrer les nouveaux animaux à vacciner »*, explique la directrice du GDS70 Caroline Bouissel. Les éleveurs reçoivent désormais des listes d'animaux à vacciner, pas toujours faciles à interpréter. *« Il faut arriver à dompter l'outil »*, résume-t-elle. Face aux critiques, les responsables sanitaires défendent une ligne claire. *« Sur ce sujet, on monte les marches une par une,* insiste Pascal Martens. *En cas de gangrène, mieux vaut couper le doigt que le bras »*, illustre-t-il, en référence à la gestion du risque. Les autorités rappellent également le cadre réglementaire. *« Nous sommes dans un État de droit »*, souligne Yves Lambert (DDETSPP de Haute-Saône), évoquant notamment les obligations de déclaration et les risques de réfaction des indemnités pour des éleveurs qui se placeraient délibérément hors-la-loi.

Alexandre Coronel

Réflexions sur la filière bovins allaitants

// BIO

Organisées récemment à Beaune, les Rencontres de la Bio en Bourgogne-Franche-Comté étaient consacrées aux leviers destinés à ancrer régionalement les filières bovins viande bio.

55 participants se sont retrouvés fin mars au lycée viticole de Beaune pour échanger et partager sur la filière viande bovine bio. Des conseillers, agriculteurs, opérateurs de filières, chercheurs et partenaires techniques ont assisté aux interventions et ateliers thématiques, lors de cette journée, organisée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et Bio BFC. L'objectif était de dresser un état des lieux complet de la filière bovins viande bio et des innovations. Parmi les interventions lors de cette journée, Christelle Comte, référente sur l'Observatoire régional de l'agriculture biologique (Orab), a présenté les dernières données disponibles en région, sur la filière bovin allaitant bio et sur la filière bovin lait bio qui fournit également de la viande à la filière. Caroline Mousseron, directrice d'Interbev BFC, a présenté un schéma de la filière en région, avec les dernières données du marché national et régional. Elle a insisté sur les évolutions de prix des produits biologiques et les liens existants entre technique et économie par la finition des animaux à l'engraissement. Hugues Chardonneret, éleveur dans la Nièvre, a témoigné sur son parcours et son expérience en agriculture biologique. Sur sa ferme, tous les animaux sont engraissés (vaches, génisses, bœufs), et la ferme diversifie ses productions (pain). La recherche d'une autonomie du système est un élément clé du fonctionnement de la ferme.

Des ateliers pour faire émerger des solutions

Marion Kentzel de l'Institut de l'élevage (Idele), a présenté les résultats du projet « Bouvibio ». Il s'agit d'un mâle bio âgé de 8 à 14 mois, engraissé localement, positionné comme un produit intermédiaire entre le veau et le jeune bovin, et particulièrement adapté aux fermes allaitantes peu équipées pour une finition longue. C'est une opportunité structurante pour relocaliser la valeur, offrir un débouché bio aux jeunes mâles et répondre concrètement aux besoins croissants de la restauration collective. Au cours de la journée, plusieurs ateliers ont également permis de faire progresser la réflexion collective, autour des thèmes suivants :

- Comment favoriser davantage l'introduction de viande bovine bio en restauration collective afin de respecter la loi Égalim ?
- Quelles seraient les clés de réussite en viande bovine bio pour des filières viables et résilientes ?
- Abattage, découpe, transport : quels outils pour maintenir le maillage et la valorisation de la viande bio en région ?

Les comptes-rendus de ces ateliers et les supports de présentation en ligne sont disponibles, sur le site internet de la Chambre régionale d'agriculture avec le lien suivant : https://bfc.chambres-agriculture.fr/actualites-1/actualite/retour-sur-les-rencontres-de-la-bio-en-bfc-la-filiere-bovin-viande-bio-a-lhonneur-le-25-03-a-beaune-21

D'après communiqué

SAS PREFATECH

ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON

POSSIBILITÉ LIVRAISON ET POSE

Située au carrefour des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, la SAS PREFATECH est spécialisée dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.

«Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications ».

ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29
chevalier-n@prefatech.fr


Fosse à lisier


Panneaux de stabulation


Murs de silo

// ÉCONOMIE

En Côte-d'Or, l'irrégularité devient une donnée de base

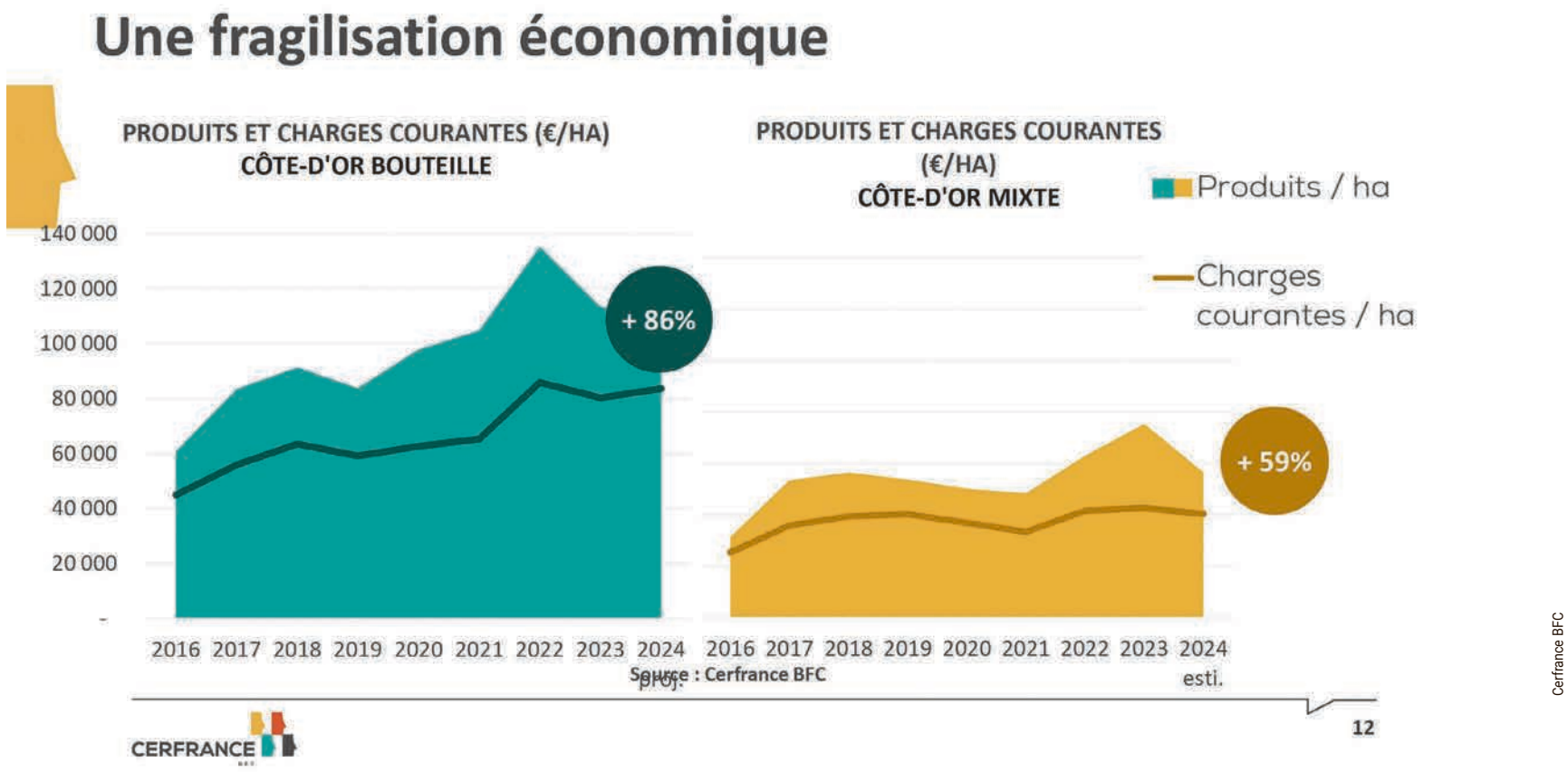
Cerfrance a présenté récemment le bilan économique des entreprises viticoles de Côte-d'Or. L'irrégularité croissante constatée, depuis quinze ans, dans les rendements et les volumes de production, oblige à s'adapter.

Premier constat dressé lors de cette présentation des résultats économiques de la viticulture pour la Côte-d'Or, par Cerfrance : les vendanges 2024 et 2025 ont confirmé une certaine fragilisation de la production.

Alors que les surfaces implantées varient très peu, la dernière décennie se caractérise par de grandes disparités de volumes produits : alors que 2021 et 2024 ont vu des récoltes historiquement basses autour de 260 000 hl, les années 2022 et 2023 se situent autour de 500 000 hl. Du simple au double : les producteurs doivent apprendre à jouer au « yo-yo ». Cette instabilité se double d'une forte augmentation du prix de revient des vins produits : de 1 270 euros/hl en 2022 à 2 170 euros en 2024. Dès lors, pour Cerfrance, il importe d'investir dans une conduite de vigne qui réclame des capacités d'adaptation.

Hausse des charges

En Côte-d'Or, arrachage et plantations de vigne restent assez proches sur les quinze dernières années, hormis en 2016 ou les plantations avaient été beaucoup plus importantes que les arrachages. En 2025, on arrive à 1,1 % de surfaces arrachées pour 1,4 % de surfaces plantées.



La viticulture de Côte-d'Or doit composer, comme de nombreux autres secteurs, avec des charges en hausse.

Cerfrance BFC

Le paysage viticole du département traduit une fragilisation économique croissante avec, pour la commercialisation en bouteilles, des charges courantes en augmentation de 86 % depuis 2016. En parallèle, le prix de vente moyen par bouteille a plutôt bien évolué en Côte de Nuits passant de 21 à 37 euros (+ 81 %) entre 2015 et aujourd'hui. La hausse, réelle, est toutefois plus modeste pour les Côte de Beaune, de 14 à 21 euros (+ 48 %). on note toutefois un tassement de ces prix pour les Côtes de Beaune depuis 2022. Dans ce contexte, la rentabilité des exploitations viticoles de Côte-d'Or se maintient malgré tout. Les excédents bruts d'exploitation sont passés de 19 000 euros/ha en 2015 à 40 000 euros en 2024, après une pointe à 49 000 euros en 2022.

L'outil œnotouristique

Parmi les pistes envisagées pour consolider les positions d'une viticulture qui, comparée à d'autres régions de France, tire encore son épingle du jeu, Cerfrance préconise de favoriser l'œnotourisme, une pratique qui transforme les clients en prescripteurs. Selon une récente enquête de FranceAgrimer, si, pour 18 % des viticulteurs interrogés, l'œnotourisme améliore la résilience du domaine, pour 45 % d'entre eux, il améliore la notoriété et la marque et surtout, pour 57 %, il fidélise la clientèle. Néanmoins, 54 % des viticulteurs interrogés sont aussi conscients que l'œnotourisme demande beaucoup de travail.

De fait, les trésoreries des exploitations viticoles marquent, ces dernières années, un montant d'endettement préoccupant qui représente une part croissante. Afin de gérer les irrégularités de récoltes et de productions qui tendent à devenir la normale, Cerfrance préconise d'emprunter lorsque cela est possible, de tenir compte de la hausse des coûts et de recalculer son besoin en fonds de roulement. Des adaptations juridiques et fiscales sont recommandées.

Berty Robert

// MACHINISME

Du bon usage du chenillard

De plus en plus utilisé dans les vignes, le chenillard a fait l'objet d'une journée technique organisée au lycée viticole de Beaune. Au-delà de l'intérêt de ces outils, il s'agissait aussi de faire œuvre de prévention, les accidents de manipulation n'étant pas rares.

Le 2 avril, le CFA viticole de Beaune a organisé une rencontre technique autour du chenillard interang à destination des viticulteurs et de leurs étudiants. Issu d'une réflexion initiale entre le service prévention de la MSA Bourgogne et du CFA, à la suite du constat d'une hausse de l'utilisation et des accidents de chenillards en 2024, ce temps fort, organisé en salle puis sur le terrain, était placé sous le signe de la prévention.

À cette occasion, les services de la MSA ont rappelé l'importance du port de la ceinture de sécurité, des équipements de protection individuels (EPI) mais aussi des règles de base à appliquer concernant le chargement/déchargement de ce type d'engin d'un plateau de transport, une manœuvre qui peut être source d'écrasement.

Dans le cadre de cet événement pédagogique, les cinq concessions locales de matériel viticole de la région beaunoise (Établissements Faupin, Ouvrard, Berger, Alabeurthe et Pellenc) se sont associées au CFA grâce à la mise à disposition de plateaux pour des démonstrations de chargement. Un complément technique a également été apporté grâce aux interventions de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et d'un formateur du CFA sur les intérêts agronomiques du chenillard.

Des interventions complétées par le témoignage d'un tractoriste sur chenillard du domaine Bouchard Père & Fils. La journée a pris fin par la présentation et l'essai des différents chenillards dans les vignes, apportés par les concessions.



Les étudiants du CFA viticole de Beaune ont pu s'informer sur les précautions à prendre lorsqu'on utilise un chenillard.

// RÉCOLTE DE L'HERBE

Bien sécher le foin en balles rondes

Le séchage du foin en balles rondes est une des pistes techniques pour valoriser l'herbe dans les rations hivernales et réduire l'utilisation de fourrage enrubanné. La réussite de ce procédé passe par le respect de règles essentielles.



Segrafo

L'installation pour le séchage en balles rondes est plus simple que celle pour séchage en vrac.



M. Portier

Le montage d'un variateur de fréquence pour piloter les ventilateurs permet de réduire la consommation électrique.

Le séchage se prépare dès la fauche en apportant une attention particulière aux opérations de fanage, afin d'obtenir des balles de foin dont l'humidité est inférieure à 35 %. Ce critère est incontournable pour assurer un passage d'air efficace dans les balles rondes, ainsi qu'un temps de séchage et une consommation d'énergie acceptables pour atteindre un taux de matière sèche de 87 %, nécessaire à la stabilisation du fourrage.

Faner juste après la fauche

Le pré-séchage au champ passe par un premier fanage intensif juste après la fauche, pour bien décoller le fourrage du sol et l'exposer au soleil. Cela évite notamment de laisser des paquets de vert qui se retrouvent ensuite dans l'andain. Pour les fanages suivants, il est conseillé de réduire le régime de prise de force et l'angle d'inclinaison des toupies pour préserver la qualité du fourrage. Afin d'optimiser l'alimentation de la presse, il est préférable de confectionner des andains larges, doubles et bien aérés.

Presser en serrant les balles dès le début

La formation des balles rondes est une phase-clé dans la préparation du séchage. L'utilisation d'une presse à chambre variable est incontournable, de façon à serrer les balles dès le début du pressage. La densité homogène évite un passage d'air préférentiel, notamment au cœur de la botte. Le diamètre de balle préconisé pour le séchage est souvent de 1,30 mètre, le liage filet étant préférable à la ficelle pour obtenir une forme régulière. Celui-ci devra correspondre au diamètre des bouches du séchoir. Le chantier de pressage s'organise pour produire des lots de balles homogènes en termes d'humidité. Les andains plus humides sont à presser en priorité au début du remplissage de la chambre, le centre de la balle étant plus facile à sécher. Mais en cas d'humidité importante, en bord de haie par exemple, il sera parfois préférable de réserver ces andains à de l'enrubannage. Le séchage des balles doit ensuite intervenir le plus rapidement possible, afin d'éviter les risques d'échauffement.

Construire soi-même son séchoir « en dur »

Lorsqu'un bâtiment est disponible ou qu'il est prévu d'en construire un, il est préférable d'aménager l'installation du séchoir « en dur », soit dans le bâtiment, soit en long pan, via la création d'un appentis. Ce type de séchoir impose la mise en œuvre de maçonnerie, d'un local de ventilation, de gaines et de bouches de ventilation. Bon nombre d'éleveurs optent pour l'autoconstruction de façon à réduire les coûts. Ces séchoirs fonctionnent en simple flux avec une ventilation par la face inférieure de la balle déposée sur la bouche. Ils demandent ainsi un temps de séchage important de 36 à 48 heures, selon les sources de chaleur. Mais, lorsque l'on dispose de suffisamment d'espace, ils permettent de multiplier le nombre de bouches de séchage, pour accueillir un grand nombre de balles par lot.

Opter pour un séchoir « clé en main » pour gagner du temps

Plusieurs constructeurs proposent des séchoirs « clé en main » combinant une structure métallique avec des bouches de séchage où sont entreposées les balles avec un local technique accueillant le ventilateur et la source de chaleur. Il suffit de disposer d'une aire bétonnée pour accueillir l'ensemble. Qu'elles soient à simple ou double flux (ventilation par une ou deux faces de la botte), ces solutions offrent un temps de séchage plus court, de huit à douze heures. Elles sont en revanche limitées



Krone

Pour sécher le foin en balles rondes, il est primordial d'utiliser une presse à chambre variable avec laquelle le fourrage est serré dès le début du pressage.





MACHINISME



M. Portier

Avec les installations de séchage en dur, il est facile de multiplier les bouches de séchage.

en nombre de bouches de séchage, impliquant l'utilisation d'un pré-séchoir pour entreposer les balles en attente de leur séchage. Fonctionnant à haute température et sans lien à un bâtiment, ces séchoirs ne sont pas associés à un capteur solaire et imposent un brûleur (fioul, gaz ou bois déchiqueté). Certains peuvent également être reliés à un réseau de chaleur issu d'une unité de méthanisation.

Trier les balles à la parcelle selon le taux d'humidité

Quel que soit le type d'installation, la mise en œuvre du séchage impose un contrôle précis de l'humidité des balles. L'utilisation d'une sonde paraît indispensable pour la mesurer avant et pendant le séchage. Ce sera également l'occasion de bien identifier les balles en les marquant avec un code visuel, pour un stockage optimisé. Quand cela est possible, il peut s'avérer utile d'équiper la presse d'un capteur d'humidité, de façon à trier les balles dès la parcelle et de constituer des lots homogènes.

Manipuler les balles sans les abîmer

Le séchage en balles est gourmand en manutention, ce qui implique d'avoir un bon tracteur avec chargeur ou un télescopique, gage de débit de chantier. Il est conseillé d'utiliser une pince pour balles enrubannées, de manière à préserver la tenue des balles et à ne pas créer des passages d'air préférentiels avec des piques. Dans le cas des systèmes à simple flux, il peut être utile de s'équiper d'une pince pivotante simplifiant le retournement des balles. Cette étape, qui peut se faire après 18 à 24 heures de séchage, permet de chasser plus efficacement l'humidité dans la périphérie du haut de la botte, zone la plus difficile à sécher quand le flux n'arrive que par le bas.

Michel Portier



Agreto

Il est recommandé de mesurer l'humidité des balles avant et après séchage.



Climair

Les solutions de séchage clé en main présentent l'avantage d'être faciles à installer.

EN CHIFFRES

200 à 250 tonnes de matière sèche par an comme limite de stockage de foin séché en balles rondes
140 litres d'eau sont extraits par le séchage d'une balle ronde de 1,30 m de diamètre pressée à 65 % de MS pour atteindre 87 % de MS. Cela représente 25 % de son poids initial de 554 kg.
150 kWh/tMS de consommation électrique moyenne pour le séchage



NOUVELLE ASSURANCE AUTOMOTEURS

POUR CULTIVER AUSSI VOTRE SÉRÉNITÉ.

Dans toutes nos formules, votre protection corporelle est assurée jusqu'à 2 Millions d'euros*. Vos matériels attelés et marchandises transportées sont assurés sans surcoût.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
* Voir conditions et modalités au contrat.
Le contrat d'Assurance Automoteurs est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale. Credit photo : Gettyimages.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

MANIERE SAS

21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66

Groupe Méthivier

58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
89 Toucy	03 86 44 01 08
89 St Clément	03 86 83 02 01
89 Brienon	03 86 43 07 90
89 Tonnerre	03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09

OUVRARD

21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
21 Longeault	03 80 48 91 60
21 Beaune	03 80 22 28 53

// NOUVEAUTÉS

Claas Andainage par vis sur les Disco 1100 Direct Swather



Claas

Avec les Disco 1100 Direct Swather, Claas ajoute un second modèle de combiné de fauche avec système d'andainage à vis sans fin. Reprenant le principe des faucheuses Disco 9300 Direct Swather, notamment la vis d'andainage de forme conique, ce combiné fauche sur une largeur de 9,70 à 10,70 m pour regrouper le fourrage sur une largeur de 2,10 à 3,10 m, voire 6,90 m, si l'une des deux vis est désactivée. Cette nouvelle déclinaison de la Disco 1100 nécessite un tracteur de 220 ch minimum.

Krone Un combiné de fauche à lamiers articulés

Inaugurée sur les faucheuses frontales EasyCut 400 Fold, la technologie de lamier repliable mise au point par Krone est désormais déployée sur le groupe de fauche EasyCut B 1250 Fold. Les deux lamiers à dix disques de cet outil disposent en effet, à leur extrémité extérieure, de deux disques qui se replient au transport vers l'arrière. Cela limite la hauteur de transport à 4 m, tout en proposant une largeur de coupe allant de 11 à 12,50 m. Dotée d'un écartement hydraulique, la faucheuse EasyCut B 1250 Fold se combine aux faucheuses frontales EasyCut F 400 Fold, F 360 ou F320, avec des recoupements allant de 5 à 84 cm entre l'unité avant et le groupe arrière.



D. Laisney

Kuhn Un andaineur porté à deux rotors

Kuhn lance l'andaineur GA 7631 P, un appareil porté à double rotor à dépose centrale compatible avec des tracteurs de plus de 140 ch. Cet outil de fenaison travaille sur une largeur maximale de 7,40 m et peut former des andains allant de 1,30 à 2,20 m. Sa hauteur de travail s'ajuste manuellement à l'aide d'une manivelle, hydrauliquement en option. L'andaineur se compose de rotors fixés sur une articulation 3D, qui assure un débattement dans toutes les directions pour optimiser le suivi du terrain. Il dispose de carters boulonnés Masterdrive GIII ne nécessitant aucun entretien. Les paliers des bras de fourche doivent cependant être graissés toutes les 200 heures. Le GA 7631 P pèse 1,5 t et mesure au transport 2,80 m de large et 4 m de haut.



Kuhn

Kuhn Les andaineurs à tapis Merge Maxx modernisés

La gamme d'andaineurs à tapis Kuhn se modernise et prend désormais le nom de Merge Maxx 102. Elle se décline en cinq modèles. L'andaineur frontal Merge Maxx 442F, d'une largeur de ramassage de 3 m, se dote d'un double tapis autorisant une dépose bilatérale, avec une répartition égale du fourrage de chaque côté. Les quatre autres appareils, de type semi-porté, affichent des largeurs de travail allant de 5,50 à 10,95 m. Ils assurent une dépose centrale ajustable jusqu'à 2,20 m, latérale à droite ou à gauche, ou encore en deux andains. Cette série d'andaineurs à tapis Kuhn se distingue, pour les unités de ramassage, par une structure tubulaire d'un diamètre plus important. Pièce maîtresse des Merge Maxx 102, le pick-up est entraîné par un moteur hydraulique de plus grosse cylindrée. Il reçoit aussi une came conçue en Hardox, des bras de fourches à maneton rallongé et des paliers plus résistants, ainsi que des dents de forme coudée d'une capacité supérieure pour résister à l'effort. La tôle Windguard assurant le transfert du fourrage entre le pick-up et le tapis convoyeur est, quant à elle, en acier à haute limite élastique (HLE). Le Merge Maxx 952 d'une largeur de travail de 7,5 à 9,5 m est disponible en version standard ou Isobus, tandis que le Merge Maxx 1092 (de 8,85 à 10,95 m de largeur de ramassage) est exclusivement proposé en Isobus. À partir du terminal Isobus du tracteur ou des terminaux CCI 60, CCI 800 ou CCI 1200, l'utilisateur contrôle divers paramètres, comme le type de dépose de l'andain, la hauteur de travail, l'allègement des unités de ramassage, la position de la tôle Windguard… L'opérateur peut aussi surveiller en temps réel la vitesse et la pression des convoyeurs et des pick-up, et régler la pression au sol selon cinq configurations. La vitesse des pick-up et des tapis s'ajuste automatiquement en fonction de la vitesse d'avancement ou de la charge de fourrage. La fonction « ramassage sans dépose » permet de conserver la matière dans l'appareil pour la déposer ultérieurement.



U. Dubroeucq



MACHINISME

Kverneland L'andaineur à tapis Roc RS 920 pour les fourrages courts et humides

Alors que les andaineurs à tapis Roc RT sont principalement destinés aux cultures sèches telles que la luzerne et le foin, les modèles Roc RS de Kverneland se montrent plus à l'aise dans les fourrages courts et humides. Ces appareils se distinguent par la présence d'un rouleau de grand diamètre au-dessus du pick-up, afin de favoriser la préhension du fourrage court. Ce rouleau est monté sur un châssis s'articulant à l'arrière de la machine. Couplé à une boule d'azote, un vérin permet de régler la pression exercée sur le rouleau. Ce même vérin autorise le relevage de 65 cm du rouleau pour intervenir dans de gros volumes de fourrage sec. Dans cette gamme, le nouveau RS 920 se compose de deux éléments pouvant travailler de manière rapprochée (largeur de travail de 7,30 m) ou distante (9,10 m de largeur de travail). Les deux tapis monoblocs peuvent travailler de manière indépendante pour une dépose à gauche, à droite et/ou centrale, selon la configuration choisie. Pouvant fonctionner avec un élément replié en position transport, cet andaineur présente un dégagement important en bout de champ en relevant le train roulant en plus des pick-up..

McHale L'andaineur double R80-90 ramasse jusqu'à 9 mètres

McHale lance l'andaineur double à dépose centrale R80-90. Doté d'un essieu directeur, cet appareil propose un réglage hydraulique de la largeur de travail (8 à 9 m) depuis la cabine : le chauffeur dispose d'une graduation pour ajuster la largeur de travail. Reposant sur un boggie à six roues pour un bon suivi du sol, les deux rotors de 3,80 m de diamètre se composent de 13 bras porte-dents supportant chacun quatre dents de 10 mm de section. Pourvu d'une tête d'attelage pivotante jusqu'à 80 degrés, cet andaineur autorise un relevage individuel ou simultané des deux rotors, à l'aide d'un seul distributeur simple et d'un boîtier en cabine. Le McHale R80-90 propose un réglage mécanique de la hauteur de travail des dents. Il se replie au transport pour ne pas dépasser 3 m de large et 4 m de haut.



McHal



L.Vimond

Pöttinger Une cuve frontale spéciale additif

Avec sa cuve frontale Liquido F, Pöttinger propose une solution pour incorporer du conservateur ou tout autre additif dans le fourrage lors de la récolte. Cette réserve de 200 l, voire de 400 l, s'utilise aussi bien avec une presse qu'une remorque autochargeuse. L'incorporation s'effectue à l'aide d'une rampe pourvue de buses et positionnée entre le pick-up et le rotor. La cuve est montée sur un support robuste jouant le rôle de bumper et réglable en largeur entre 2,55 et 2,82 m. Deux variantes sont disponibles : Liquido F 2000 et Liquido F 3000. La première débite de 40 à 245 l/ha, alors que la seconde délivre jusqu'à 470 l/ha.



Pöttinger

MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE, UN SERVICE 100 % CRAI ÉNERGIES

Une installation entretenue, c'est :
- une productivité assurée
- une longévité accrue

DÉCOUVREZ NOS
OFFRES DE MAINTENANCE

CRAI Energies

Entreprise locale - Zone d'activités
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Tél. : 03 80 97 17 70 - crai.energies@gmail.com

NOUVEAUTÉS
MLT NewAG
738 - 742

PRÊTS à VOUS SERVIR au QUOTIDIEN

LOCATION
VENTE
ENTRETIEN

MANITOU

RICHARD manutention
16 rue des Ardennes
21000 DIJON (Chaumont-Dijon-Lavau)
Tel. 03 80 72 93 50
www.richardmanutention.fr

50 ANS ABM Depuis 1976
13 rue Édouard Branly
58640 VARENNES VAUZELLES
Tel. 03 86 60 86 00
www.abmmanutention.fr

Cichy Manutention
6 rue Saint-Exupéry
89470 MONÉTEAU (Monéteau-Saran)
Tel. 03 86 40 91 00
www.cichy-manutention.fr

Profitez de l'avance de trésorerie(1)
sur les subventions de
vos assurances récoltes

Grandes cultures,
vignes et prairies

Une avance de trésorerie(1) à un taux de 0%
Un prêt accessible rapidement

Comment en bénéficier ?

Contactez dès maintenant Groupama pour prendre rendez-vous avec votre conseiller et connaître les conditions de souscription.
Tél. 03 80 78 35 82
Mail : monconseilleragri@groupama-ge.com

(1) Prêt professionnel distribué par Groupama Grand Est, en qualité de mandataire non-exclusif en opérations de banque et en services de paiement de Franfinance – immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr), sous le N°13 004 204. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance. L'avance de trésorerie sur les subventions des assurances récoltes est réservée à nos sociétaires déjà assurés en multirisque climatique ou prairies. Frais de dossier de 250€. Voir conditions avec votre conseiller Groupama Grand Est.
Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Prêteur : Franfinance SA au capital de 202 911 984 euros - 719 807 406 RCS Nanterre Tour Granite – 17 cours Valmy – CS 50318 – 92800 PUTEAUX – Intermédiaire en assurance inscrit à l'Orias N° ORIAS : 07 008 346 (www.orias.fr).Documents et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques. Crédit photos : © Aurélien Chauvaud - 04/2026.

Groupama
Toujours là pour moi

Pöttinger L'andainage partiel automatisé sur le groupe de fauche

Pöttinger propose sur les groupes de fauche Novacat V10 un nouvel automatisme pour ceux qui pratiquent l'andainage partiel. Si, dans un sens, seul le tapis regroupeur de droite est abaissé et actif, lors du demi-tour, le fonctionnement est inversé (seul le gauche est actif). Cela permet de travailler (faner et andainer) le fourrage par la suite, sur une partie seulement de la parcelle. Cette fonctionnalité est intéressante notamment dans les faibles volumes de fourrages.



Pöttinger

Reiter Un andaineur à tapis frontal à tarif accessible

Reiter enrichit par le bas son catalogue d'andaineurs à tapis avec le modèle frontal Respiro R3 Compact. Cet appareil, affichant une largeur d'andainage de 3 m, se destine aux exploitations andainant moins de 20 ha par jour. Il dispose de la génération 2.0 de pick-up, du réglage du rouleau depuis la cabine, d'une nouvelle construction de tapis, dont la tension se règle d'un seul côté, et d'une tôle déflectrice redessinée.



Reiter

Samasz Un andaineur à quatre rotors de 15,50 mètres d'envergure

La marque polonaise Samasz dévoile l'andaineur à quatre rotors à dépose centrale Z4-1550 d'une largeur de travail maximale de 15,50 m. Mesurant chacun 3,80 m de diamètre, ses rotors comptent 15 bras porte-dents et sont entraînés mécaniquement. Ils intègrent une came ajustable pour régler le moment d'effacement des dents selon le volume ou le type du fourrage. Pour le suivi du sol, chaque rotor repose sur un châssis tandem à six roues (16x9.5-8) pivotantes placées au plus près de la trajectoire des peignes. L'andaineur Z4-1550 embarque une suspension hydropneumatique active et dispose de roues de transport de 600/55-22.5 de dimension, remplacées en option par des pneumatiques plus larges en 710/45-22.5 ou 800/35-22.5.



L.Vimond

Reiter Un andaineur à tapis de 10 m de large

Le constructeur autrichien Reiter lance l'andaineur à tapis Respiro R10 Profi. Cet appareil se compose de deux pick-up de 3,75 m ramassant sur une largeur totale de 10 m en andainage central ou de 8 m en dépose latérale (droite, gauche ou les deux). Au transport, les deux éléments se replient à la verticale, la machine ne dépassant pas 3,95 m de haut et 2,96 m de large. Comme l'andaineur Respiro R8 Compact, ce nouvel appareil reçoit la génération 2.0 de pick-up, caractérisée par l'utilisation de roulements renforcés, plus étanches et intégrant un disque de coupe pour éviter l'enroulement de matière, ainsi que par l'adoption de garants redessinés pour déposer le fourrage au milieu du tapis. L'entraînement hydraulique des tapis, des rotors et des pick-up est assuré par deux pompes Rexroth à pistons axiaux animées par la prise de force. Ce choix évite au tracteur de travailler à régime élevé et limite l'échauffement de l'huile. Le R10 Profi propose un réglage centralisé des tapis et des rouleaux d'andainage, le relevage individuel de chaque pick-up (dégagement de 85 cm lors des demi-tours), mais aussi le contrôle de la hauteur de ramassage ou encore le repliage de la machine depuis le terminal Isobus en standard. À défaut d'écran compatible sur le tracteur, Reiter propose le terminal Smart 570 doté d'un écran couleur de 5,7 pouces et d'une quinzaine de touches, ainsi que d'une molette pour naviguer dans les menus.



Pöttinger

Schuitemaker 80 couteaux sur les autochargeuses Rapide XC

Schuitemaker lance la gamme de remorques autochargeuses Rapide XC. Ces machines reçoivent le nouveau rotor hacheur PowerRotor Pro de 2,10 m de large et 700 mm de diamètre entraîné par courroie. Doté de huit rangées de dents, ce rotor est associé à 80 couteaux à sécurité hydraulique (contre 50 sur les Rapide 1000) de 4 mm d'épaisseur, ce qui lui permet d'afficher une longueur de coupe théorique de 24 mm. Le fourrage est ramassé par un pick-up tiré de 2,40 m de large à suivi du sol en 3D. Les Rapide XC disposent d'une paroi frontale mobile Rapid Release augmentant le volume de chargement vers l'avant. Pour le reste, ces autochargeuses reprennent les mêmes éléments que les autres modèles de la gamme Rapide. Elles se déclinent en versions à double essieu (Rapide XC 7700) et à tridem (Rapide XC 9700).



Schuitemaker



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de la récolte des fourrages.

MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR

21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

MANIERE SAS

21 Verrey sous Salmaise 03 80 35 80 66

Faucheuses : ActiveMow / EasyCut
50 modèles de faucheuses frontales, arrières, groupes de fauche ou traînées.

Faneuses : Vendro
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.

Andaineurs : Swadro
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.

KRONE

MACHINISME

Sip Combiné de fauche et andaineur à tapis pour la montagne



Sip

Sip lance une nouvelle offre de combinés de fauche conçus pour les exploitations en zone de montagne. Se combinant à une faucheuse frontale de 3 m pour un recoupement de 50 cm de chaque côté, les trois modèles Disc A 720 D, A 800 D et A 880 D affichent une largeur de coupe respective de 7,12 ; 7,98 et 8,77 m et requièrent une puissance de traction de 100, 110 et 120 ch (180 ch maxi). Doté d'articulations latérales et d'une suspension à double ressort, ce groupe reçoit une sécurité mécanique permettant à chaque lamier de s'effacer vers l'arrière en cas d'obstacle. Il est possible de relever les unités de coupe individuellement ou simultanément. Au transport, ces machines affichent une largeur de 2,78 m pour une hauteur de 3 ; 3,41 et 3,82 m. Elles peuvent être stockées repliées grâce à quatre pieds intégrés. Sip propose par ailleurs un andaineur à tapis frontal à destination des exploitations de montagne. Baptisé Air A F Alp, il se décline en deux largeurs de 2,75 et 3 m, pour un poids de 625 à 675 kg, et demande une puissance de tracteur de 60 ch. Il reçoit un pick-up flexible surmonté de deux rouleaux animés hydrauliquement, un tapis de 65 cm de large et trois disques patins pour un bon suivi du sol. L'entraînement est hydraulique (avec refroidisseur intégré) ou par prise de force. L'appareil est piloté depuis un boîtier en cabine, d'où l'opérateur gère le sens et la vitesse du tapis.

Sip La Spider HD 1700l16T fane sur 17,20 m de large

Sip lance la faneuse Spider HD 1700l16T d'une largeur de travail de 17,20 m. Cette machine compte 16 toupies de 1,45 m de diamètre dotées de six bras et animées par des transmissions à doigts au niveau des articulations. Attelée sur le piton d'attelage ou sur les bras de relevage, elle dispose en option d'un double embrayage de sécurité en cas de volumes de fourrage trop importants. La faneuse Spider HD 1700l16T propose un réglage hydraulique de l'angle des toupies entre trois positions de 15, 19 et 21 degrés, notamment en fonction de la hauteur de fauche. En bout de champ, le relevage global de l'outil laisse une garde au sol de 120 cm pour réaliser les demi-tours, s'appuyant sur les deux grosses roues de transport. Cette faneuse se pilote depuis un terminal Isobus, le boîtier CCI 1200 pouvant être proposé en option à défaut d'un moniteur compatible en cabine. Au transport, la Spider HD 1700l16T affiche un gabarit de 2,90 m de large, 2,50 m de haut et 7,30 m de long.



Sip

Strautmann Coupe ultrafine sur les autochargeuses Magnon 9

Comme les remorques autochargeuses Magnon 11, les modèles Magnon 9 de Strautmann, conçus pour la récolte d'ensilage d'herbe, accèdent à un dispositif de hachage produisant des brins d'une longueur théorique de 22 mm. Ceci est permis par l'adoption du système de coupe Exact-Cut 22 doté de 78 couteaux réversibles. Les Magnon 9 reçoivent un rotor hacheur à dents en Hardox. Elles sont équipées d'une sécurité à limiteur de couple admettant jusqu'à 3 000 Nm, qui autorise leur entraînement par des tracteurs de forte puissance. Le ramassage est assuré par le pick-up Flex-Load de 2,25 m de large se caractérisant par l'utilisation de dents flexibles en plastique. La gamme Magnon 9 se compose de trois remorques ensileuses affichant des capacités DIN de 36, 40 et 44 m³ sans rouleaux doseurs (34, 38 et 42 m³ DIN avec les rouleaux doseurs arrière). Les deux premiers modèles reposent systématiquement sur un essieu tandem, tandis que le troisième accède à un essieu tridem.



Strautmann

Vicon Un groupe pour la fauche à plat de 9,50 m



L. Vimond

Vicon lance le groupe de fauche Extra 495. Composé de deux lamiers de dix disques triangulaires pour une largeur de travail de 9,50 m, ce combiné de fauche s'associe à une faucheuse frontale de 3,20 ou 3,60 m. Dépourvu de conditionneur, il reçoit une suspension Quattrolink à quatre bielles et vérin à boule d'azote proposant un réglage hydraulique de la pression depuis la cabine. Cette suspension autorise un débattement vertical de + 40 cm/- 30 cm, mais aussi de +/- 30 degrés sur le plan horizontal, en cas d'obstacle. Doté de béquilles intégrées pour un stockage à la verticale, l'Extra 495 ne dépasse pas 3 m au transport. Son poids réduit nécessite un tracteur de 160 ch pour l'entraîner et son pilotage simple demande deux distributeurs double effet (trois avec l'option repliage hydraulique des extensions). Proposée en présérie à partir du printemps 2026, cette machine se retrouve aux couleurs Kverneland sous la dénomination 5395.

Vicon Une faucheuse frontale sans conditionneur de 3,60 m

La gamme de faucheuses frontales sans conditionneur Extra 300 F de Vicon accueille un nouveau modèle de 3,60 m de largeur de coupe. Dotée de huit disques triangulaires, l'Extra 336 F dispose d'une transmission à quatre courroies, contre trois jusque-là sur les autres modèles. Au passage, la faucheuse Extra 332 F hérite d'une quatrième courroie pour mieux passer la puissance. Comme les autres modèles, l'Extra 336 F assure un bon suivi du sol avec une grande amplitude atteignant 17 degrés en transversal, 43 cm vers le haut et 21 cm vers le bas. En cas de rencontre d'obstacle, la sécurité non-stop recule et relève le lamier. En option, ces faucheuses accèdent au repliage hydraulique des extensions et aux rétroviseurs pour sécuriser les démarrages dans les intersections au champ de vision limité. L'Extra 336 F se décline également aux couleurs Kverneland sous la dénomination 2836 F.



L. Vimond



// ASSURANCES

58 Proximité et prévention pour Groupama Nièvre

L'assemblée générale de la Fédération des caisses locales Groupama de la Nièvre a réuni une centaine de participants à Saincaize-Meauce. Ce grand rendez-vous annuel des élus-sociétaires a permis de faire le point sur les résultats, les initiatives et les projets en faveur du territoire.

C'est au Château de Sallay, à Saincaize-Meauce, près de Nevers, que s'est déroulée, le 27 mars, l'assemblée générale de la Fédération des Caisses locales Groupama de la Nièvre. Isabelle Chopin, présidente de la Fédération, était accompagnée de Nathalie Morel, membre du bureau et de Francis Thomine, directeur général, de Groupama Rhône-Alpes Auvergne. Dans la Nièvre, le modèle mutualiste de Groupama est porté par 181 élus, qui représentent 18 740 clients-sociétaires. Dans le département, l'assureur appuie sa proximité sur un réseau de 20 caisses locales et 14 agences dont deux ont fait l'objet de rénovations, à Luzy et Cosne. L'entreprise participe à la création d'emplois locaux : un poste en alternance est ainsi à pourvoir dans le département. Par ailleurs, dans une logique d'implication forte dans la vie locale, Groupama poursuit son soutien au secteur associatif, sportif, culturel et social, par le biais de partenariats ou de soutien apporté à l'organisation d'évènements.



Lors de l'assemblée générale de la Fédération des caisses locales de Groupama Nièvre, avec Isabelle Chopin (à droite) présidente de la fédération.

Prévention à tout âge

La prévention reste une priorité pour tout assureur. Chez Groupama, dans la Nièvre, cela s'est traduit par des actions organisées selon trois types de publics : les professionnels, le grand public et les jeunes. Ces actions sont multiples : apprendre à vérifier ses extincteurs, s'initier aux gestes qui sauvent, dépister les cancers de la peau, ou encore l'opération « 10 de conduite Jeune » menée en partenariat avec la gendarmerie et la marque Renault afin de réduire les accidents. Destinée aux 13-16 ans en établissement scolaire, elle a pour but de les sensibiliser aux risques de la conduite pour mieux anticiper les dangers de la route. Elle allie formation théorique et pratique. Elle s'est déroulée sur une semaine en janvier 2025 et a réuni 160 élèves des collèges de Dornes et Saint-Pierre-le-Moûtier. 2026 sera également riche en actions avec trois grands rendez-vous :

– le 14 juin à Raveau, près de La Charité-sur-Loire, une balade solidaire organisée par la Fédération Groupama de la Nièvre permettra de récolter des fonds au profit de l'association Eclas (Ensemble contre l'amyotrophie spinale de type 1).

– des sessions de sensibilisation gratuites aux gestes qui sauvent, destinées au grand public, sont programmées. Leur but est de transmettre les connaissances indispensables pour réagir efficacement face aux situations d'urgence du quotidien.

– des opérations de dépistage du cancer de la peau, menée en collaboration avec des dermatologues. L'initiative permet au public de bénéficier d'un examen individuel réalisé par des professionnels de santé qualifiés, visant à détecter précocement d'éventuelles lésions cutanées et à rappeler les bonnes pratiques de vigilance face aux expositions solaires.





// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

58 Un conseil d'administration reconduit



Fin mars, à l'occasion de l'assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire, qui couvre trois départements dont la Nièvre, les six membres du conseil d'administration dont le mandat arrivait à échéance ont été réélus.

Arnaud Bodolec, président depuis 2021, a été maintenu dans sa fonction et les vice-présidents de chaque département restent identiques. Il s'agit de : Raphaël Kermoal, vice-président du Cher ; Laurent Fesneau, vice-président du Loiret ; Joëlle Robert, vice-présidente de la Nièvre ; Luc de Montenay, Arnaud Quatrehomme et Aymeric Behaghel, secrétaires du bureau du conseil.

// ENVIRONNEMENT

58 Un flot d'attentes pour les étangs de France

L'association Étangs de France Nivernais-Morvan va tenir son assemblée générale le 24 avril à Rouy. Frédéric Garraud, président national d'Étangs de France sera présent.

« Les étangs sont un atout pour le futur ! » Jean de Gesnais, président d'Étangs de France Nivernais-Morvan, répète ce message de plus en plus pertinent en regard du changement climatique que nous subissons progressivement. Ces atouts pour le futur, il en sera question lors de l'assemblée générale organisée le 24 avril à 14 heures à la salle des fêtes de Rouy. Ouverte à tous, elle permettra aux participants d'entendre Frédéric Garraud, président national d'Étangs de France qui sera présent, notamment pour présenter le livre blanc dont il est l'auteur et qui ambitionne d'alerter les pouvoirs publics sur l'importance de se préoccuper de ces zones humides. *« La venue de Frédéric Garraud,* précise Jean de Gesnais, *appuie le fait que cette association doit faire, depuis une quinzaine d'années avec un courant de pensée qui veut que, au nom de la continuité écologique, on supprime les seuils et les barrages. Mais lorsqu'on fait cela, on abaisse les nappes et nos cours d'eau sont à sec beaucoup plus rapidement. Le changement climatique fait que, dans notre région, il ne tombera pas moins de pluie, mais moins régulièrement, on se retrouve régulièrement avec des crues en février et de très bas étiages en mai. Frédéric Garraud s'élève contre cette tendance, au nom d'un véritable « dogme » de la continuité écologique. Dès qu'il y a de l'eau, il y a de la vie et les étangs sont des milieux dotés d'une flore et d'une faune exceptionnelles. Ils servent à écrêter les crues, assurent des points d'eau en été pour la faune sauvage et, à partir du moment où on retient de l'eau et qu'on n'a pas supprimé les seuils et les digues, on alimente les nappes, et les rivières s'assèchent moins vite. »*

Usages élargis

Pour le président d'Étangs de France Nivernais-Morvan, le stockage de l'eau peut avoir d'autres usages : des réserves d'eau pour la sécurité incendie, mais aussi pour l'abreuvement des animaux d'élevage. *« Il faut imaginer une convention entre les propriétaires d'étangs, la Chambre d'agriculture et les éleveurs, afin de mettre cette eau à disposition. »* Problème : 90 % des étangs en France sont aujourd'hui en état de quasi-abandon, par manque de rentabilité économique. À l'origine, la vocation des étangs était de permettre la production de poissons, mais depuis les années quatre-vingt-dix, le prédateur qu'est le cormoran a mis à genoux la pisciculture en France, avec des tonnages de poissons divisés par 3 en vingt ans. *« Un étang, c'est comme une maison,* souligne Jean de Gesnais : *si on ne fait pas de travaux pendant 50 ans, un jour, il faut tout refaire. Notre association aide ceux qui veulent sortir de cette situation. La première chose, c'est de se mettre en régularité avec les lois sur l'eau. La date de création d'un étang est un critère majeur pour son statut. Le deuxième critère important c'est son mode d'alimentation en eau : a-t-il ses propres ressources ? Est-il en barrage sur cours d'eau ? En dérivation avec une prise d'eau ? Est-il alimenté par les nappes ? Nous aidons nos propriétaires adhérents à y voir plus clair sur le statut de leur étang. »* Frédéric Garraud abordera également le sujet de l'assurance de ces étangs : une proposition nationale est actuellement à l'étude sur cette question. Tous les ans, les adhérents de l'association Étangs de France Nivernais-Morvan bénéficient d'une journée de formation au sein du département Pisciculture du Legta de Château-Chinon. La prochaine aura lieu le 22 avril. Si vous souhaitez y participer, ou, plus largement, poser des questions sur vos étangs, contactez le 03 86 85 02 10 ou par mail : contact@etangsdefrance-nm.fr ou encore cerd@wanadoo.fr

Berty Robert



Frédéric Garraud, président national d'Étangs de France, sera présent à l'assemblée générale du 24 avril à Rouy, dans la Nièvre.

// MSA

89 « Un événement qui demande à grandir »

Le 31 mars dernier, Jean-Charles Fourdonnier, élu JA à la MSA a coorganisé une course inclusive entre élèves d'établissements scolaires, pour aborder la thématique du handicap.

Après avoir organisé, en novembre dernier, un cross solidaire dans le secteur d'Auxerre, Stéphanie Gey, animatrice Vie mutualiste chez MSA Bourgogne, a renouvelé l'expérience dans le secteur de Sens, ce mardi 31 mars. *« Cette première journée avait été réussie, et, la sous-préfète de Sens, Carole Dabrigeon, chargée du handicap, a apprécié le concept et a fortement souhaité que cette action soit déclinée sur le département »*, se souvient-elle, le sourire aux lèvres. Toutefois, elle insiste sur le fait que c'est grâce au travail de Jean-Charles Fourdonnier, élu JA à la MSA que cette journée a pu voir le jour. *« Les élus MSA ont pour objectif de répondre présent aux attentes terrain, finalement ils font le lien entre la MSA et les besoins ressentis sur le terrain, et c'est ce qu'illustre parfaitement l'action de Jean-Charles Fourdonnier »*, présente Stéphanie Gey. C'est en trois mois seulement que Jean-Charles Fourdonnier et Stéphanie Gey ont réalisé cette action. L'organisation est notamment passée par la prise de contacts avec de nombreux partenaires. Cinq d'entre eux ont réalisé des stands pour faire de la prévention auprès des jeunes : la Ligue contre le Cancer (prévention sur le cancer de la peau), l'Ufolep (l'initiation aux gestes qui sauvent), France Addictions (les conduites à risque), le lycée Sainte-Bréate (alimentation équilibrée) et l'Usep (décryptage de la quantité de sucre dans les boissons du quotidien). Six autres ont rendu cet événement possible : la Ville de Sens (mise à disposition du stade Claude Pitou), Décathlon (prêt de matériel), la mairie d'Egriselle-le-Bocage (prêts matériels), les élus MSA, l'UNSS et les établissements scolaires. À cela s'ajoute la MFR de Villevallier qui a *« régalé les participants avec 250 parts de gâteaux faits à partir de produits naturels et locaux »*. Malgré les *« bons retours des trois cents élèves issus des écoles primaires, collèges et lycées du Sénonais, aux côtés des enfants de l'EEAP Les Oliviers et de l'IME Saint-Béate »*, Jean-Charles Fourdonnier souhaite voir plus grand dès l'année prochaine. *« En amont de l'événement, nous souhaiterions créer des moments d'échange entre élèves, pour créer du lien, l'objectif c'est que tous les élèves puissent entendre parler du handicap et polyhandicap et qu'une cohésion d'équipe soit visible à l'occasion du cross »*, commente-t-il. Avec plusieurs cross prévus au cours de l'année, l'événement est voué à se développer avec pour objectif final de *« banaliser une journée pour que tous les établissements puissent faire une journée dédiée au handicap »*.



MSA

Un cross solidaire dédié au handicap, ayant pour objectif de devenir un événement de territoire.

Charlotte Sauvignac

CUMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

TOASTAGE DE PROTÉAGINEUX

CUMA TERR'EAU

23 exploitations dispersées sur la Nièvre, le Loiret, le Cher, la Côte d'Or et la Saône-et-Loire.
(Distantes de 15 à 160 km du siège).

- Créée en 2001 pour le compostage
- Démarrage de l'activité de déchiquetage et de collecte d'effluents vitivinicoles : 2007-2012
- Toastage de protéagineux en 2019
- Nettoyage de panneaux photovoltaïques en 2023





Toaster les protéagineux pour être autonome

Volume annuel : de 250 à 300 tonnes de graines toastées, pour 104 heures de travail réparties sur 20 journées /an.
Prix de revient clé en main : 70 €/tonne (hors transport et stockage).

Les matériels

• **Le toasteur** : il est composé d'un moteur thermique avec sa cuve de GNR (matériel autonome), d'une chaudière, d'un groupe électrogène, d'un tapis perforé transportant la graine au-dessus de l'air chaud, ainsi que d'une vis d'alimentation et d'une vis de déchargement.
•**Le porte-engin :** il s'agit d'un pose-à-terre de 9 m, présentant un déséquilibre arrière de 6,8 t, ce qui nécessite l'utilisation d'un tracteur lourd.

L'organisation du chantier

• L'adhérent approvisionne la trémie ;
•La vis d'alimentation entraîne les graines sur le tapis, qui avance à vitesse variable selon la température de la graine au niveau de la vis de sortie, mesurée par l'appareil ;
• La bonne vitesse permet de toaster sans cuire. La température de sortie (objectif : 110 °C) est réglée par le chauffeur, et la machine s'autorégule en fonction de cette température. Les variations peuvent être causées par les impuretés dans le grain ou par des mélanges avec des céréales (on augmente légèrement la température, car les impuretés et la céréale sont plus petites et chauffent plus vite) et par le type de grains toastés (3 à 4 °C de moins pour les plus petites graines, et 3 à 4 °C de plus pour les plus grosses graines) ;
• Les graines toastées sont versées par la vis de sortie dans un contenant métallique (les bigbags fondent sous la chaleur des graines). Le refroidissement doit être soigné : soit par ventilation si le temps est humide ou chaud (au-dessus de 25 °C), soit en étalant les graines dans une cellule à plat et en les remuant, soit en les laissant dans une benne par temps sec et à minimum 20 °C.

AVANTAGES

- Souplesse de la mise en œuvre de la technique et durée de conservation ;
- Service clé en main pour l'adhérent, facturé sans prendre en compte la durée d'immobilisation du tracteur ;
- Amélioration de la rentabilité des tracteurs de la CUMA ;
- Faible frais d'entretien ;
- Meilleure qualité du lait avec la graine toastée

INCONVÉNIENTS

- Un seul chauffeur formé ;
- Pas de matériel de secours et pas de prestataire extérieur en cas de panne, ce qui conduit au décalage des chantiers ;
- Adhérents très dispersés ;
- L'objectif de 500 tonnes par an n'est pas atteint.

La CUMA Terr'eau est destinée, depuis sa création, au développement d'activités innovantes à l'échelle départementale. Le déchiquetage représente aujourd'hui 50 % de son activité et le compostage 30 % .
Les adhérents du toastage sont majoritairement des éleveurs laitiers (vaches et chèvres) ; le soja représente 80 % des volumes.

La parole des adhérents enquêtés

« À la création de la Cuma, en 2001, notre première activité était du compostage de fumier. Ensuite, on a proposé du broyage de plaquettes de bois avant d'en arriver au toastage de protéagineux en 2019. Ce toastage, c'était une manière de répondre à un problème concret : on ne peut pas donner directement la graine du soja cultivé par nos soins aux animaux, parce que ses valeurs nutritionnelles particulières font que seul 30 % du poids du grain est utile à l'animal. En les toastant, on enlève ce qui est inutile. Cela permet à nos adhérents de gagner en autonomie alimentaire. L'activité toastage permet d'alimenter une quarantaine d'adhérents sur la Nièvre et les départements limitrophes. On passe près de 300 t de soja, féverole et pois chaque année. »

Hervé Moron, président de la Cuma Terre'Eau

Repères et chiffres clés

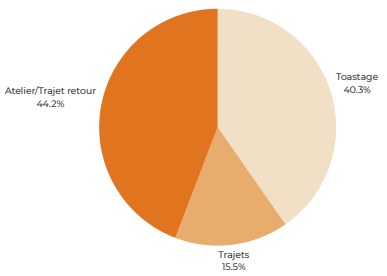
Facturation à l'heure de toastage (heurs du moteur de l'appareil).
Débit de chantier : de 1.8 à 2,5 t/h, selon le taux d'impuretés et d'humidité de la graine.
Organisation en tournée pour optimiser les trajets.
La température de sortie : **110 °C**.
Durée de conservation : **6 à 9 mois**.
Les tournées :

- Oct/Nov : **60 %**
- Janvier : **20 %**
- Mars : **20 %**

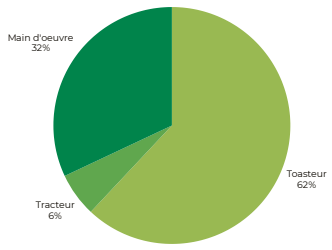
258 heures consacrées par le salarié dont **104 heures** de toastage, **40 heures** de trajets et **114 heures** d'atelier et de trajets en voiture (contre voyages).

Prix de revient de **140 €/h** ou **70 €/tonne** :

- Toasteur : **62 %**
- Tracteur : **6 %** (trajets seulement)
- Main-d'œuvre : **32 %**



Décomposition des heures du salarié



Décomposition prix de revient

Champs du possible

Cette technique, qui peine à trouver sa rentabilité économique, doit chercher ses intérêts ailleurs : **autonomie protéique**, garantie d'une **graine locale** pour des cahiers des charges spécifiques, **échanges** céréaliers/éleveurs ou **diversification** des assolements.
La CUMA lancera une enquête de satisfaction en 2026, ce qui pourra permettre de **dynamiser** le groupe et **favoriser** les échanges de pratiques.

L'œil de l'expert

La technique est **facile** à mettre en œuvre et la graine toastée est une **bonne alternative** aux compléments azotés classiques.
La mise en place d'essais supplémentaires, notamment agronomiques, avec l'appui de partenaires, permettrait de **mieux communiquer** sur cette technique.
En tout cas, elle a déjà fait des émules dans le réseau CUMA du Grand--Est, grâce à l'appui de la CUMA Terr'eau.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Concours d'animaux de boucherie à Pouilly-en-Auxois

• Samedi 18 avril

L'Association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie. Il rassemblera de nombreux bovins ainsi que des ovins de haute qualité bouchère au Pôle Agricole. Vendredi 17 avril à partir de 15 heures : arrivée et installation des animaux. Samedi 18 avril : 8 heures - 10 heures : opération des jurys, classement des animaux. 10 heures : ouverture au public et vente commerciale. 13 heures : repas avec viande charolaise locale. 15 h 30 : remise des prix.

Entrée gratuite. Restauration et buvette sur place. Renseignements : 06 98 92 18 60 ou par mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

// Innovations en maraîchage et grandes cultures

• Mardi 19 mai

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec Agronov et Agro Campus Dijon, organise un événement autour des innovations en agro-équipements et biosolutions, pour maraîchage et grandes cultures, à partir de 13 h 30, à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas.

Pour participer, scannez le QR code

YONNE

// Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs

• 18 avril

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne tiendra son assemblée générale au centre culturel d'Appoigny, 22 route des Bries, à partir de 8 h 30.

// Assemblée de section FDSEA

• 21 avril

La section emploi de la FDSEA se réunit à l'occasion de son assemblée générale, au sein du domaine Barat, 7 rue de milly à Chablis.

// Inauguration d'une chèvrerie

• 29 mai

La chèvrerie des Dames Douces organise l'inauguration officielle de sa nouvelle chèvrerie au sein du nouveau site, situé dans la rue de la rue des dames douces à Villiers-Louis. Une restauration sur place est prévue lors de la soirée, pour y participer, il suffit de réserver en avance en contactant la chèvrerie des Dames Douces au : 06 50 68 93 92.

// Visite d'essais

• 27 mai

À l'occasion des Journées Bio en Grandes Cultures, le Conseil Départemental, Terres Inovia, Arvalis, Seine Yonne, Cocebi, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et de l'Yonne, la Région Bourgogne Franche Comté et le Ministère de l'Agriculture organise une visite d'essai sur la parcelle d'expérimentation « XP'Bio 89 », à Pailly. Au programme : des ateliers, démos de matériels, stands partenaires. Les sujets abordés seront : les carie blé et variétés de blé, semis de cultures de printemps à l'automne, biodiversité. Un repas sera prévu sur place.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Optimiser la gestion de mon herbe pour le paturage de mes bovins

• 21 avril

Proche Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Créer mon budget de trésorerie

• 22 avril

À Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre mon exploitation, ca se prépare !

• 29 avril, 1er juillet et 7 octobre

À Saulieu

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// S'initier à l'acupuncture en élevage

• Lundi 20 et mardi 21 avril

L'acupuncture est une médecine naturelle qui vous permet d'intervenir en urgence ou en prévention avec des gestes simples. La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose deux jours de formation sur le thème, dans un lieu qui reste encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Cap circuits courts

• Lundi 27 et mardi 28 avril

Vous voulez valoriser vos produits, renforcer le lien avec vos clients ? Redécouvrez les clés de la vente en circuits courts à l'occasion de cette formation qui se tiendra à Nevers

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Identifier et prévenir le parasitisme chez les ovins

• Jeudi 30 avril

La connaissance de certaines pathologies permet de réduire la mortalité du troupeau et de diminuer les charges vétérinaires. La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur ce thème. Le lieu reste à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

YONNE

// Dresser mon chien de troupeau - Initiation

• Jeudi 23 avril

Cette formation a pour but d'apprendre aux éleveurs à bien choisir le chien en fonction de l'exploitation, à assurer son bien-être (logement, alimentation, suivi sanitaire) et à construire une relation maître-chien basée sur la confiance et la cohérence. La formation abordera aussi le fonctionnement du chien de troupeau et les grandes étapes de sa vie, puis l'éducation du jeune chien : socialisation, cadre, apprentissage des ordres de base. Enfin, la formation tente de guider les stagiaires dans le dressage au troupeau, du démarrage en conditions aménagées jusqu'au travail en libre sur un lot d'animaux pédagogiques.

Pour plus d'information : contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// Réussir son installation en société

• Jeudi 30 avril

Cette formation a pour but de mettre en place un projet commun partagé et une communication efficace en prévoyant les modalités de gestion, d'information et la gestion des désaccords, en choisissant la société la mieux adaptée à mon projet.

Pour plus d'information contacter Cyrille Fournier par mail : c.fournier@yonne.chambagri.fr

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/04/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 784 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,60	7,07	6,827	- 0,15
		300-350	6,59	7,21	6,90	+ 0,10
		350-400	5,92	6,45	6,15	- 0,02
		400-450	5,58	6,17	5,79	- 0,10
		450-500	5,39	5,81	5,60	- 0,09
	R	200-250	6,71	7,56	6,94	
		250-300	6,23	6,80	6,63	- 0,05
		300-350	6,07	6,64	6,43	- 0,04
		350-400	5,58	6,18	5,94	
		400-450	5,44	5,55	5,50	
F	U	200-250	6,06	7,37	6,92	
		250-300	5,97	6,81	6,27	+ 0,08
		300-350	5,53	5,94	5,70	- 0,20
		350-400	5,46	5,86	5,68	+ 0,09
	R	200-250	5,51	5,91	5,78	
		250-300	5,09	5,97	5,58	
		300-350	5,26	5,45	5,35	- 0,34
		350-400	5,23	5,61	5,40	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 136 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,87	5,87	5,87	
		500 et +	5,26	5,32	5,28	
F	U	350-400	4,89	5,32	5,11	
		400-450	4,85	5,94	5,12	- 0,14
		450 et +	4,41	4,94	4,67	- 0,17
	R	350-400	4,02	5,11	4,56	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 282 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,89	3,98	3,93	- 0,07
	R	+ 500 kg	3,75	3,88	3,81	- 0,01
F	U	24 à 36 mois	4,35	5,66	4,77	+ 0,09
		- 5 ans	4,19	4,73	4,44	- 0,26
		5 à 10 ans	4,13	4,72	4,32	- 0,22
		+ 10 ans	4,01	4,17	4,07	- 0,18
	R	24 à 36 mois	3,92	4,39	4,20	- 0,04
		- 5 ans	3,96	4,26	4,17	- 0,16
		5 à 10 ans	3,82	4,15	4,04	- 0,19
		+ 10 ans	3,74	3,98	3,86	- 0,06
	O	+ 10 ans	3,38	3,71	3,58	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 202 - Taux de vente : 95 %.
Les volumes sont plus importants dans toutes les catégories et s'avèrent suffisants pour couvrir les besoins.
Dans un contexte économique et politique incertain, les opérateurs sur le marché intérieur sont plus prudents dans les mâles et les femelles en sélectionnant la qualité des lots avec davantage de rigueur. Du côté de l'Italie ou de l'Espagne, les exportateurs continuent de se heurter à des engraisseurs peu disposés à acheter du bétail pour le moment.
Dans les gros bovins, cette semaine est marquée par une baisse générale dans toutes les catégories à cause d'une faible demande entrée abattoir et des prix carcasse sur le recul. Il en résulte un écoulement plus difficile des bovins acheter il y a quelques semaines à des cours soutenus par les engraisseurs. Néanmoins, les cours des animaux déjà herbés et de qualité ne changent pas et reste attractifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/04/2026

Effectif : 192

Broutards :	(290 - 365 kg)	1760 - 2360	6,07 - 6,78
Broutards :	(420 - 455 kg)	2390 - 2500	5,51 - 5,70
Laitonnes :	(230 - 290 kg)	1390 - 1850	5,70 - 6,42
Laitonnes :	(310 - 385 kg)	1800 - 2180	5,47 - 5,84
Génisses 24 - 36 mois	(430 - 565 kg)	2150 - 2620	4,40 - 4,99
Taureaux	(935 - 1130 kg)	3210 - 4150	3,43 - 3,77
Vaches légères :	1700 - 2310		
Vaches entre deux :	2530 - 2650		
Vaches lourdes :	2920 - 3700		

Comme les semaines précédentes la demande est principalement orientée sur les sujets de moins de 400 kg qui voient leurs tarifs facilement reconduits.
Commerce toujours actif en laitonnes à des cours fermes.
Placement plus sélectif en génisses et vaches entrainant quelques invendus.

Bovins gras : 10
Génisses de viande : 7,60 € à 8,00 € kg de viande.
Malgré des apports de bonne qualité les tarifs sont orientés à la baisse.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/04/2026

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,18	2,90	2,47	+ 0,21
F	U	+ de 60 kg	2,45	2,81	2,68	+ 0,06
	R	+ de 60 kg	2,42	2,60	2,50	

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 242 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,72	6,15	5,94	- 0,04
		> 44 kg	5,57	5,75	5,62	- 0,22
	R	de 38 à 44 kg	5,57	5,80	5,69	- 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 350 - Taux de vente : 93 %
L'offre est restreinte et de très bonne qualité.
Vente totale en agneaux et en brebis à des cours très satisfaisants.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/03/2026

Effectif : 30

Agneaux maigres :	157 - 206 €	3,81 - 5,00 €/kg
Agneaux :	230 - 251 €	4,31 - 5,00 €/kg
Brebis :	171 - 183 €	2,51 - 2,59 €/kg

Meilleure demande en agneaux et brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/04/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 307 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,56	6,08	5,92	- 0,26
		de 38 à 44 kg	5,55	6,09	5,90	- 0,31

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 30 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,08	2,76	2,48	- 0,03

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 47 - Vente : 72 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		28	121	52	- 1,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 384 - Taux de vente : 90 %
Agneaux : La fête pascale approchant à grand pas, les dernières commandes se terminent et les cours baissent délicatement.
Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/04/2026

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 132 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	4,14	4,84	4,32	- 0,06
		5 à 10 ans	4,02	4,58	4,24	- 0,07
		+ 10 ans	3,78	4,27	3,98	- 0,26

OBSERVATIONS

Effectif global : 167 - Taux de vente : 91 %
Vaches : Le volume présenté est important et les sorties s'accélèrent, les cours sont revus à la baisse cette semaine d'autant plus dans les sujet passés d'âge. À vérifier dans les semaines prochaines.
Génisses : Jolie présentation, le tri reste plus sélectif, cours reconduits dans les bon sujets U, plus difficile dans les sujets R.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

13 Avril 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : Pression baissière sur les jeunes bovins. Un u plus de volumes en vaches, soyez attentifs à vos sorties.

vins maigres : Les cours sont reconduits. La demande reste namique, notamment pour le marché français.

POLITIQUES

A l'échelle européenne, les débats dans les Institutions s'intéressent déjà à l'avenir du budget européen et de la PAC. Le consensus est très loin d'être trouvé, les questions du format du prochain budget et du montant de l'enveloppe qui sera allouée à la PAC sont déjà épineuses…
Et en même temps, les Etats membres, dont la France, s'inquiètent déjà de la phase de transition, le nouveau budget étant effectif avant la nouvelle PAC. Une priorité sera de pouvoir assurer la transition, et donc les versements aux agriculteurs, en respectant le calendrier habituel d'avance au 16 octobre.

SANITAIRE

La campagne 2026 de vaccination contre la DNC vient d'être lanc annoncé le ministère de l'Agriculture. Cette seconde camp démarrera « de manière séquencée » selon les dates de pr vaccination, sachant que la protection vaccinale dure 15 mois. premiers à être de nouveau vaccinés sont les bovins de l'ancienne réglementée qui concerne la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l Les modalités pour la zone du Sud-Ouest « seront définies à l'occa d'un prochain Cnopsav ». Dès que les modalités techniques de c campagne seront connues, nous vous ferons parvenir une Info sections bovines.

Principales demandes de la FNB pour le projet de loi d'urgence agricole (PLUA)

- **EGALIM** : sanctuariser les indicateurs de coût de production interprofessionnels afin qu'ils soient incontournables et s'assurer que la borne minimale du tunnel de prix ne descende pas en-dessous de ces indicateurs
- **RHD** : prioriser les produits locaux dans les restaurations collectives gérées par l'Etat
- **Prédation** : Prélèvement simplifié au-delà d'un seuil de viabilité fixé à 500 loups, mesures de gestion de l'ours, du vautour et autres ravageurs, lunettes de tirs à visée thermique

FAIT DE LA SEMAINE

Après la sanction prononcée à l'encontre de la centrale d'achat d'E.LECLERC (EURELEC) de 33 M€, c'est au tour d'EURECA, centrale d'achat de CARREFOUR, de se voir infliger une amende de 6 M€ pour non-respect de la date butoir. Plus récemment, SAVENCIA a été condamnée au paiement de 4 M€ d'amende pour non-respect de ses obligations envers ses fournisseurs. Force est de constater un renforcement des contrôles de la DGCCRF pour faire respecter les dispositions EGALIM ainsi que les pratiques commerciales loyales.

FOCUS

Après le compromis trouvé en négociation inter-institutionnelle au mois dernier, c'est à présent au tour de la commission Agriculture du Parlement européen de valider le texte modifiant le règlement OCM. Pour mémoire, celui-ci prévoit, entre-autres, la généralisation de la contractualisation avec des dérogations possibles ainsi que l'encadrement des dénominations de produits et préparations à base de viande. Le Parlement et le Conseil européens devraient se positionner d'ici l'été pour une entrée en vigueur à la même période.

CHIFFRE A RETENIR

47 millions d'euros

annoncés par le Gouvernement pour renforcer la santé animale et mieux protéger les élevages. Un programme de recherche vise à améliorer la détection des maladies et développer des outils concrets pour les éleveurs. En parallèle, un appel à projets de 2 M€ porte sur les virus de type poxvirus, notamment la dermatose nodulaire contagieuse, afin de mieux comprendre ces maladies, améliorer leur surveillance et être prêts en cas de nouvelles émergences.

EN REGION

Dans le cadre de la nouvelle mandature, la FNB lance une tournée des départements pour renforcer le lien avec les sections bovines et les éleveurs. Au plus près du terrain, ces rencontres, au format souple, permettront de présenter les actions de la FNB, de faire un point sur les dossiers clés (économie, sanitaire, bien-être animal…) et surtout d'échanger sur les enjeux locaux. Les FDSEA et/ou les sections bovines peuvent envoyer un mail à fnb@fnb.asso.fr pour organiser enselble ces temps d'échange.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

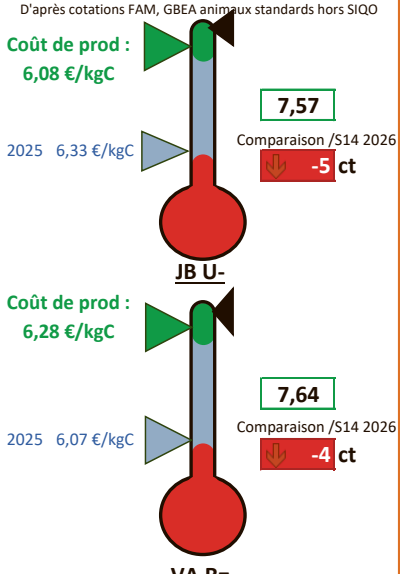
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 15

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

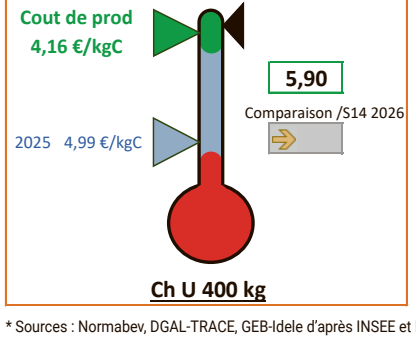
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

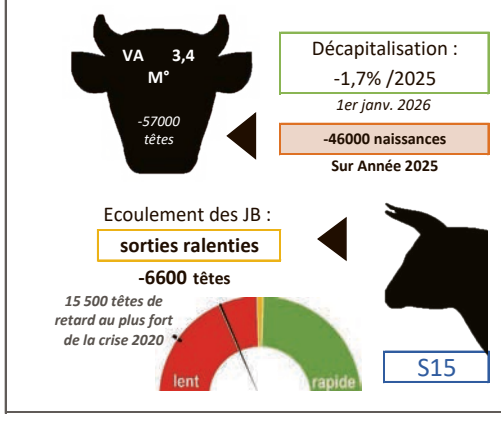
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

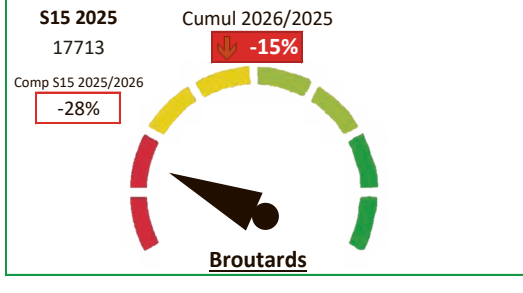
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

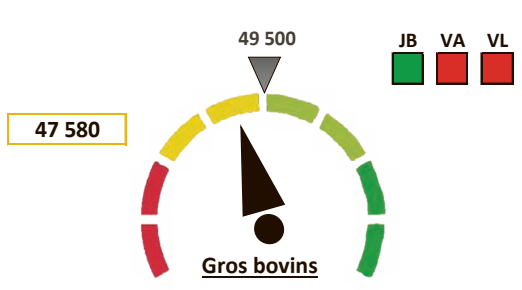
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 14 850 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,87	Génisse R + (€/kg éc.)
6,08	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,16	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux producteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 15 du 6 au 10 avril 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	756	↘
MAIGRE	4 030	↘
VEAUX	2 078	↘
OVINS/CAPRINS	2 225	↘

• **Broutard(e)s :** des écarts s'observent cette semaine selon les centres. Les cours sont globalement reconduits, mais des replis apparaissent localement dans un contexte parfois plus tendu. Des phénomènes de plafonnement sont également relevés, tandis que les variations restent liées à la qualité des animaux et au niveau d'apports. Le tri se montre plus marqué lorsque la présentation est hétérogène. En femelles, les cours sont globalement reconduits, avec quelques ajustements selon la qualité et le niveau d'offre.

• **Gros bovins maigres :** les échanges se montrent réguliers cette semaine selon les catégories. Les cours sont majoritairement reconduits, avec des prix fermes. Des plafonnements et de légers replis sont observés, en lien avec des cours de la viande moins dynamiques et une qualité parfois plus hétérogène. Les herbagères restent bien valorisées.

• **Boucherie :** les cours apparaissent contrastés. Ils sont en grande partie reconduits, mais des replis sont observés sur quelques marchés. Le haut de gamme se maintient, tandis que le reste des catégories tend à plafonner ou à s'orienter à la baisse. Les ajustements restent localisés, avec une activité plus mesurée selon les places.

• **Veaux :** les niveaux de prix restent stables sur la majorité des centres. Les bons veaux continuent de bien se valoriser. L'activité se montre un peu plus calme selon les places, avec moins d'apports.

• **Ovins :** les cours subissent de manière générale des ajustements à la baisse, dans un contexte d'activité plus calme après les fêtes de Pâques et d'apports réduits. En brebis, la demande reste forte et les cours sont majoritairement reconduits ; la vente demeure dynamique dans la plupart des centres.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends micro-tracteur Kubota 4 RM avec plateau de tonte 1,20 m + herse rotative 1m.
✆ **0472257581 HR**

26 - Vds charrue Huard trisocs BE, un semoir engrais Vicon 600 kg BE, un tracteur Lantz Bulldog et un petit tracteur Same.
✆ **06 31 41 33 68**

30 - Vends tracteur NEW HOLLAND TN 75V avec cabine + pulérisateur IDEAL CEDMA 400 l, porté, très bon état . Prix : 13 000 € le tout
✆ **Tél.:06 32 52 20 28**

39 - Vends tracteur New Holland 6050 + élagueuse débroussailleuse Noremat Dextra M54 + broyeur Desvoys DRH 3 éléments largeur 5,80.
✆ **06 84 21 69 15**

42 - Vends vibro 3 m, concasseur, tonne à eau 800 litres.
✆ **07 87 87 46 19**

69 - Vends tracteur IH5335A avec cabine et direction assistée 7.500 euros à débattre.
✆ **06 86 97 37 53**

69 - Enjambeur Derot DTF6065 peu d'heures, 1985 avec rogneuse Derot et charrues bon état prix 8 000 euros hors taxes, à débattre.
✆ **06 88 56 69 49**

Travail du sol

13 - Vends ROTOBECHE FALC largeur 230m, état neuf 4000 €, élévateur sur tracteur état neuf, hauteur levage 3,2m, 2000 €.
✆ **Tél. : 06 08 43 09 16**

42 - Vends tasse avant 3m Techmagri. 20 disques fontes de 700, vibro frontal 20 dents, 3 points auto directionnel, arbre et paliers neufs. Très bon état, 4 200 euros.
✆ **06 87 12 83 44**

89 - Lemken karat SM de 2011, propre, semi-porté, rouleau double. Prix 18 000 € HT. (1601)
✆ **06 46 48 55 17**

Récolte

01 - Cause retraite, vends faucheuse conditionneuse POTTINGER 265H, en bon état. 2500€.
✆ **0613531597**

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GAV6 année 2008 bon état.
✆ **06 42 81 20 72**

69 - Vends remorque LeBoulch - Année 81 - Basculante 9 t - Pneu 12,5/80/15,3 14 PLY. TBE.
✆ **06 07 06 77 50 HR soir**

71 - Vends faucheuse Kuhn GMD, 602 GH, bon état, faneuse Kuhn, 2 toupies, cause retraite.
✆ **06 86 66 47 75**

71 - Vends cause retraite presse Claas Quadrant 4000 et balle ronde 120x120, John Deere faucheuse conditionneuse Pottinger, faneuse Kuhn 8702 et 6401, enrubanneuse McHale.
✆ **06 37 55 24 89**

Arbo-viti

26 - Vends Intercep 2023 ID David utilisé une saison, prise de force avant , 1/2 rang, 6500 euros HT.
✆ **06 29 17 21 86**

26 - Vends machine à vendanger 155 ch avec pulvé d'origine TBE - remorque vendange monocoque 6 T freins hydr.
✆ **06 25 01 40 62**
ou 04 75 04 89 51

Epandage

26 - Vends épandeur fumier RAU, 4 chaînes, 4 plateaux, long 4,50M, livré 120KMs 2600 euros.
✆ **06 789 88 16 95**

38 - Vends épandeur fumier Deves 4m20X2m, 7 tonnes, bon état : 4000 euros.
✆ **06 21 99 72 27**

Elevage

84 - Cause retraite vends divers matériels élevage chèvre, machine a traire CORNADIS, quai de traite, caisson frigo fromage.
✆ **Tél. : 06 30 38 06 14**

Divers

01 - Vends presse moyenne densité New Holland 366, sous soleur 7 dents, pulvé semi-porté 28 disques, jumelage 15-34 et 20-38, brise motte porté 2m, vis à gr 8 m, charrue planche 2 et 3 socs, cultiv. Bonnel 11 dts.
✆ **04 74 00 38 54**

VENTE
- 1 faucheuse Kuhn GMD 3111 lift-control
- 1 faneuse Krône hydro 5,50 m
- Nourisseurs à veaux avec parcs sélectif, bacs à eau
- 1 benne Joskin 8 t, roues neuves
- 1 benne Gourdon 8 t TBE (flèche ressorts)
- 1 plateau 10 m Querry 6 roues 445/45/19,5 + rallonge
- 1 bétaillère Masson 5,50 m pneu routier TB
- 1 pailleuse Lucas portée raptor révisée
- 1 charrue Bugnot 4 corps réversible hydro Grégoire, pièces d'usure neuves, TBE
- 1 régénérateur de prairies Ponge EP60 6 m repliable

ETS **LEVEQUE**
21 Saffres - 03 80 49 63 86

10 - Retraité vds 2 sem mono Nodet-Gougis, pneu 2 6 R/3M av, 3 dist micro 1000 € HT. 8 R/4 M av dist mic pneu + 3 trém Fert 2000 €. MB IH 541, 4,20 m 2910 H pour tsol 2500 €. Cab IH XL. (1501)
✆ **06 75 28 55 67**
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1502)
✆ **06 30 11 59 25**

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1305)
✆ **07 63 10 20 41**

26 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6155 R avec fourche avant 643 R - Faucheuse Kuhn 4011 - Faneuse Kuhn 7702T - Andaineur Kuhn GA8121 - Presse BR JDeere 854 - Remorque Cargo 14 tonnes XP2 - Pulvé Kuhn Deltis2 1400 L - Cultivateur Agram C430 - Vibroculteur Kongskilde 6,5m - Charrue 4 socs Vogel Noot XM1000 - Herse Quivogne 7m. Le tout en TBE.
✆ **06 88 48 14 29**

26 - Vends tuyaux Polyéthylène 9M en diamètre 50 - Semoir maïs 4 rangs Monosem.
✆ **06 34 17 12 97**

26 - Vds enrouleur 70 Irrifrance + semoir Nodet Gougis Pneumasem 2 maïs, tournesol, sorgho + chargeur Lyonnet adaptable sur tracteur 60 A 80 CV.
✆ **06 46 61 20 19**

26 - Cherche chariot élévateur diesel ou essence en bon état et camion 6X4 polybenne.
✆ **06 30 52 92 07**

26 - Cherche citerne de 8 à 10 000litres sur châssis ou non.
✆ **06 30 52 92 07**

38 - A vendre semoir maïs, acheté en 1995 très bon état + foin 2025, 80 euros/T.
✆ **06 28 27 16 21**

70 - Vends 10 auges inox pour SDT + distributeurs d'aliments.
✆ **06 08 71 52 09**

71 - Vends axial 2388, chariot 7 m, coupe 6 m, cueilleur maïs Capello, état neuf, 60.000 euros à débattre.
✆ **06 18 66 34 85**

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

74 - Vends : souffleur, engrangeur à foins avec environ 7 m de tuyau avec 1 coude à 90°, moteur triphasé - motofaucheuse modèle Ferrari 530S Grifon, barre de coupe laser, lame laser 155 cm, 31 sections, vendues avec 6 lames dont 4 neuves - motofaucheuse modèle Bucher M300 avec râteau faneur et barre de coupe en 140 cm - herse en bois - moulin à grains avec moteur triphasé
✆ **0603511397**

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + Mitsubichi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ **0603122773**

26 - Vends pois chiches bio variété Twist Triage optique 2000 euros/tonne.
✆ **06 88 46 00 41**

38 - Agricultuer vend foin récolte 2025, botte 70x120 possibilité de livraison.
✆ **06 07 33 77 17**

42 - Producteur vend maïs épis ou ensilage. Livraison possible.
✆ **06 82 29 74 85**

Immobilier

01 - Agriculteur suisse cherche à reprendre exploitation agricole orientée grandes cultures. Région département de l'Ain - Val de Saône. Egalement surface modérée à moyenne. Discrétion absolue assurée. Adresser offre au journal qui transmettra. (l'Ain agricole - 4 avenue du Champ de Foire 01000 Bourg en Bresse)
✆

69 - Recherche petite ou moyenne exploitation agricole ou loue ou achète terrain agricole (minimum 2ha). Secteur Nord Franche-Comté.
✆ **06 65 41 39 38**

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Autres

39 - ACHAT TOUS TYPEs DE VEHICULEs EN L'ETAT Toyota,4x4 hilux, Pick up, Mitsubishi L20, Nissan, land cruiser, Mercedes, Utilitaire avec ou sans CT même en panne même ancien ils ont encore une valeur année de 1980 à 2020 appelez pour devis, achat et enlèvement rapide.
✆ **06 99 56 63 64**

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

69 - Exploitation tout en herbe, lait + transformation fromagère, recherche salarié agricole polyvalent homme ou femme, possibilité d'évolution en CDI si sérieux.

✆ 06 21 68 22 91

73 - Cherche personne pour la période mi-avril mi-octobre ayant une grande compétence à la conduite de tracteur, motivée et rigoureuse dans le travail. Situé dans zone Beaufort en Savoie, j'ai 45 VL et 30 génisses env. Le poste : traite des vaches jusqu'à mi-juin, récolte des fourrages, arrosage.

✆ 06 16 81 44 65

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)

✆ 06 29 47 88 45

À pourvoir de suite

Votre spécialiste en matériel d'élevage

SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr

1995-2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RECRUTE
un VENDEUR MAGASIN (H/F)

- Service clients en pièces détachées de matériel agricole, élevage et motoculture.
- Poste sédentaire en CDI.
- Connaissance du milieu agricole indispensable.

SCAR DeLaval

Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND

ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)

1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Mariage

89 - 62 ans, sal. agricole, veuve, gde brune nat., jolie, autonome, sincère, aime marche, jard., danse, cuisne, rech. H 58-70 ans, bienveillant, dyn., bricoleur souhaité, rel. sérieuse. HARMONIE REF 300463, 13 rue Jules Ferry, 89000 Auxerre. (1602)

✆ 06 47 04 33 78

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes Tarine Abondance, terme juin juillet et génisses sevrées.

✆ 06 17 79 82 75

21 - Vends taureau Charolais 18 mois, HBC. Colliette Sylvie, 21210 Villargoix. (1404)

✆ 06 70 74 97 70
03 80 64 12 78

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux charolais 18 mois, vêlages faciles, issus IA, génotypés. EARL Elevage Plasse, Régny.

✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends 3 taureaux limousins 22 mois, typés viande, hivernés au pré, bonnes origines. Vends 1 taureau charolais, 5 ans, origine Marion à Luzy. GAEC PANNETIER Simon. (1505)

✆ 06 81 04 68 24

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)

✆ 06 37 90 51 67

58 - Vds veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)

✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)

✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)

✆ 06 78 59 03 92

69 - 69 - Elevage limousin HBL vend gros veaux reproducteurs dont 1 homozygote polled. Très bonnes origines. TGS indemne IBR-BVD, vacciné FCO MHE DNC. Docilité. Livraison.

✆ 0682225677

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)

✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15
71 – Gaec Cadoux

Ovin

74 - Recherche alpage pour 140 moutons.

✆ 06 15 21 42 64

Chien

26 - Vends 2 chiots truffiers femelle (portée 3 femelles) Lagotto nées le 14/02/26, 2 mois, parents non LOF. ICad Mère 250269611050059.

✆ 06 74 42 45 95

Equin

39 - Vends jument comtoise 9 ans portante alezan CL PP bonne origine terme 20 mai docile poulinage facile déjà eu 5 poulains, cause cessation.

✆ 06 19 55 93 75

PLUS D'INFOS SUR

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE

VENTE de BOIS

SCIERIE MOBILE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03

www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

CHAUX DE TERNANT ®

Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage

FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com



J.L. TRANSPORTS

Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières

03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.N.C.T.P
SAS au capital de 1 070 000 €
Siège social : 10 rue docteur Quignard
Z.I.N.
21000 Dijon
017 050 667 RCS de Dijon

L'AG du 22/06/2021 a pris acte de la cessation des fonctions de Commissaire Aux Comptes Suppléant M. Didier TOURRE, sans procéder à son remplacement.
Modification du RCS de Dijon

AL26022504

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

JACQUELIN FRERES
Société par actions simplifiée
Au capital de 102 000 euros
Siège social : 2 rue Jacques Germain
ZI Beaune-Savigny
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
377 967 393 RCS DIJON

Par décision du 01/04/2026, M. Anthony JACQUELIN, domicilié 24 rue des Moutots à CHOREY-LES-BEAUNE (21200), a été nommé Directeur Général à compter du 01/04/2026 et pour une durée illimitée.
Pour Avis

AL26022618

MODIFICATION DU CAPITAL

OKJ CONCEPT
SAS au capital de 7 000 €
Siège social : 10 Chemin de Marigny
21250 VILLY-LE-MOUTIER
522.612.506 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associée unique du 2 avril 2026, il résulte que le capital social a été augmenté par apport en numéraire de 370€. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
CAPITAL : Ancienne mention : 7 000 €. Nouvelle mention : 7 370 €

AL26022620

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire
«Notaire associé à VITTEAUX (21350)
40 rue Hubert Languet
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
1 Place Monge
Tél : 03.80.49.60.44

MODIFICATION DU CAPITAL

GFR PORTIER
SC au capital de 300 €
Siège social : 1 rue des Cras
21210 LA MOTTE TERNANT
849 485 917 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 26/02/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 236 466 € pour le porter de 300€ à 236 766 € par une augmentation par apport en nature à compter du 26/02/2020.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26022630

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 13/02/2026, concernant la société EARL DE LA TILLE, il convenait de lire : gérant : M. Christian GIRARD demeurant 118 route de Langres 21120 TIL CHATEL.
Pour avis rectificatif, le gérant.

AL26022638

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LARREY

Par arrêté préfectoral n° 1864 du 17 mars 2026, est organisée du lundi 13 avril 2026 à 9 h 00 au lundi 18 mai 2026 inclus à 17 h 00, soit 36 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Larrey, d'une puissance de 10,57 MWc, déposée par la société « Boréas ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Larrey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-larrey
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
centrale-photovoltaique-larrey@mail.registre-numerique.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Larrey.
Les observations, propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Larrey située 9 Grande rue 21330 Larrey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 18 mai 2026 avant 17 h 00 à l'adresse suivante :
centrale-photovoltaique-larrey@mail.registre-numerique.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site
https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-larrey
pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Bernard MAGNET, Colonel Honoraire de gendarmerie, désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Daniel MARTIN, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Larrey
- Lundi 13 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Samedi 25 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 18 mai 2026 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à
Madame Elise ABECASSIS – Boréas – Téléphone : 07 88 25 28 35 ou 03 72 51 06 31 - e.abecassis@boreas.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Larrey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires, Manuelle DUPUY

AL26022381

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ESBARRES

Par arrêté préfectoral n° 487, du 10/03/2026, est organisée du jeudi 16 avril 2026 à 14h30 au mardi 19 mai 2026 à 18h00, soit 33 jours consécutifs une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Esbarres, d'une puissance crête de 4,97 MWc, déposée par la société « CPV SUN 40 ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Esbarres, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.democratie-active.fr/ep-pves-barres/
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Esbarres.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie d'Esbarres siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 19 mai 2026 avant 18h00 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
ep-pvesbarres@democratie-active.fr
Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :en mairie d'Esbarres aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Jeudi 16 avril 2026 de 14h30 à 17h30
- Samedi 25 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 5 mai 2026 de 15h00 à 18h00
- Mardi 19 mai 2026 de 15h00 à 18h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Salomé CLUZEL
Société Luxel
Tel : 06 85 04 54 43
s.cluzel@Luxel.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Esbarres, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,- Manuelle DUPUY

AL26022450

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 13/04/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier CORGENGOUX – PALLEAU – CHEVIGNY-EN-VALIERE: parcelles de terres et prés – Loué -Objectif : Maintien du fermier en place.
Palleau (71) : Pré – Urbanisme : RNU - 49 a 40 ca 'LES GRANDS ILLONS' : ZI-0121
Corgengoux (21) : Terre – Urbanisme: Znc - 13 ha 35 a 09 ca 'AU BREUIL' : ZB-0150ZD-0033—0148 - 'FONTENOTE': ZD-0133—0134 - 'CHAMPS FERNOUX' : ZD-0031—0032 - 'DERRIERE LE BOIS DES HEES' : ZE-0052 - 'PRES DES GRANDES TERRES' : ZE-0023 - 'LA CORVEE AUX MOINES' : ZH-0024 - 'MAZEROTTE' : ZK-0130—0131—0132—0133—0298—0304—0305 - 'LA CORVEE MOUILLON' : ZK-0065
Chevigny-en-Valière (21) : Terre – Urbanisme : RNU - 1 ha 17 a 20 ca 'LES GRANDS PRES' : ZA-0032—0034
Turcey : Ensemble immobilier comprenant divers bâtiments d'exploitation et de petits édifices avec terrains attenants en nature de pré et jardin - Urbanisme : RNU 1 ha 59 a 02 ca '0002 CHEMDE LA BASSOLLE' : ZR-0110 - 'PRE FRIBOURG' : ZR-0135—0175
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Turcey : Terres, prés, landes - Urbanisme: RNU 104 ha 20 a 40 ca 'LE VILLAGE' : AC-0036—0037—0240—0241 - 'EN LA PERRIERE' : ZE-0001 - 'EN MAILLOT' : ZH-0031 - 'EN CHAILLOT' : ZL-0062 - 'AU BAS DE VAUMERCY' : ZM-0021—0022 - 'COMBE PERCHE' : ZO-0018—0055 - 'PRE SEC' : ZO-0003—0054 - 'LES CHARMES' : ZO-0004—0005—0016 - 'LA GUENADE' : ZP-0024—0026 - 'AU GLACIS' : ZP-0034—0036 - 'PRE FRIBOURG': ZR-0048—0175—0176 - 'CHAMP MARECHAL' : ZR-0004—0024 - 'EN VAUBLOSSON' : ZR-0205—0207 - 'SUR LA TENDUE': ZS-0004 - 'AU GROS BUISSON' : ZS-0071 - 'AUX DAMES GINOTTES' : ZS-0044 - 'SOUSFAYS' : ZT-0001
Blaisy-Bas : Terres - Urbanisme : Zone non constructible de la carte communale 3 ha 28 a 10 ca 'AU BAS DE REGEROT' : ZK-0027
Charmes : Terre – Urbanisme : Zone A du PLU - 11 ha 27 a 02 ca 'LES BOUCHOTS': ZC-0042 - 'LE CREUX DE LA TACHE' : ZC-0102 - 'LE RANCHOT' : ZE-0014
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **05/05/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022656

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

LMS MACONNERIE SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue du Murot
21110 LONGECOURT EN PLAINE
910 478 114 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 18 février 2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance

AL26022570

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DU BREUIL
SCEA en liquidation
Au capital de 200 729,60 euros
Siège social et de liquidation :
Route de Fontaine Française
21490 ORGEUX
338 344 021 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe SALIN, demeurant 1 Route de Fontaine Française 21490 ORGEUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022594

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LE TITULAIRE
Siège : Les Champs Gueret, 21440 ST MARTIN DU MONT
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 euros
Objet : - Bar, restaurant,
- Vente à emporter,
- Achat, vente de produits locaux et régionaux
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Angèle GUEDENEY, demeurant 7 Rue Haute 21440 VAUX SAULES,
Directeur général : Monsieur Guilhem LUCOTTE, demeurant 7 Rue Haute 21440 VAUX SAULES et Monsieur Thomas VINCENT-ARTUS, demeurant 5 allée des Bateliers 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL26022563

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 06/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée
Dénomination : INGENIUM VIVUM
Siège : 19 B, rue du Faubourg Bretonnière, 21200BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros
Objet : Toutes prestations d'enseignement et de formation notamment dans les domaines de l'ingénierie. L'organisation, la conduite et l'animation de séminaires. Toutes prestations de conseil.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : David COUDURIER demeurant 19, rue du Faubourg Bretonnière 21200 BEAUNE.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL26022619

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08/04/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes
Dénomination sociale : CROQUELETTE
Siège social : 7 rue du Rantin - 21190 CORCELLES LES ARTS
Objet social : L'exploitation de Food trucks, remorques aménagées, stands mobiles et tout autre concept de restauration itinérante et de restauration rapide. L'organisation, la participation et/ou la réalisation de prestation de services lors d'événements publics et privés (festivals, foires, salons, manifestations culturelles,sportives ou professionnelles) incluant la restauration et la vente de boissons non alcoolisées. La création, le développement, l'exploitation et la commercialisation de concepts de restauration ; La mise en place, la gestion et le développement de réseaux de franchises, licences de marque, concessions et partenariats commerciaux. La création, l'acquisition, la gestion, la cession et la concession de marques, brevets, licences, savoir-faire et droits de propriété intellectuelle liés à l'activité; L'achat, la vente, la location et l'exploitation de matériels et équipements liés à la restauration mobile ou sédentaire.
Toutes prestations de conseil, formation et accompagnement dans les domaines précités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Christelle MARESCHAL, demeurant 8A Rue de la Grande Fin- 21121 FONTAINE LES DIJON
Pour avis, La Gérance

AL26022637

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société SZN IMMOBILIER, SCI au capital de 1 000 euros, Durée : 99 ans,
Siège social : 3 B Rue Gilbert Becaud, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR,
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Les gérants sont Madame Salima WAKRIM et Monsieur Jamal WAKRIM demeurant tous deux, 3 B Rue Gilbert Becaud, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis - La Gérance

AL26022647

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 10/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : HOLDING GTS
Siège : 16 Rue Olympe de Gouges, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 500 €
Objet : Acquisition, administration et gestion de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières ou immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs. Délivrance de prestations de services aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations. Gestion desdites participations et animation effective de ses filiales. Participation active à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et notamment définition des orientations stratégiques du groupe que la Société compose avec ses filiales ainsi que l'exercice de tout mandat au sein des sociétés dont elle détient des participations. Acquisition, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe et/ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Exceptionnellement, la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe et/ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire. Gestion de trésorerie et de liquidités, ainsi que la réalisation de tous placements financiers, investissements patrimoniaux et opérations de capitalisation compatibles avec son activité.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Grégoire LAISNEY, demeurant 13 Rue des Violettes, 21121 FONTAINE-LÈS-DIJON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL26022649

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

EURL AGRI TP & FOURRAGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 La Charmille
58310 ST AMAND EN PUISAYE
944 776 038 RCS NEVERS

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 31/03/2026 que le capital social a été augmenté d'une somme de 257 770 euros par voie d'apport en nature, pour le porter d'une somme de 1 000 € à 258 770 €.
Pour avis, La Gérance

AL26022597

TRANSFORMATION

SCEA SANTA LUCIA
Société Civile
D'Exploitation Agricole
En cours de transformation
en Groupement Foncier Agricole
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Domaine d'Aglan
58380 LUCENAY LES AIX
412 569 097 RCS NEVERS

Suivant délibération en date du 30 décembre 2025, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité, la transformation de la Société en Groupement Foncier Agricole à compter du 30 décembre 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 524,49 euros, divisé en 100 parts sociales de 15,24 euros chacune.
Sous sa nouvelle forme :
- la dénomination de la Société est : SANTA LUCIA.
- son objet social est : la propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
- la gérance est assurée par : Monsieur Elio FAUSSONE demeurant 25 Rue Duca d'Aosta 14020 CUNICO (Italie) et Monsieur Gian, Claudio, Paolo FAUSSONE demeurant Corso Giacomo Matteotti 32A 10121 TORINO (Italie)
Pour avis, La Gérance

AL26022614

MODIFICATION DU CAPITAL

LA BOUCHERIE DE BOUHY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue Le Tertre
Hôtel du Lion d'Or 58130 BOUHY
914 119 995 RCS NEVERS

En date du 1er avril 2026 l'associé unique a décidé et réalisé une augmentation du capital social de cinq mille (5 000) euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (5 000 euros).
Il est divisé en 5 000 parts sociales de 1 euro chacune, intégralement libérées.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (10 000 euros).
Il est divisé en 10 000 parts sociales de 1 euro chacune, intégralement libérées.
Les statuts ont été modifié en conséquence.
A la même date, Monsieur Thomas VEY, demeurant Cosne-Cours-sur-Loire (58200),17 Rue des Hêtres a été nommé cogérant à compter du jour même.
Pour avis, La Gérance

AL26022615

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GILLET
Société par actions simplifiée
Au capital de 13 740 euros
Siège social : Zone Industrielle
58640 VARENNES VAUZELLES
383 950 268 RCS NEVERS

En date du 28 février 2026 les associés ont nommé Madame Sandie GILLET demeurant 206 rue Suzanne Goby - 58600 Garchizy en qualité de Directrice Générale à compter du jour même.
Pour avis.

AL26022622

MODIFICATIONS MULTIPLES

TRANSPORT ARTURO
SAS au capital de 24 000,00 €
Siège social : 4 CHEMIN DU PETIT CHAMP
LIEU-DIT LES BERTINS
58400 NARCY

Par assemblée générale extraordinaire du 17/03/2026, il a été décidé :
-De transférer le siège social au : 63 Rue de Gérigny Zone d'activité des Bertranges 58400 La Charité-sur-Loire, à compter du 01/04/2026.
Modification au RCS de Nevers 990927303.
-D'augmenter le capital social pour le porter de 24 000,00 € à 39 000,00 €.
-De modifier la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre de chaque année, au lieu du 30 juin, le premier exercice clos selon cette nouvelle date étant le 31 décembre 2026

AL26022652

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 30/03/2026 enregistré le 07/04/2026 au SPFE de Nevers sous la référence : 5804P01 2026 A 00195 la société :
la société « CLAIRVUE », société par actions simplifiée au capital de 121 152 euros, ayant son siège social 54, rue François Mitterrand - 58000 NEVERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 326 315 389,
A cédé à la société « MAISON CLAIRVUE », société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, ayant son siège social 54 Rue François Mitterrand - 58000 NEVERS,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 100772 003 R.C.S. Nevers
Un fonds de commerce d'articles d'optique, exploité à titre d'unique établissement principal et situé 54, rue François Mitterrand - 58000 NEVERS, pour lequel le Cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 326315 389 et identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 326 315 389 00022 (code NAF47.78A - Commerces de détail d'optique).
Cette vente a été consentie au prix de 500 000 euros, avec entrée en jouissance au 1er avril 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Maître Benoit MARTY, au 3 rue du Bengy, 58640,Varennes-Vauzelles.
Pour avis.

AL26022663

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC
La commune d'Ouroux en Morvan lance une enquête publique portant aliénation et vente d'un chemin rural situé à Savelot le long de la parcelle AW n° 247.
M. Dominique LAPREVOTTE a été désigné commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie du 04 au 18 mai 2026 inclus.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les observations des intéressés le :
- 04 mai 2026 de 10 heures à 12 heures
- 18 mai 2026 de 14 heures à 16 heures

AL26022673

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC
La commune d'Ouroux en Morvan lance une enquête publique portant aliénation et vente d'un chemin rural situé à Vauchisson entre les parcelles BY n° 20, 21, 22, 135, 136, 137, 138 et 140.
M. Dominique LAPREVOTTE a été désigné commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie du 04 au 18 mai 2026 inclus.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les observations des intéressés le :
- 04 mai 2026 de 10 heures à 12 heures
- 18 mai 2026 de 14 heures à 16 heures

AL26022674

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC
La commune d'Ouroux en Morvan lance une enquête publique portant aliénation et vente d'un chemin rural situé à Chassagne le long de la parcelle AI n° 128.
M. Dominique LAPREVOTTE a été désigné commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie du 04 au 18 mai 2026 inclus.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les observations des intéressés le :
- 04 mai 2026 de 10 heures à 12 heures
- 18 mai 2026 de 14 heures à 16 heures

AL26022672

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE BEGUIN
Société par actions
simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 42 B rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS Nevers 901 988 766

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2026 :
Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er avril 2026 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur CREPS Michel demeurant 42 B rue du commerce 58200 Cosne avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 42 B rue du commerce 58200 Cosne cours sur Loire, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal des Activités Economiques de Nevers.
Pour avis,

AL26022611

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL SACQUET JEAN LOUIS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 28 000 euros
Siège social / de liquidation :
Brocard - 58230 GOULOUX
794 382 028 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Jean-Louis SACQUET, demeurant Brocard -58230 GOULOUX, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au lieudit Brocard – 58230 GOULOUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26022625

DISSOLUTION ANTICIPÉE

La société « EMMY COIFFURE MIXTE »,
Société par actions
simplifiées unipersonnelle
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 3, rue du Grand marché
58500 CLAMECY
RCS : NEVERS 951 660 224

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 07 Avril 2026, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07/04/2026 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé : 60, rue de la Thérouanne 77380 Combs La Ville siège de la liquidation.
Nommée comme liquidatrice, Madame ATI Sonia, domiciliée 60, rue de la Thérouanne 77380 Combs La Ville, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
La Présidente.

AL26022636

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DE VERGERS
Société civile immobilière
Au capital de 15.473,58 €
Siège social : Champcelée
58150 SUILLY LA TOUR
RCS NEVERS : 402 951 651

Aux termes de son assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26/03/2026 ; le PV d'AGE a été déposé au rang des minutes de Me JUILLET le 1er avril 2026.
M. Jean-Pierre GAUDRY, demeurant à CORCOL l'ORGUEILLEUX (58460), 21 rue du Lavoir, a été nommé Liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL26022633

CLÔTURE DE PROCÉDURE

SCEA LES CHEMINEAUX
Société civile
D'exploitation agricole
En liquidation
Au capital de 307.410,00 Euros
Siège de liquidation : 7 Rue du Curiot
58470 MAGNY COURS
RCS NEVERS n°801 627 753

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2026, les associés ont, à effet du 31 décembre 2025, approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation, La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL26022644

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA COLONNE
SCI en liquidation au capital de 15 244.90 €
Siège Social : Route de la Machine
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
380 197 269 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 10/04/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nicole ROUSSAT dt à NEVERS (58) – 1 Bis, avenue Saint Just de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 15/10/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26022662

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS
Extrait des minutes du greffe

LE 55 - RCS Nevers 901 548 511 - restaurant, glacier, salon de thé, brasserie 7 rue de la Monnaie 58500 Clamecy.
Jugement en date du 07/04/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022635

MY KOOL POOL - RCS Nevers 949 724 041 - achat et vente de containers à destination diverses (cabanes abris de jardin piscines et bassins) matériels accessoires et de tous produits dérivés, aménagement de piscine et jardin, terrasse en bois, entretien et nettoyage - 11 rue Joseph Marie Jacquard 58640 Varennes-Vauzelles.
Jugement en date du 07/04/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26022634

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

GAEC et SOCIETES 58 tiendra son Assemblée générale ordinaire le mardi 21 avril 2026 à 14 heures au 9, rue du Champ de Foire 58000 NEVERS.

AL26022655

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/04/2026, il a été constitué une SARL dénommée: BLEDUT
Objet social :
-détention, gestion, vente d'immeubles,
-détention, gestion, vente de biens meubles-prise de participations
Siège social : 4 impasse des Fourmies, GRANDCHAMP, 58110 ROUY
Capital : 1000 euros
Gérance : M. Bernard DUTILLIEUX demeurant 4 impasse des Fourmies, GRANDCHAMP, 58110 ROUY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022629

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 03 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : AU TERMINUS.
Siège social : 409 avenue de la République, 58600 GARCHIZY.
Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce situé 409 avenue de la République –58600 GARCHIZY de vente de débit de boissons, bar, brasserie, presse, loto, bimbeloterie, papeterie, jeux de hasard, PMU, vente de tabac, épicerie, dépôt de pains et de viennoiseries, snacking, restauration rapide sur place et à emporter, location de salle, traiteur, laverie automatique, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Associés en nom : Monsieur Claude ALEXANDRE, demeurant 555 rue Pierre Gentilhomme 58600 GARCHIZY et Madame Guylène GEOFFROID, demeurant 555 rue Pierre Gentilhomme 58600 GARCHIZY
Gérance : Madame Guylène GEOFFROID, demeurant 555 rue Pierre Gentilhomme 58600 GARCHIZY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26022641

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/04/2026 il a été constitué une SASU dénommée:
LA FABRIQUE DES CAPUCINS
Siège social : 16 quai des capucins 58800 CORBIGNY
Capital : 1.000 €
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'exploitation de distributeurs automatiques de pizzas, incluant la fabrication, la préparation, la cuisson et la vente de pizzas et produits alimentaires associés, en libre-service ou via automate ;
L'achat, la transformation, la commercialisation et la distribution de produits alimentaires, notamment de type restauration rapide ;
L'installation, la maintenance, la gestion et l'exploitation de distributeurs automatiques alimentaires ;
La prestation de services liés à l'approvisionnement, la logistique, la maintenance et le suivi technique des automates ;
La vente de boissons alcoolisées ou non et produits complémentaires en lien avec l'activité principale ;
Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Président : M. LECUYER Grégoire 11, route de marigny sur yonne 58800 CHITRY LES MINES
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL26022651

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLISSEMENTS FOUCHER
Société par actions simplifiée
Au capital de 76 000 euros
Siège social : Avenue de Worms
ZA des Clairions 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 320 979 834

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 15/03/2026, il résulte que la société AB AUDIT, domiciliée 28, rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société BSV AUDIT ET ASSOCIES, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031.
Pour avis, la Présidente.

AL26022631

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : GFA DE CHAUMOT.
Forme : Groupement foncier agricole.
Capital social : 103 510 €.
Siège social : 58 Rue Romaine, Vassy, 89200 ETAULE.
794246041 RCS AUXERRE.
Aux termes de l'AGE en date du 27 février 2026, les associés ont décidé, à compter du 27 février 2026, de transférer le siège social au 4 Chemin de la Croix de Fer, 89200 ETAULE.
Mention sera portée au RCS AUXERRE.

AL26022646

VARLET AVOCATS
SELARL au capital de 361 000€
ARCS Paris 994 329 092
43 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS
01 88 33 43 74

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de décisions en date du 31 décembre 2025, les associés de la SCEA DES FASCINATS, société civile d'exploitation agricole ayant son siège à Les Fascinats 89116 PRECY SUR VRIN, au capital de 130 100 € et immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 893844985, ont pris acte de la démission de gérance de Madame Josette COTTRY à compter du même jour et de la nomination de Monsieur Jean-Marie COTTRY demeurant Les Fascinats 86116 PRECY SUR VRIN en qualité de gérant à compter du 1er janvier 2026.
Pour info du RCS

AL26022659

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE
Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 24/03/2026 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de l'entreprise individuelle de Monsieur Émile JOVIAL - 17, rue du Pont Capureau 89130 Toucy (couture) RCS AUXERRE 512.521.055. Commissaire au plan : la SELARL François CARLO en la personne de Me François CARLO 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL26022657

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 1er avril 2026 a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de celle-ci au conjoint survivant – par Monsieur Guy MERI, retraité, et Madame Jacqueline MILOCH, retraitée, son épouse, demeurant à Sens (89100), 19 rue du Lieutenant-Colonel Jacques Boutet.
Monsieur MERI, né à Villers-Saint-Paul (60870), le 19 septembre 1952.
Madame MILOCH, née à Issoudun (36100), le 18 mai 1949.
Jusqu'alors mariés sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à Paudy (36260), le 17 novembre 1973.
De nationalité française.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le Notaire.

AL26022626

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, CRPCEN 89098, le 26 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, avec clause d'attribution intégrale au survivant,
Entre Monsieur Philippe Noël Marie RETAILLEAU, retraité, et Madame Edith Lucile Denise HIESSE, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100) 2, rue du Chaudron.
Monsieur est né à ANGERS (49000) le 2 janvier 1951,
Madame est née à SAINT-OMER (62500) le 30 octobre 1946.
Mariés à la mairie de VIMOUTIERS (61120) le 8 novembre 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26022627

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
BEAUVILLIERS – bois taillis - 1 ha 22 a 03 ca - 'CHAMPS DU RUP' : C – 0165. Zonage: zone N du PLU.
BUSSIERES – bois taillis - 3 ha 77 a 38 ca - 'BUISSON DES RAPIERES' : D – 0134 - 0135 - 'BOISMARTENOT' : D - 0082 - 'PRESMAUVAIS' : D - 0112 - 'LES GRANDS CHAMPS' : D - 0130. Zonage: zones A et N du PLU.
CHEVANNES – bois taillis - 1 ha 05 a 11 ca - 'LA FEMME MORTE' : A - 0432 - 433. Zonage: zone N du PLU.
FOUCHERES – terres – 16 ha 04 a 15 ca : **- terre à urbaniser, libre après récolte 2026 - 6 ha 91 a 50 ca** : 'LES GRANDES HAIES' : YT – 0016. Zonage: zone AU du PLU.
- terre, libre après récolte 2026 - 9 ha 12 a 65 ca : 'LA PLAINE DE FOUCHERES' : YM - 0012 - 'FOND DE LA MESANGERIE' : YO - 0045 - 'FOND DE LA PLAINE' : ZR – 0028 – 0099 – 0117. Zonage : zone A du PLU.
SAINT GERMAIN DES CHAMPS - terre - 29 a 20 ca - 'CHEZELLES' : G – 0647. Zonage : zone N du PLU.
VILLENEUVE LA DONDAGRE - bois taillis, terre et bâtiment d'exploitation occupés - terre libre après récolte 2026, bâtiment libéré au 01/06/2028 - 3 ha 95 a 18 ca - 'LA ROSERIE' : YI - 0028 - 0029 - 0041. Zonage : zone AU du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/05/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél: 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26022670

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, CRPCEN 89098, le 7 avril 2026, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec apport à la communauté d'un bien propre de Monsieur Guy BOUTTEFROY par :
Monsieur Guy Henri Hervé BOUTTEFROY, retraitée, et Madame Colette Jeannine LORGEAU, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à COURLON-SUR-YONNE (89140), 21 Rue de la Croix de Saint Loup, nés, Monsieur à FAIN-LES-MOUTIERS (21500), le 6 mars 1949, et Madame à FLEURY-LES-AUBRAIS (45400), le 21 janvier 1948, mariés à la mairie de COURLONSUR-YONNE (89140), le 23 août 2003, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26022628

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, CRPCEN 89018, le 7 avril 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M. Vincent Raoul Charles JAUBERT, retraité, et Mme Carole Sabine Marie-Paule WACQUEZ, retraitée, demeurant ensemble à MOUTIERS-EN-PUISAYE (89520) 42 Les Rivets. Nés savoir : le mari à SANARY-SUR-MER (83110) le 7 mai 1960 et l'épouse à LILLE (59000) le 23 janvier 1963. Mariés à la mairie de PARIS (75013) le 7 mai 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me Sébastien FOSSOYEUX où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article1397 alinéa 3 du Code Civil.
Pour insertion, Le notaire.

AL26022648

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE SAINTE NITASSE
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 89 944,92 euros
Siège social : Route de Chablis
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 49 Rue Darnus
89000 AUXERRE
305 333 635 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 2 avril 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 mars 2026, déchargé Madame Corinne COURAULT, demeurant 49 Rue Darnus – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022613







// CINÉMA

« Rural », un film pour réconcilier agris et urbains

Édouard Bergeon a sorti début mars un nouveau long métrage qui évoque l'agriculture. *Rural* est un portrait de Jérôme Bayle, que le réalisateur poitevin voit comme une image moderne de l'agriculture.



Nord-Ouest

Jérôme Bayle est éleveur en Haute-Garonne.

S'il regardait les verres à moitié vides, il aurait pu craindre un accueil mitigé de son film à Poitiers, puisqu'aucune affiche de *Rural* n'avait été mise en place au Tap Castille (un comble dans son département natal !) Mais Édouard Bergeon est un optimiste, et sa déception a vite été compensée par l'affluence aux deux séances d'avant-première prévues. Le réalisateur poitevin, qui a signé *Au nom de la terre* en 2019, puis *La promesse verte* en 2024, revient en effet au cinéma avec un nouveau film en lien avec l'agriculture (sorti le 4 mars). Un documentaire d'1h30 pour lequel Édouard Bergeon a suivi Jérôme Bayle à partir de janvier 2024, quand cet agriculteur de Haute-Garonne a commencé à se faire connaître, lors des mobilisations de l'époque. Ce leader des *« Ultras du 64 »* a tout de suite intéressé le réalisateur pour son franc-parler, mais aussi pour le fait qu'il ne se réclame d'aucun syndicat ou mouvance politique. *« Jérôme Bayle bouscule les habitudes »*, explique Édouard Bergeon. Si dans un premier temps, l'agriculteur n'était pas forcément très enthousiaste à l'idée de faire l'objet d'un documentaire, le premier contact entre les deux hommes a tout changé. *« On a le même âge, la même situation familiale… On a des hématomes crochus »*, ajoute Édouard Bergeon, en évoquant le suicide de leur papa. C'est d'ailleurs François Purseigle, sociologue agricole, qui a coécrit le documentaire avec le réalisateur, qui a permis cette rencontre.

250 heures de rush

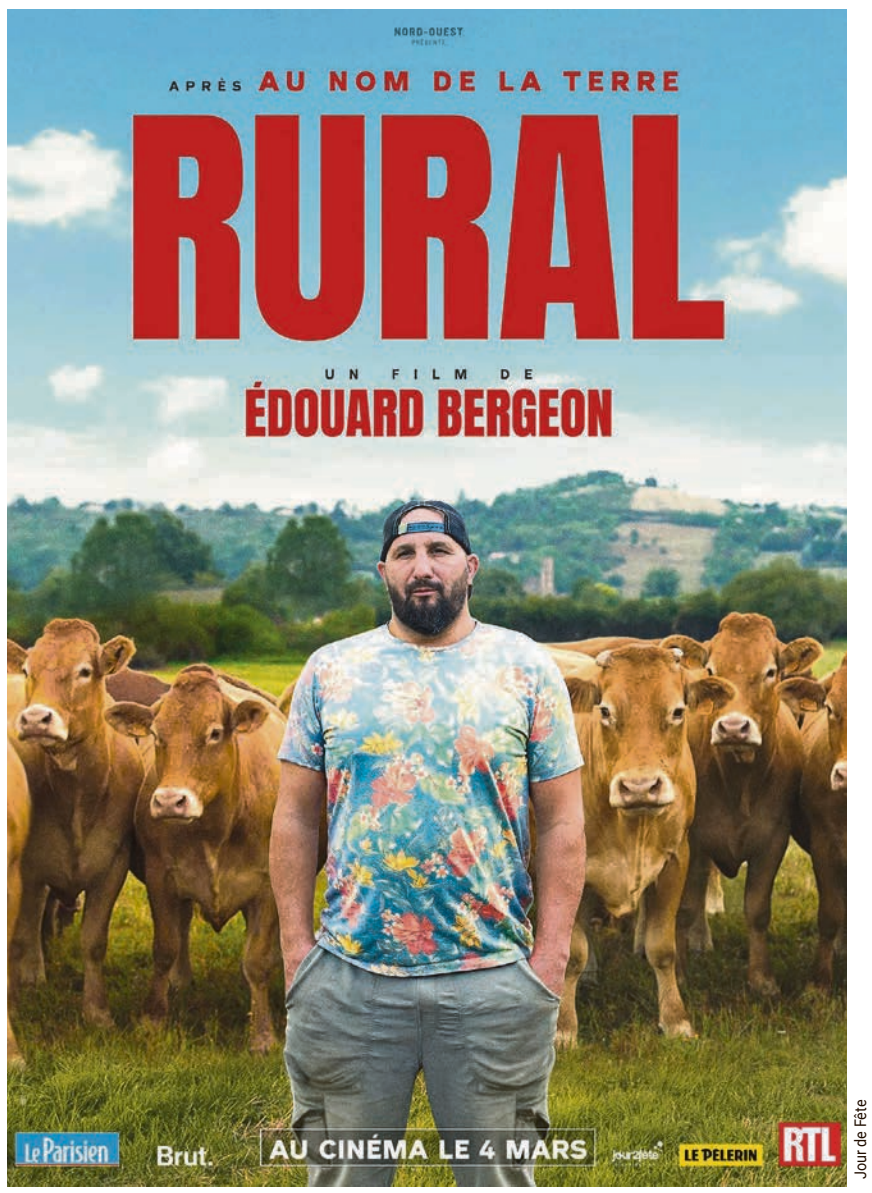
Après 50 jours de tournage sur l'exploitation agricole de Jérôme Bayle, mais aussi lors de ses déplacements à Paris, dans des foires agricoles de son département, dans la cuisine avec sa maman, lors de réunions avec les *« Ultras du 64 »*, pendant les élections de la Chambre d'agriculture, ou sur des mobilisations, Édouard Bergeon est revenu avec 250 heures de rush, qui lui ont permis de raconter le quotidien de l'éleveur. Le long métrage résonne plus comme un portrait qu'un documentaire ; sans voix off. *« C'est plutôt un "il était une fois", même s'il est monté comme un film de fiction. »* L'heure et demie du film passe en effet très rapidement, rythmée par des séquences fortes, comme lorsque Jérôme Bayle évoque son accident avec un tracteur ou un autre au rugby, quand il rencontre Emmanuel Macron, Marine Tondelier, Gabriel Attal ou Arnaud Rousseau, qu'il tutoie tous. *« Il accroche vraiment la caméra. Il a un sens inné de la punch line, c'est comme ça qu'il désarçonne les politiques, par sa sincérité »*. Et surtout, un agriculteur, qui malgré les difficultés, ne semble jamais vouloir abandonner. *«C'est une image quand même moderne de l'agriculture, et un message de réconciliation. »* S'il sait, pour avoir déjà présenté son film en avant-première dans une dizaine de villes en France, devant beaucoup d'agriculteurs, que ces derniers sont nombreux à se retrouver dans ce portrait, Édouard Bergeon espère évidemment aussi toucher le grand public. *«J'aimerais réconcilier ville et ruralité»*, lance-t-il, alors qu'il constate à la fois les difficultés de l'agriculture et le fossé qui se creuse avec le reste de la société. *« On ne peut pas faire sans agriculture, et il faut respecter chaque connaisseur de son territoire. »* Le réalisateur rappelle qu'il *« y a du boulot à faire sur la législation, pour le manger français. Et c'est à tout le monde de faire le boulot »*.

Difficile de savoir si ce long-métrage rencontrera le même succès qu'« Au nom de la terre » (2 millions d'entrées), mais le film est déjà programmé dans 75 cinémas en France (dont ceux du réseau CGR), ainsi qu'en Belgique, et le réalisateur devrait apparaître ces prochains jours dans de très nombreux médias nationaux.

Pourquoi ce nom ?

S'il a choisi le mot « Rural » pour ce film, c'est avant tout car Édouard Bergeon estime que Jérôme Bayle *« défend la ruralité »*. Mais aussi car c'est le titre d'un livre de photographies, publié par Raymond Depardon, que ce dernier lui avait offert. *« À travers Jérôme, c'est la photographie d'un certain modèle agricole, et aussi d'un mode de vie, avec ses traditions, la chasse, le pâté, le rugby, etc., qui ne veut pas mourir »*.

Élisabeth Hersand



Jour de Fête

« Rural » est un portrait de Jérôme Bayle.

// VIENT DE PARAÎTRE

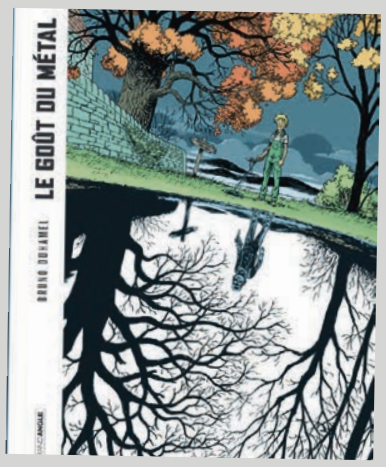
Le goût du métal

Le nouvel album de bande dessinée Le Goût du métal, signé Bruno Duhamel, auteur installé à Chevannes-Changy (Nièvre), vient de sortir.

Dans la région, les trésors, ça ne court pas les rues… Mais les boulots non plus. Léo n'a ni l'un ni l'autre. Pourtant, ce n'est pas faute de chercher. Le problème, c'est la méthode. La pêche à l'aimant n'a jamais été la meilleure façon de trouver un emploi. En attendant, il vit chez sa sœur, et se contente du minimum, surtout quand il s'agit de faire la vaisselle. Mais quand Hélène, à bout de nerfs, lui donne trois mois pour trouver un travail, Léo décide de passer aux choses sérieuses. Il s'achète un détecteur de métaux… Sans se douter qu'il s'aventure sur un terrain de chasse.

Dans cet ouvrage, l'auteur plonge le lecteur au cœur d'un univers rural très marqué, entre fermes isolées, paysages agricoles et villages où le passé semble encore affleurer sous la surface. Une atmosphère qui fait directement écho aux territoires comme ceux de la Nièvre, où la terre porte en elle une mémoire discrète mais omniprésente.

Entre chronique rurale et récit plus intime, Le Goût du métal interroge notre rapport à la terre, à l'héritage et à ce que l'on choisit de chercher… ou d'ignorer.



Le Goût du métal, Scénario et Dessin de Bruno Duhamel, Bamboo Édition

LOISIRS

// SOLIDARITÉ

58 Un kilomètre à pied, ça aide, ça aide...

Quatre étudiants du Legta de Challuy ont mis sur pied un événement mêlant plaisir de la randonnée et marché de producteurs. Le but était de récolter des fonds au profit d'une association qui soutient les enfants atteints de cancers et leurs familles. Contrat rempli !

Début mars, à Saint-Benin-d'Azy étaient organisés une randonnée gourmande et un marché de producteurs au profit de la lutte contre le cancer touchant les enfants. À l'origine de cet événement on trouvait Chloé Breton, Louise Boulais, Antoine Brazil et Camille Cuchet : quatre étudiants de BTS ACSE au lycée agricole de Challuy. Ce projet solidaire et festif s'inscrivait dans la validation de leur cursus. Entre le marché de producteurs et la randonnée, près de 200 personnes avaient décidé de participer. Deux boucles étaient proposées pour la randonnée avec des parcours de 9 ou 14 km, adaptés à tous les âges et toutes les conditions physiques. Les participants étaient âgés de 4 ans à… 88 ans ! Dans randonnée gourmande, il y a « gourmande », et les organisateurs avaient bien fait les choses en faisant honneur aux productions locales : une entrée de charcuterie de la famille Barbier de Thianges et des cochonnailles de Karine, de Charrin, un plat avec des saucisses de la Fermille et des pommes de terre d'Aurélie Jacquot à Rouy. S'ajoutaient à cela différents types de fromage du Val d'Osseux, toujours à Rouy, et pour terminer ce doux repas des glaces de la ferme des Trèfles de Frasnay-Reugny. Le tout était accompagné de brioches et pains de la Ferme du Rompé de La Fermeté et du vin et jus de raisin de Jérôme Godon.

Le marché de producteurs, pour sa part, c'est ensuite tenu à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy. La Ferme du Rompé, la Ferme des Neuftables de Luthenay-Uxeloup et le Rucher Royal du Berry de La Guerche-sur-l'Aubois étaient présents. Au final, comme le reconnaissait l'une des organisatrices, Chloé Breton : *« nous avons eu une journée enrichissante, pleine de rencontres et d'explications pour nos participants et qui a regroupé toutes les générations. Je remercie ces participants, ainsi que nos partenaires et les producteurs qui ont accepté de nous suivre dans ce projet assez important pour quatre jeunes heureusement bien entourés. Et surtout, c'était pour la bonne cause puisque les gains liés aux deux évènements vont être remis à l'association Coup d'Pouce, à Dijon, qui s'engage aux côtés des enfants atteints d'un cancer en Bourgogne ainsi que de leurs familles, afin de leur offrir soutien et aide dans cette épreuve difficile. »*

Les remerciements des étudiants vont aussi aux jeunes agriculteurs du canton, notamment Amandine Coichot, leur présidente, tutrice du projet, l'ASN, la mairie de Saint-Benin-d'Azy, la communauté de communes, la SARL Forre, Groupama, MMA, le Crédit Agricole, le Legta de Challuy, le CHU de Dijon, Morvan Oxygène, l'association Coup d'Pouce, Roda Agri, la Sicafome, et toutes les personnes qui ont fait un don pour l'association.



Maryline en fait tout un potager



Maryline Naudet



Maryline Naudet



Maryline Naudet

Le potager à l'heure des réglages de printemps

À la mi-avril, le potager n'est pas seulement une affaire de semis ou de plantations : c'est aussi une question de tempo pour le jardinier. Après l'élan du début de saison, il faut apprendre à ne pas se laisser déborder. Cette période peut donner l'illusion qu'il faut tout faire en même temps. Les journées s'allongent, les conditions s'améliorent et chaque passage au jardin révèle une nouvelle tâche à accomplir. Pourtant, vouloir tout rattraper ou tout anticiper est souvent une erreur. C'est précisément le moment où il devient utile de hiérarchiser. Tout n'a pas la même urgence. Un semis peut attendre quelques jours de plus si la terre n'est pas idéale. En revanche, une levée en cours, elle, ne pardonne pas un oubli : un manque d'eau et c'est toute une ligne qui peut disparaître. Le travail du jardinier change alors de nature. Il ne s'agit plus d'accumuler les actions, mais de choisir les bonnes priorités. Passer dix minutes à observer une planche peut éviter une heure de travail inutile quelques jours plus tard. Mi-avril, c'est aussi le moment où l'on commence à organiser ses passages au potager. Plutôt que de longues séances irrégulières, de courts moments fréquents deviennent plus efficaces. Un coup d'œil le soir et si possible une intervention rapide le matin… cette régularité permet de suivre au plus près l'évolution très rapide des cultures.

Enfin, il faut accepter de ne pas tout maîtriser. Certaines choses avancent vite, d'autres non. Le jardin ne suit pas un planning, et c'est justement ce qui fait sa richesse. À cette période, le meilleur outil du jardinier reste souvent sa capacité à s'adapter, jour après jour.
Car à mi-avril, plus que jamais, ce n'est pas celui qui en fait le plus qui réussit son potager, mais celui qui intervient au bon moment.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 18 avril

// Conférence au Muséoparc d'Alésia

Une conférence sur la principauté celtique de Vix et le Mont-Lassois aura lieu à 15 h. Elle sera donnée par Bruno Chaume, archéologue au CNRS. Il présentera les découvertes récemment faites sur le site.

www.alesia.com

• Dimanche 19 avril

// Un vrai week-end d'âne à Saint-Germain-le-Rocheux

Dans le cadre du Printemps de l'Âne, la Fédération nationale âne et randonnée (FNAR) invite le grand public à découvrir une expérience unique : la randonnée avec un âne. En Côte-d'Or, cette découverte sera possible chez Donkey'âne, à Saint-Germain-le-Rocheux, près de Châtillon-sur-Seine. Au programme : petites balades, initiations, rencontres et ateliers animés par des professionnels passionnés. Les âniers de la FNAR partageront leurs secrets : comment préparer un âne pour une randonnée, comprendre son comportement, réaliser le bâtage.

www.donkeyane.com

• Vendredi 24 au dimanche 26 avril

// Salon Prestige Auto Beaune

L'édition 2026 de cet événement, organisé au palais des congrès de 10 h à 19 h et dédié aux amoureux des belles mécaniques franchit une étape symbolique avec la présence exceptionnelle de Sébastien Loeb, nonuple Champion du Monde des Rallyes WRC. Véritable légende du sport automobile, il devient ambassadeur officiel du salon. Plongez au cœur de tout l'univers de la passion automobile, avec une sélection de supercars, hypercars, GT, motos d'exception, ainsi que des pièces de haute horlogerie et d'art.

Tarifs : de 15 à 20 euros et gratuit pour les moins de 12 ans.

• Samedi 2 mai

// Fête du vélo à Longchamp

L'association ADLF, en partenariat avec « Mai à Vélo » et de nombreux acteurs locaux, organise la Fête du Vélo qui se tiendra à Longchamp, près de Genlis, à partir de 9 h 30, sur le terrain multisports (11 rue du Breuil). Cet événement gratuit, convivial et ouvert à tous, a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes, dans une ambiance familiale et festive. Deux parcours seront proposés : balade familiale de 5 km, accessible à tous les niveaux ou balade sportive de 18 km en forêt, destinée aux cyclistes confirmés. De 11 heures à 17 heures, le site se transformera en village du vélo avec : initiations vélo pour enfants et parcours de motricité, décoration de vélos, jeux et coloriages, structures gonflables et concours de vélos décorés.

Renseignement : 06 64 50 75 67 ou adlf.longchamp@gmail.com

Nièvre

• Jeudi 23 avril

// Spectacle cabaret « Que d'espoir ! » à Nevers

Plongez dans un cabaret unique et inventif, à la croisée du théâtre et de la musique, avec « Que d'espoir ! », à La Maison, 2, boulevard Pierre de Coubertin, à 20 heures. Dans une mise en scène riche en inventivité plastique, avec des transformations à vue et de nombreux costumes, une galerie de personnages d'une tendresse désarmante se déploie, échangeant certaines parties de leurs corps et de leurs visages pour devenir quelqu'un d'autre devant vos yeux. Hugo Bardin (alias Paloma), grand gagnant de la saison 1 de Drag-Race France, sera de la partie. Charly Voodoo, célèbre créature travestie du Cabaret Madame Arthur les accompagnera sur scène et ponctuera leurs interventions en interprétant des chansons de l'auteur.

Tarifs : de 15 à 28 euros

• Samedi 9 mai

// Rencontre et dédicace avec Jean Glavany à Château-Chinon

Une rencontre avec Jean Glavany est organisée de 16 heures à 18 heures à l'auditorium du centre culturel Condorcet, 1, place Gudin. Cette rencontre sera animée par la librairie Le Goût des Mots à l'occasion de la parution du livre « François Mitterrand. Conversations intimes » écrit par Jean Glavany, qui fut aussi ministre de l'Agriculture. La rencontre sera suivie d'une séance de dédicaces.

Yonne

• 24 avril

// Festi Boudin

C'est à Vaudeurs, que « Festi Boudin » revient le samedi 25 avril prochain à partir de 19 heures. Les visiteurs seront plongés dans une ambiance festive, avec un repas du terroir et de la musique.

• Samedi 25 avril

// Soirée jambon Chablis

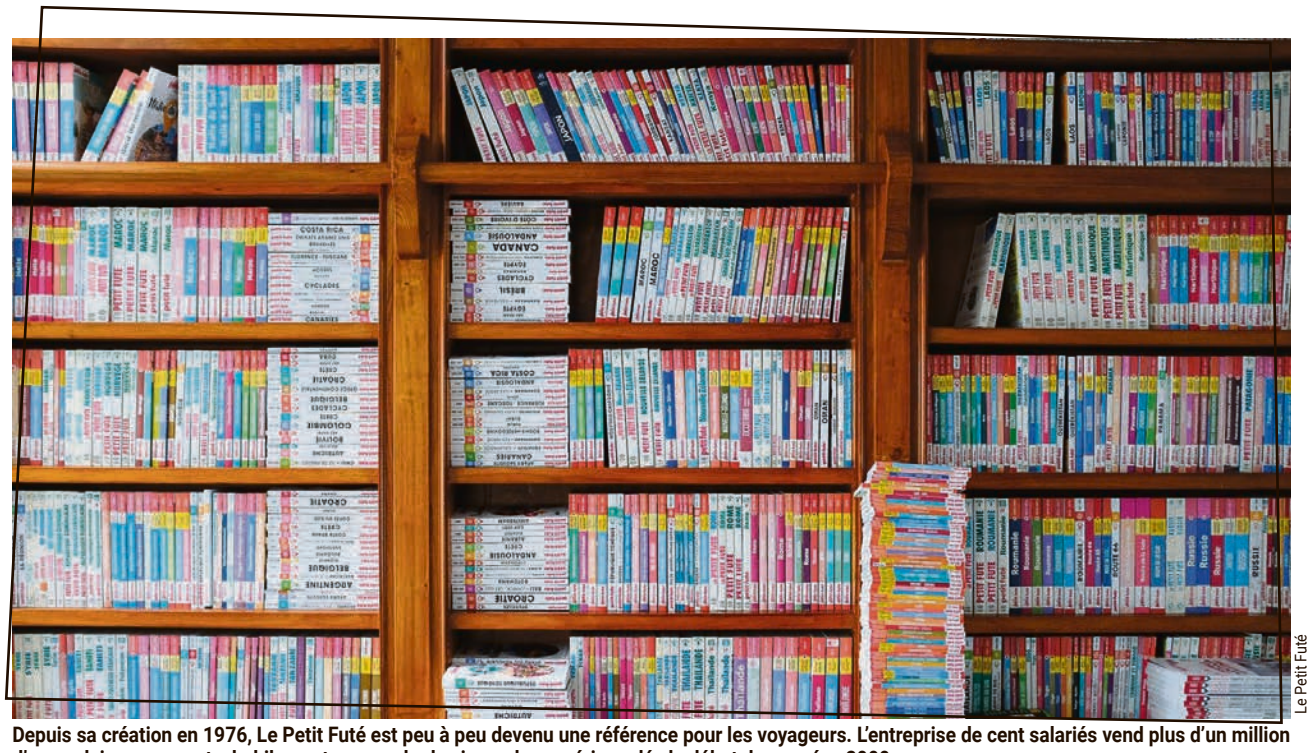
Pour la seconde année consécutive, les jeunes agriculteurs du canton de Chablis organise une soirée Jambon Chablis, à la salle des fêtes de Beine à partir de 19 heures. Avec des animations prévues au cours de la soirée, le repas est au prix de 20 euros par personne.

Pour réserver : 06 42 94 61 89

// VOYAGE

« Partez curieux, revenez conquis » : le Petit Futé fête ses 50 ans d'exploration

À l'heure où les usages du tourisme se transforment, les guides traditionnels doivent se réinventer. Depuis sa création il y a 50 ans, Le Petit Futé cherche constamment à s'adapter à ces évolutions. Son directeur, Louis Auzias, revient sur l'évolution du concept, l'importance du terrain et les nouveaux défis du voyage à l'ère du numérique.



Le Petit Futé

Depuis sa création en 1976, Le Petit Futé est peu à peu devenu une référence pour les voyageurs. L'entreprise de cent salariés vend plus d'un million d'exemplaires par an et a habilement su prendre le virage du numérique dés le début des années 2000.

D'un projet d'étudiants à une référence du voyage

Le Petit Futé, c'est avant tout l'histoire de jeunes étudiants qui cherchaient à se faire un peu d'argent ! En 1976, Dominique Auzias, Jean-Michel Druart et Patrice Meiller étaient élèves à l'ICN Business School, une école de commerce située à Nancy. Au cours de leurs études, les trois camarades ont eu une idée de génie : répertorier les meilleures adresses et bons plans de la ville et en faire un guide. Un an après son lancement, Dominique Auzias part à HEC et décide de créer une société à but commercial avec un autre étudiant, Jean-Paul Labourdette.

Leur ambition est simple : décliner ce concept dans d'autres villes françaises et baser leur stratégie commerciale sur l'insertion d'encarts publicitaires. Un pari ambitieux, mais plus que réussi. Dans les années 1980 et 1990, le Petit Futé paraît en Belgique, au Canada et même à New York. L'ascension se poursuit avec l'ouverture de son site web en 2000, signe d'une véritable adaptation et entrée dans l'ère du numérique.

Après cinquante ans de parution, l'ADN du Petit Futé a-t-il évolué ?

Louis Auzias : *« Aujourd'hui, le Petit Futé, c'est 194 pays et 840 destinations, d'Issoire dans le Puy-de-Dôme, à Sarrebourg en Moselle, en passant par la Corée du Nord ou la province de Barcelone. Lieux de plongée, musées, agritourisme, œnotourisme… Au fil du temps, nous avons développé d'autres thématiques, tout en gardant un œil sur les micro-territoires. Je pense que c'est ce que recherchent les lecteurs. Dès l'année 2000, nous avons formaté notre documentation afin d'être capables de publier du contenu en ligne, accessible à tous sur notre site internet. Notre marché papier n'est pas en croissance, mais nous vendons toujours plus d'un million d'exemplaires par an. Les formats sont plus petits qu'auparavant, mais ils sont concentrés par thématiques, villes ou régions d'un pays. L'idée reste toutefois la même : proposer un concentré d'informations facilement accessibles, qu'il s'agisse d'une bonne boulangerie ou d'un restaurant étoilé. Nous souhaitons rester fidèles à notre dicton : « Partez curieux, revenez conquis ».*



Le Petit Futé

Louis Auzias, fils du cofondateur Dominique Auzias, a repris la direction générale du groupe en 2023.

« L'intelligence artificielle ne remplacera jamais un guide »

Ne craignez-vous pas que l'intelligence artificielle finisse par vous faire de l'ombre ?

L. A. : *« À mon sens, l'intelligence artificielle est un excellent outil, mais elle ne remplacera jamais un guide. En utilisant cette technologie dans un but touristique, le risque est de se retrouver avec un itinéraire qui ne sort pas de l'ordinaire et que 90 % des visiteurs ont déjà réalisé ou vont réaliser. L'avantage d'un guide est d'avoir la garantie que les lieux ont été testés, régulièrement mis à jour, et d'avoir la possibilité de sortir des sentiers battus ».*

À ce propos, comment sont choisis les auteurs du guide et comment travaillent-ils ?

L. A. : *« Nous travaillons avec des auteurs francophones, rémunérés à la mission, qui habitent dans chaque territoire. C'est d'ailleurs bien plus difficile d'en trouver dans certaines zones en France, comme la Creuse ou le Berry, qu'à l'international. Ces derniers sont souvent correspondants de journaux français et ont une fine connaissance du territoire. Nous disposons d'une base éditoriale pour chaque lieu visité, que nous nous engageons à mettre à jour régulièrement. En parallèle, nos auteurs peuvent sélectionner, puis tester des établissements en respectant une charte préétablie. Nous comptons également sur notre communauté, très présente sur les réseaux sociaux, qui nous envoie régulièrement des informations et des idées ».*

Après cinquante ans d'existence, quels nouveaux projets allez-vous impulser ?

L. A. : *« Nous venons de sortir des guides pour enfants. L'un d'entre eux a pour objectif d'aider les parents à voyager avec de jeunes enfants. Un second a été édité sous la forme d'un guide de cuisine : les parents peuvent y retrouver 52 recettes de pays différents, à réaliser facilement en famille. Nous nous sommes également lancés dans le coloriage pour adultes et nous avons l'ambition de créer notre propre intelligence artificielle afin d'aider les voyageurs à organiser leurs voyages ».*

Cette présence à l'étranger vous a parfois valu quelques polémiques. Pouvez-vous nous parler du guide que vous aviez réalisé en Afghanistan ?

L. A. : *« En 2008, une journaliste correspondante pour France 24 à Kaboul en Afghanistan, nous avait fait remarquer que de nombreuses familles françaises se rendaient dans ce pays afin de rendre visite aux militaires présents sur place. Elle nous a alors proposé de rédiger un guide, que nous avons beaucoup vendu, mais qui a également suscité une vive réaction[1]. Au Petit Futé, nous ne faisons pas de politique : nous traitons tous les pays de façon égale et sans jugement de valeur. À titre d'exemple, nous sommes les seuls à proposer un guide sur le Pakistan. Nous souhaitions également rédiger un guide sur l'Irak, que nous avons dû reporter ».*



Le Petit Futé

Le Petit Futé s'est diversifié au fil des années. Ce guide propose 52 recettes de pays différents, à réaliser facilement en famille.

Vous avez repris les rênes de l'entreprise familiale en 2023. Quelles ont été vos motivations personnelles pour poursuivre l'œuvre de votre père ?

L. A. : *« Le Covid-19 a été une période complexe, durant laquelle nous avons perdu 90 % de notre chiffre d'affaires en trois ans, ce qui a accentué le mouvement vers le digital, qui représente désormais une part importante de notre activité et de notre chiffre d'affaires. Mon père a alors souhaité prendre du recul. La force du Petit Futé, c'est de travailler en famille et de pouvoir compter sur des auteurs et correspondants qui sont notre fer de lance, mais également nos meilleurs ambassadeurs ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

(1) Le porte-parole du ministre français des Affaires étrangères a considéré qu'il s'agissait d'un encouragement à se rendre dans un pays très dangereux et faisant partie de la « liste rouge » des pays déconseillés aux voyageurs (ndlr).